

LAVAUX

Un environnement naturel
architectural et construit
patrimoine de l'humanité





Énoncé théorique du projet de master

Lavaux

*un environnement naturel, architectural et construit
patrimoine de l'humanité*

EPFL, ENAC, Architecture

Semestre d'automne 2014-2015

Janvier 2015

Laurence Beuchat

Sous la direction de

Prof. Luca Ortelli, directeur pédagogique et responsable
de l'énoncé théorique

Prof. Elena Cogato Lanza, deuxième professeure

Dan-Alexis Bolomey, maître EPFL

Michèle Antipas, experte

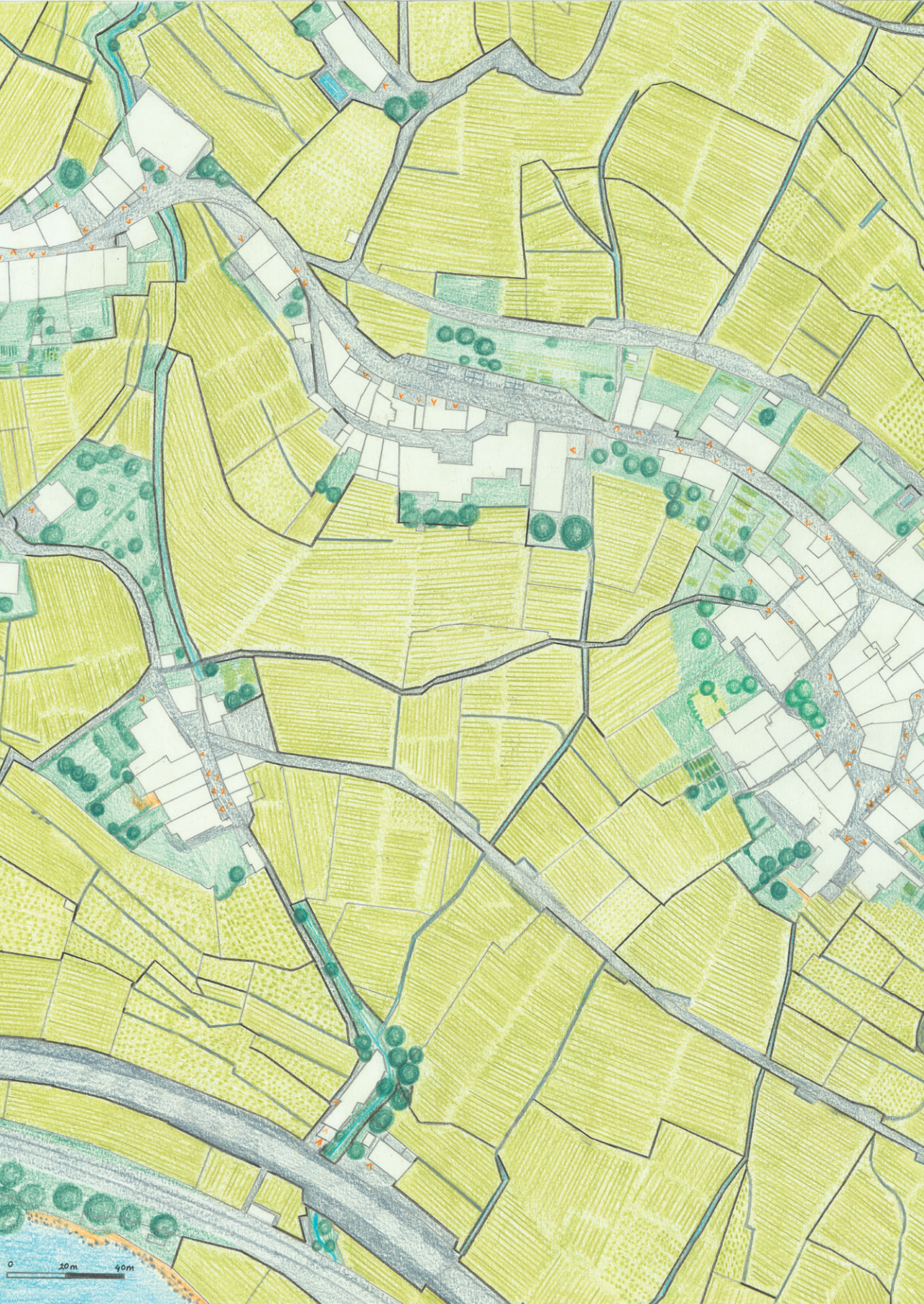
intérieur de couverture:

Carte Dufour, 1845-1865 (échelle originale 1:100'000)

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	7
Lavaux	9
Une histoire du territoire	11
Le travail du glacier	11
Les rivières creusent un passage jusqu'au Léman	15
Apparition de la forêt	18
Défrichage, terrassement puis plantation de la vigne	20
Présence savoyarde en Pays de Vaud	21
Les moines délèguent le soin de la vigne	23
Sécularisation des biens ecclésiastiques à la Réforme	26
Nationalisation des biens après le départ des Bernois	28
Des infrastructures viticoles	29
Des infrastructures routières et portuaires	32
Des infrastructures ferroviaires	36
Une infrastructure autoroutière	38
Un territoire géré par des lois et inventorié	40
Un site inscrit au patrimoine de l'humanité	44
Un mode de bâtir local	49
Aménagement du territoire	49
Architecture	51
Un vignoble en terrasses face au lac et aux Alpes	59
Le vignoble	60
Paysage culturel inscrit au patrimoine de l'humanité	72

Débats actuels à Lavaux	79
Economique	80
Social	85
Politique et architectural	87
L'Unesco, la notion de patrimoine et la patrimonialisation d'un territoire	91
L'Unesco et la notion de patrimoine mondial	91
Définition de <i>patrimoine</i> par l'Unesco	93
La valeur universelle exceptionnelle d'un bien	94
Bref historique de la notion de patrimoine	96
Inventaire des valeurs attribuées au patrimoine	100
Un centre Lavaux Patrimoine Mondial	105
Le programme	106
Le site	108
Conclusion	131
Sources	133
Bibliographie	133
Rencontres	138
Iconographie	139
Remerciements	145



PRÉAMBULE

Le territoire, tout surchargé qu'il est de traces et de lectures passées en force, ressemble [...] à un palimpseste. Pour mettre en place de nouveaux équipements, pour exploiter plus rationnellement certaines terres, il est souvent indispensable d'en modifier la substance de façon irréversible. Mais le territoire n'est pas un emballage perdu ni un produit de consommation qui se remplace. Chacun est unique, d'où la nécessité de « recycler », de gratter une fois encore (mais si possible avec le plus grand soin) le vieux texte que les hommes ont inscrit sur l'irremplaçable matériau des sols, afin d'en déposer un nouveau, qui réponde aux nécessités d'aujourd'hui avant d'être abrogé à son tour.

André Corboz, *Le territoire comme palimpseste*, 1983

Prendre le territoire comme point de départ du projet d'architecture : voilà l'angle d'approche de ce travail. Dans les années 1980, André Corboz comparait le territoire à un palimpseste, c'est-à-dire un parchemin dont l'écriture a été grattée pour permettre un second usage. Imaginer le territoire comme une « très longue et très lente stratification »¹ appelle à rechercher et comprendre les différentes couches présentes sur et dans le terrain et à utiliser ces traces pour intervenir sur un site. Les différentes strates qui se sont accumulées au fil du temps avaient une logique propre et, étant parfois complètement détruites par les couches successives, elles ont laissé plus ou moins d'empreintes sur le terrain actuel.

Le territoire n'est donc pas une donnée figée mais bien le résultat d'un processus. D'une part, il se modifie spontanément au cours de processus endogènes et issus de la nature, comme par exemple les tremblements de terre ou les glissements de terrain, qui témoignent de l'« instabilité de la morphologie terrestre »². D'autre part, il « subit les interventions humaines »³, processus exogènes, comme la construction de routes. Ces transformations, s'étalant parfois sur un laps de temps très long, font du territoire un espace en perpétuels mutations et remodelages.

Dans le cas de Lavaux, il est d'autant plus judicieux de partir de l'analyse du sol pour le projet d'architecture que le vignoble, au cœur même de ce territoire, puise ses nutriments dans le sol. De plus, le chasselas, un cépage originellement neutre, développe son arôme particulier grâce au sol sur lequel il pousse pour produire un raisin, puis un vin, riches en parfums du terroir.

¹ Corboz, 2001: 227

² Idem: 212-213

³ Idem

Ci-contre: Le territoire d'Epesses et ses hameaux. Dessin personnel, 2015, extrait taille original: 50 cm x 50 cm, 1:900
 En gris clair: parcelles
 En noir: les murs de vignes construits sur des parcelles
 En gris foncé: les murs de vignes construits à l'intérieur d'une parcelle
 source: bureau GEA et maps.google.ch





LAVAUX

Le bon Dieu a commencé, nous on est venu ensuite et on a fini... Le bon Dieu a fait la pente, mais nous on a fait qu'elle serve, on a fait qu'elle tienne, on a fait qu'elle dure: alors est-ce qu'on la reconnaîtrait seulement à présent dit-il encore, sous son habillement de pierre? Et ailleurs l'homme se contente de semer, planter, de retourner; nous, on l'a d'abord mise en caisses, regardez voir si ce que je dis n'est pas vrai; mise en caisses, je dis bien, mise tout entière dans des caisses et, ces caisses, il a fallu ensuite les mettre les unes sur les autres... Il les montre, avec sa main qui monte de plus en plus, par secousses, à cause de tous ces étages, à cause de tous ces carrés de murs comme des marches. Et ce n'est plus du naturel, c'est du fabriqué; c'est nous, c'est fabriqué par nous, ça ne tient que grâce à nous; ça n'est plus une pente, c'est une construction, c'est une tour, c'est un devant de forteresses...

Charles Ferdinand Ramuz, *Passage du poète*, 1923

Le coteau de Lavaux est un vignoble en terrasses construit à partir du XII^e siècle par les moines entre ce que sont aujourd'hui les agglomérations de Lausanne et Vevey sur les flancs du lac Léman. Cette bande de territoire, pressée entre le massif du Mont-Pèlerin et le lac Léman dans le cadre majestueux des Alpes savoyardes et des Préalpes vaudoises, a dans son dos l'arrière-pays vaudois et le plateau suisse. C'est un tout petit vignoble, même à l'échelle suisse, mais son territoire n'en est pas moins complexe. Tout à la fois environnement naturel, architectural et construit, c'est un paysage façonné depuis la nuit des temps par le glacier, puis par les hommes et par les besoins de la vigne, qui représente un patrimoine. Inscrit depuis 2007 sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco en sa qualité de *paysage culturel vivant*, il acquiert une visibilité mondiale tout en étant encore plus ancré dans son terreau vaudois et il alimente le débat, qu'il soit économique, social, politique ou architectural. C'est un territoire aux multiples facettes dont la définition diffère selon le point de vue, sur le terrain ou dans la relation que chacun entretient avec lui.

Dans le but de réfléchir à la manière d'intervenir dans ce site, commençons à appréhender le territoire par une histoire du sol. Le spécialiste du paysage John Brinckerhoff Jackson voyait dans le paysage le résultat de la superposition au sol d'une succession de traces, une œuvre d'art façonnée par les hommes avec la terre, le sol et la nature, selon les valeurs culturelles d'une époque et d'un lieu spécifiques. Alors, quelles touches peut-on aujourd'hui encore apporter au tableau?

Ci-contre: Le vignoble de Lavaux et son contexte géographique

UNE HISTOIRE DU TERRITOIRE

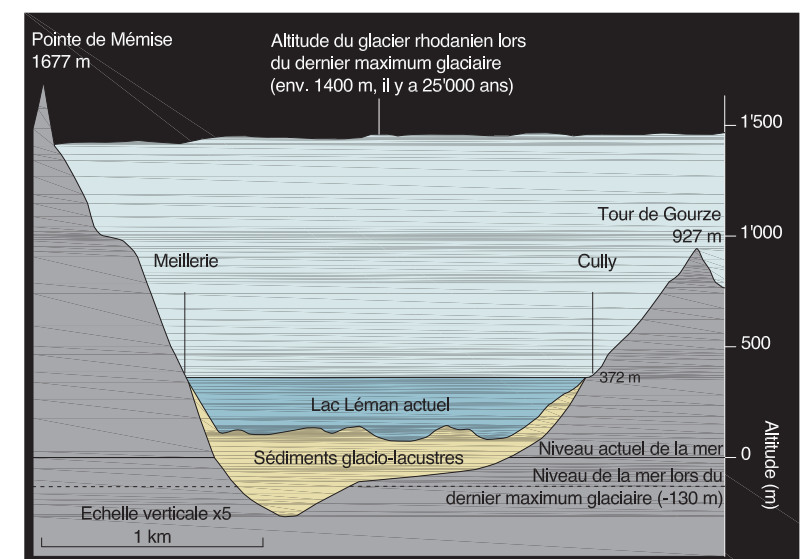


Le travail du glacier

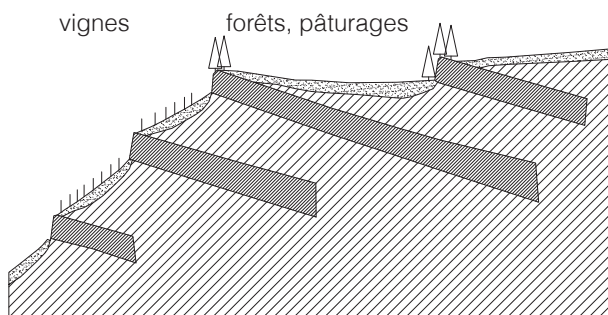
Il était une fois un glacier qui recouvrait le bassin lémanique actuel. A l'époque du dernier maximum glaciaire, il y a 25'000 ans, le territoire de Lavaux était recouvert de plus de 500 mètres de glace. Le bassin lémanique, tout comme la vallée du Rhône, a été sculpté au fil des millénaires par l'érosion du glacier rhodanien, qui s'étendait jadis jusqu'à Lyon.

Ci-contre: Le territoire lors de la dernière glaciation

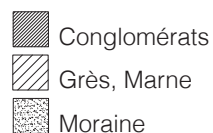
Coupe schématique transversale sur le Lavaux.
Source: Musée cantonale de géologie, Lausanne



Aujourd'hui, le versant abrupt du Dézaley possède une morphologie typique de l'érosion glaciaire. Grâce à la présence des bancs de conglomérats du Mont-Pèlerin, composés de roches dures résistantes à l'érosion et appelés poudingues car ils sont composés de galets grossiers qui font penser aux gros grains de raisins que l'on trouve dans la pâte d'un pudding anglais, les pentes du Dézaley ne se sont pas affaissées lorsque le glacier s'est retiré. Les couches plus tendres entre ces bancs de conglomérats ont été creusées de façon très marquée et le glacier y a déposé de la moraine, roches plus tendres sur lesquelles sont aujourd'hui plantées les vignes du Dézaley. Cette structure rocheuse est très visible, en particulier entre Corseaux et le Dézaley. De plus, le phénomène de gel-dégel qui fracture les roches affecte particulièrement les bancs de poudingues, raison pour laquelle ces derniers doivent régulièrement être consolidés.



Dans la partie ouest de Lavaux, par contre, de nombreux terrains ont glissé en direction du lac lors de la fonte du glacier. La carte géologique ci-contre donne à voir un territoire sculpté par la présence des roches dures du Mont-Pèlerin et par de nombreux glissements de terrain. Aujourd'hui, la plupart de ces glissements sont stabilisés mais on raconte que celui de La Cornalle - les Luges au-dessus d'Epesses, dont le dernier glissement date de 1950, a déplacé à une date incertaine le village d'Epesses d'une centaine de pas sans causer de dégâts. Il présente aujourd'hui de petits mouvements, pouvant être réactivés en vue des événements plus intenses auxquels le territoire se verra confronté dans le futur.

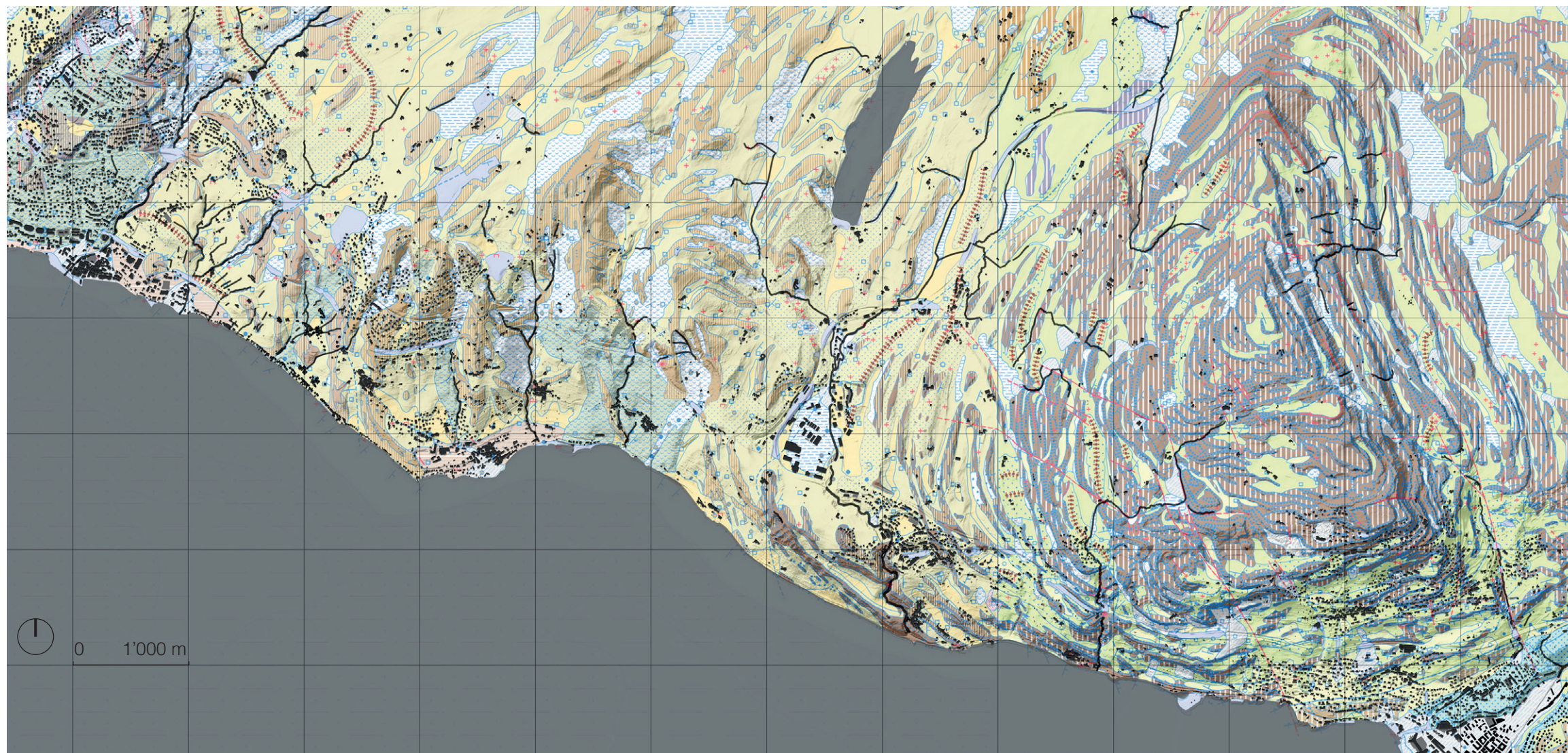


Coupe schématique à la hauteur du Dézaley et réalité sur le terrain.
Source: Monnard & Chevalley















La zone de glissement de la Cornalle - les Luges au-dessus du village d'Epesses

Carte géologique



Légende partielle (Objet, *Unité tectonique*)

-  Poudingues du Mont-Pélerin (Chattien), *Molasse subalpine*
-  Poudingues du Mont-Pélerin sous faible couverture, *Molasse subalpine*
-  Terrain glissé, glissement, *Quaternaire*
-  Glissement de terrain tardiglaciaire (actuellement stabilisé), *Quaternaire*
-  Grès de la Cornalle sous faible couverture, *Molasse subalpine*
-  Moraine rhodanienne (surtout moraine de fond), *Quaternaire*
-  Terrasses glaciolacustres, *Quaternaire*
-  Limon de pente, colluvion, *Quaternaire*
-  Moraine sablo-graveleuse, moraine remaniée, *Quaternaire*

-  Cône d'alluvion, *Quaternaire*
-  Marais (le plus souvent drainé)
-  Rivières

Sources

carte géologique: map.geo.admin.ch
 fond de carte du relief: map.geo.admin.ch
 autres informations: bureau GEA, Lausanne

Avant la présence du glacier, le bassin lémanique accueillait une riche flore et faune tropicale, comme en témoignent les fossiles de feuilles de palmiers conservés au musée cantonal de géologie à Lausanne. A Lavaux, seule la molasse d'eau douce inférieure affleure et cette dernière est particulièrement riche en fossiles. Des fouilles, réalisées sur plusieurs sites et en particulier vers 1855 au Moulin-Monod près de Rivaz, ont permis de mettre à jour des fossiles de végétaux, de vertébrés et d'invertébrés, dont certaines espèces qui sont uniques en Suisse ou même entièrement nouvelles pour la science.

En fait, la morphologie du territoire résulte des trois épisodes suivants: le dépôt des couches sédimentaires de la molasse, la formation des Alpes qui déplace et déforme les couches de molasse et les grandes glaciations, responsables du creusement du bassin lémanique. Après le maximum glaciaire, le climat se réchauffe et le glacier se retire tout en sculptant le territoire de Lavaux.



Ci-contre: La Salenche a creusé la roche à côté du village de Saint-Saphorin

Au-dessus de Rivaz, le glacier a laissé derrière lui un grand replat



Les rivières creusent un passage jusqu'au Léman

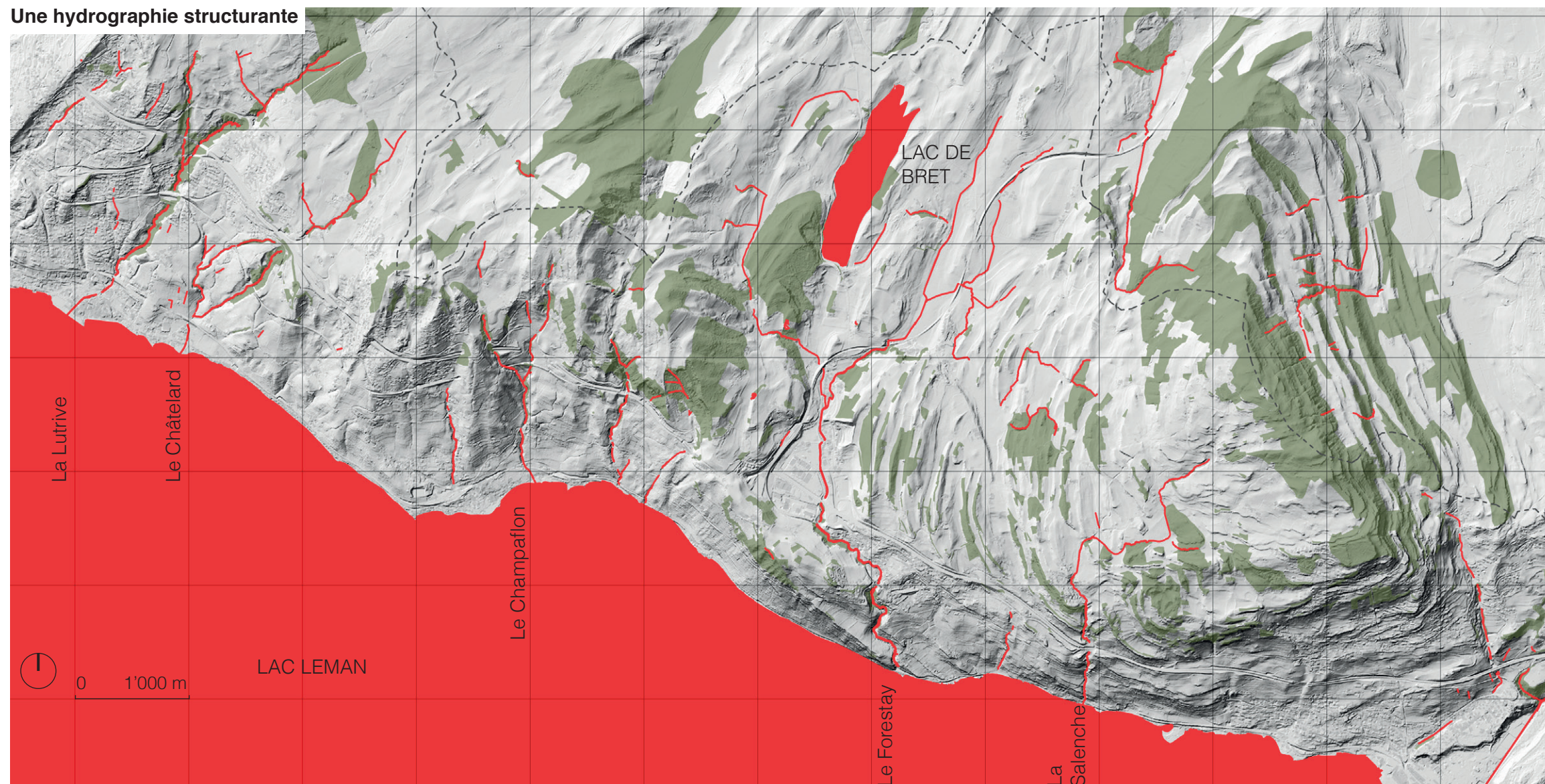
Le volume d'eau qui s'accumule petit à petit dans la cuvette creusée par le glacier et portera le nom de lac Léman est aujourd'hui le plus grand lac d'Europe occidentale avec un volume de 89 milliards de m³ pour une surface de 580 km². Grâce à une telle masse, le lac agit comme un régulateur thermique dans la région, cette dernière possédant ainsi des températures relativement douces en hiver et pendant la nuit.

Les nombreux cours d'eau qui irriguent Lavaux parcourent une distance relativement courte, des alentours de la ligne de partage des eaux entre la mer méditerranéenne et la mer du Nord au lac Léman. Ces cours d'eaux, accompagnés par endroits par des cordons boisés, ont un rôle structurant dans le paysage. En effet, de par la qualité relativement meuble du sous-sol et la forte pente des versants, même les petits ruisseaux ont réussi à creuser des lits suffisamment profonds pour façonner des plis sur le coteau.

Ils représentent également un milieu important pour la faune et la flore et tout l'écosystème de la région.

Élément structurant du paysage, La Lutrive délimite Lavaux à son extrémité est tandis que la Veveysse est une barrière

Une hydrographie structurante



Légende

- Réseau hydrographique
- - - Ligne de partage des eaux
- Forêt

Sources

fond de carte du relief: map.geo.admin.ch
autres informations: bureau GEA, Lausanne



naturelle du vignoble à l'ouest. Le site est traversé à la hauteur de Rivaz par le Forestay et, en plus de ces rivières, on peut observer sur le territoire de nombreux petits cours d'eau à faible débit ou périodiquement secs, tels le Châtelard, le Champaflon et la Salenche. Ces cours d'eau peuvent cependant rapidement devenir des torrents lors de précipitations. Près d'Epesses, le Rio-d'Enfer porte un nom évocateur.

Ci-dessus: Le Forestay et son écrin de verdure

Le Châtelard par beau temps et par mauvais temps

Aujourd'hui, les rivières sont, selon leur localisation sur le territoire, libres et entourées de cordons boisés, canalisées par les murs de vignes ou encore enterrées, à l'approche de certains villages ou de leur embouchure dans le lac lors du croisement avec les infrastructures de mobilité.

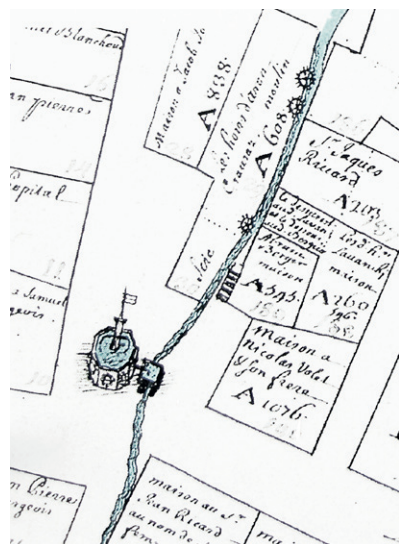


Au fil des siècles, les villages s'implantent généralement à proximité d'un ruisseau pour bénéficier d'un apport en eau potable mais également pour pouvoir utiliser la puissance de l'eau pour des activités artisanales et industrielles, comme ce fut le cas pour les moulins de Rivaz avec les eaux du Forestay. A Lavaux, comme le note Denyse Raymond, «presque chaque ruisseau a vu une partie de son eau détournée dans un chenal se déversant dans les augets d'une roue»¹. Les plans cadastraux des XVIIe et XVIIIe siècles indiquent effectivement de nombreuses roues et autres installations pour des battoirs, huileries, scieries, tanneries, forges ou foulons (qui servaient à assouplir des tissus) et pilon à os pour la fabrication d'engrais.

¹ Raymond, 2002: 361

A gauche: Extrait du plan cadastral de Lutry de 1705

A droite: Les Moulins de Rivaz, où se trouve actuellement le Vinorama, sur la route du lac



Apparition de la forêt

Mais reprenons l'Histoire où nous l'avons laissée, en 13'000 avant J.-C., à la fin de la dernière glaciation. Avec le réchauffement du climat, la forêt peuple peu à peu le territoire de Lavaux. Elle est composée de genévriers, bouleaux, pins sylvestres, noisetiers, feuillus, ormes, chênes, tilleuls, érables et hêtres. Au cours du Néolithique (5'500 - 2'200 av. J.-C.), avec le développement de l'agriculture et de l'élevage, la surface de forêt se voit réduite.

Lors de la construction du parking de la Possession à Lutry, un alignement mégalithique a été découvert, témoin d'une strate ancienne. Il provient du début de l'âge des métaux (Bronze ancien, 1'800 ans avant J.-C. environ) et a sans doute été érigé dans un but rituel. Le matériau de construction provient de blocs erratiques transportés depuis les moraines glaciaires voisines.



L'époque romaine (de 20 av. J.-C à 450 après J.-C) voit l'arrivée de construction en pierre, des villae, des sanctuaires ainsi que des routes, qui laissent plus de traces sur le territoire. On a retrouvé entre autres objets des pièces de monnaie, des statuettes ainsi qu'une borne milliaire à Saint-Saphorin, la plus ancienne retrouvée en Suisse à ce jour, indiquant la distance à Martigny : 37'000 pas. C'est un témoin de la route que fit construire l'empereur Claude pour relier directement l'Italie au Nord des Alpes, d'Aoste à Vevey par le Grand-Saint-Bernard. Ainsi, déjà à cette époque, la région de Lavaux était traversée par des voies de communication importantes. La borne milliaire de saint-Saphorin se situait aux environs de la bifurcation de la voie romaine allant vers le nord en direction d'Aventicum, alors capitale de l'Helvétie et d'Augusta Raurica et celle allant vers l'ouest en passant par Nyon.

Ci-dessus: L'alignement mégalithique de Lutry a été replacé à l'endroit où il avait été exhumé

Détail de la borne milliaire, dédiée à l'empereur Claude et datant de 47 après J.-C.



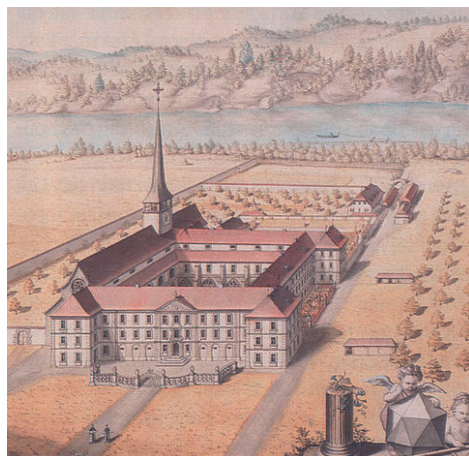
A cette époque déjà, on assiste à un défrichage autour des cités de *Lousanna* (Lausanne), *Viviscus* (Vevey) et de la *Colonia Julia Equestris* (Nyon). Bien qu'il n'y ait aucune preuve solide venant attester ce fait, il semblerait que la vigne était déjà présente dans la région à l'époque romaine. Dès le Xe siècle, par contre, on sait que des vignes furent plantées dans la région de Lavaux, sur des replats et terres faciles d'accès près de Lausanne et Vevey.

Défrichage, terrassement puis plantation de la vigne

le travail conjugué de l'évêché de Lausanne et des moines

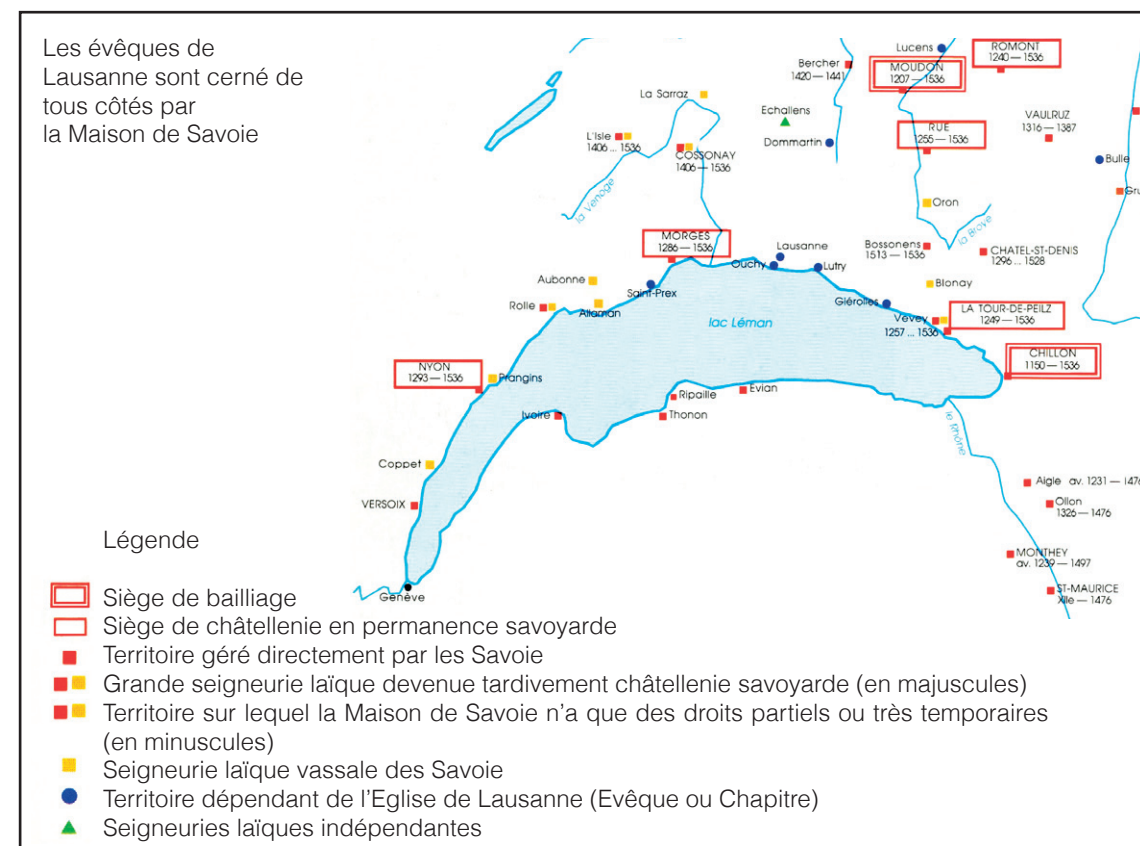
Il faut attendre le XIIe siècle pour assister au défrichage et à la plantation de vigne à une échelle territoriale, de Lutry à Vevey. L'évêché de Lausanne, en encourageant la venue des moines sur ses terres, joua un rôle important dans ce projet qui s'avéra crucial pour le développement de la région de Lavaux. Guy de Maligny, évêque de Lausanne de 1129 à 1143, donna des terres à défricher à des abbayes prémontrées - comme celles d'Humilimont Marsens et du lac de Joux - ainsi que cisterciennes - comme celle de Hauterive, Hautcrêt et Montheron. Il fut d'ailleurs le fondateur de l'abbaye de Hautcrêt en 1134, située dans le district actuel d'Oron et aujourd'hui disparue, ainsi que de celle de Montheron située au-dessus de Lausanne près de Cugy. Ces terres étaient souvent encore à l'état de marécages et avait été données en 1079 par l'empereur Henri IV à l'évêque de Lausanne Bucard d'Oltingen en récompense de son soutien. Ainsi, c'est en 1079, avec le don des terres autour de Lutry, Chexbres et Corsier, que naît l'entité politique de Lavaux. Même si la présence monastique à Lavaux avait déjà débuté avec l'arrivée à Lutry, dès 1087, de bénédictins qui dépendaient de l'abbaye de Savigny-en-Lyonnais, ce sont l'essor des ordres religieux dès le début du XIIe siècle ainsi que le renouveau du commerce et de la renaissance urbaine qui vont soutenir les évêques de Lausanne dans leur projet de valorisation et de rentabilisation de leurs terres à Lavaux. En 1397, un quart des revenus de l'évêque provient de Lavaux, ce qui démontre l'intérêt économique de l'évêché à rendre les terres cultivables et à les planter en vignes. La devise des moines cisterciens, *ora et labora*, prie et travaille, laisse envisager le travail considérable qui les attendait à Lavaux.

Des moines cisterciens de l'abbaye de Hauterive, près de Fribourg (*image de gauche*), s'installèrent très tôt à Lavaux au domaine des Faverges (*image de droite*), dont ils restèrent sept siècles propriétaires



Présence savoyarde en Pays de Vaud (1207-1536)

Le début du XIIIe siècle voit l'expansion progressive de la Maison de Savoie en Pays de Vaud, simultanément à son ascension politique au niveau européen. Alors que le lac Léman devient essentiellement un lac savoyard, les évêques de Lausanne conservent leurs pouvoirs sur Lavaux, qu'ils utilisent comme une zone tampon entre la capitale de leur diocèse, Lausanne, et les bourgs de La Tour-de-Peilz et de Vevey, fortement influencés par la maison de Savoie.



Cette domination savoyarde en terres vaudoises, qui atteindra son apogée dans la première moitié du XVe siècle et durera en tout trois siècles - de l'acquisition de Moudon en 1207 jusqu'à l'arrivée des Bernois en 1536 - fait partie d'une stratégie plus large visant à créer un Etat transalpin. La conquête, réalisée par Pierre II avant qu'il ne devienne comte de Savoie en 1263, n'est pas véritablement une conquête car elle n'a pas été initiée par les armes. En effet, avec les problèmes financiers que rencontre la noblesse qui peine à financer son mode de vie, cette époque se caractérise par une tendance au regroupement des petite et moyenne noblesses autour de quelques grands seigneurs.

Or, puisque la maison de Savoie a les moyens de répondre à ces attentes grâce à ses nombreux péages et châtelainies, entrer dans la vassalité des comtes de Savoie sera un moyen de promotion pour la petite aristocratie vaudoise. L'organisation en baillage est introduite par Pierre de Savoie. Lavaux fait partie du baillage de Vaud (dont le chef-lieu est Moudon), appartenant à celui du Chablais (dont le chef-lieu est Chillon).



La Tour de Marsens, témoin de la lutte de pouvoir à Lavaux entre les évêques de Lausanne et la maison de Savoie
Photo: Maurice Blanc

Ci-contre: l'agriculteur et le vigneron
Photos: Maurice Blanc

Aujourd'hui, les témoins de cette époque sont les nombreux châteaux, dont le plus célèbre est le château de Chillon datant du XIIe siècle, ainsi que les armoiries que l'on peut voir sur certains édifices, comme la croix blanche sur fond rouge ou encore le lion ou l'aigle. La Maison de Savoie a également fondé de nombreuses villes neuves, comme Villeneuve, la Tour-de-Peilz ou encore Morges, qui sont autant d'assises savoyardes au bord du lac. Les évêques de Lausanne répondront à la présence savoyarde par la construction des tours de Marsens et de Gourze et par l'achat, en 1303, du château de Glérolles aux gentilhommes de Palézieux qu'ils transformeront en place forte. C'est en 1536, avec la conquête du Pays de Vaud par Berne et ses alliés fribourgeois, que l'hégémonie savoyarde en terres vaudoises prend définitivement fin. Les Savoyards se voient contraints de prendre la fuite par le lac depuis Morges. La Savoie ne peut résister à l'arrivée des Bernois, notamment à cause de l'état catastrophique des finances ducales.

Au XIVe siècle, les moines confient le soin de la vigne à de la main d'œuvre locale

Alors que la main d'œuvre monastique, représentée par les frères convers, vient à manquer au XIVe siècle, les moines enseignent et confient les travaux viticoles à des travailleurs indigènes et laïcs contre un pourcentage de leur récolte ou contre le paiement d'une redevance. Ces paysans locaux, qui deviendront vigneron-tâcherons, réalisent toutes sortes de travaux, de la construction des terrasses au travail à la cave, en passant par l'entretien des murs et des coulisses (grosses rigoles permettant d'évacuer l'eau hors du vignoble). Ils deviendront bientôt des acteurs indispensables à la survie et à l'essor du vignoble. Les premiers contrats conservés exigeant de ces derniers qu'ils entretiennent les murs et les coulisses datent de 1391.

Jusqu'à vers 1930, les vigneron-tâcherons étaient aussi agriculteurs; ils possédaient du bétail et cultivaient des champs arables et des vergers à proximité des vignes. Les lopins de terres de l'arrière-pays, situés entre 700 à 900 mètres d'altitude, étaient un complément au vignoble, fournissant du foin, du fumier pour fertiliser les vignes et du bois. Ainsi, beaucoup de vigneron-tâcherons avaient des propriétés qu'ils exploitaient eux-mêmes ou qu'ils confiaient à des paysans qui habitaient sur place. Cependant, l'arrivée de maladies de la vigne des Etats-Unis, dans la seconde moitié du XIXe siècle, fera place à la monoculture de la vigne à Lavaux, vigneron devenant un métier à part entière. Dans son livre *Pays de Vaud* datant de 1943, Ramuz décrit la dépendance du vigneron et de l'agriculteur.



C'est pourquoi on met ensemble, l'un plus haut, l'autre plus bas, comme ils sont en réalité, celui qui fait le vin, celui qui fait le blé, étroitement associés.

Celui de la vigne et celui des champs.
Celui qui taille et celui qui laboure.
Il ne faut pas les séparer.
Le blé, le vin, c'est le pays.



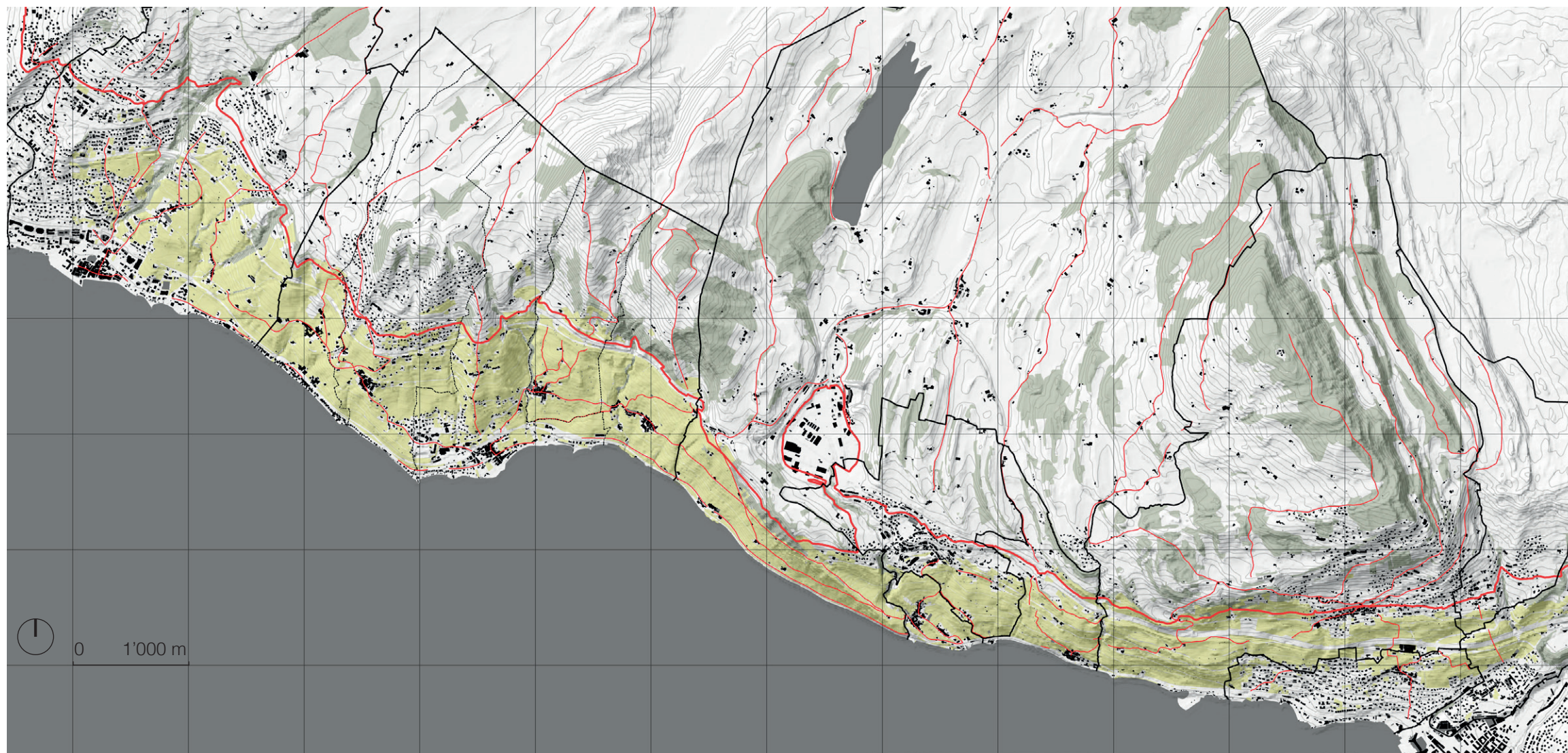


Lavaux, un contraste saisissant
En haut: Aux alentours de la tour de Gourze
En bas: Vue sur Epesses et Cully

Aujourd'hui encore, il existe un fort contraste entre le vignoble et son arrière-pays, principalement agricole et forestier. En effet, les villages vigneron face au lac et aux Alpes sont bâtis de manière compacte afin de laisser à la vigne la plus grande surface possible. Dans l'arrière-pays, par contre, le bâti est éparpillé sur le territoire et regroupé en unités fonctionnelles comprenant la maison d'habitation, et la ferme. Sous nos latitudes, la vigne ne pousse plus dès 600 mètres environ, hauteur à partir de laquelle elle est remplacée par des champs et pâturages car le risque de gel devient trop important pour la vigne et la maturation du raisin n'est plus optimale.

La formes des communes, allongées perpendiculairement face au lac et englobant une partie du vignoble ainsi qu'une surface importante d'arrière-pays, illustre bien cette dépendance historique du vignoble face à l'arrière-pays. Les limites communales avaient été fixées alors que le vignoble cohabitait avec l'agriculture et l'élevage.

Un vignoble et son arrière-pays



0 1'000 m

Légende

- Vignoble
- Forêt
- Courbe de niveau à l'altitude de 600 mètres, limite naturelle du vignoble
- Limite communale
- Limite communale avant le 1er juillet 2011 (naissance de Bourg-en-Lavaux)
- Chemin noté à l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse, (IVS), importance nationale, régionale ou locale

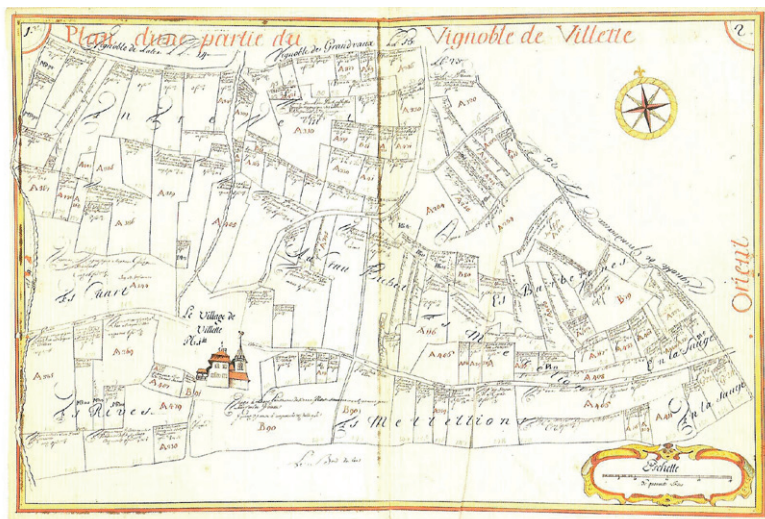
Sources

fond de carte du relief: map.geo.admin.ch
chemins IVS: map.geo.admin.ch
autres informations: bureau GEA, Lausanne

Sécularisation des biens ecclésiastiques à la Réforme
époque bernoise (1536-1798)

Avec la conquête bernoise du Pays de Vaud au détriment de la Maison de Savoie et avec l'introduction de la Réforme, la Ville de Lausanne se voit reléguée de capitale d'un important évêché à un chef-lieu de bailliage. Cependant, pour le prix de leur soumission, les autorités, l'Hôpital Notre-Dame et la Bourse des pauvres de Lausanne reçoivent des terres: des forêts, des prés, des vergers et de nombreuses vignes. La Ville de Lausanne reçoit par exemple le domaine du Clos des Abbayes qui avait été entretenu par les moines de Montheron. Leurs Excellences s'emparent d'une grande partie des vignes appartenant aux religieux et perçoivent la dîme sur ces parcelles. Pour sa part, Fribourg, en sa qualité d'allié, peut garder ses possessions à Lavaux.

Une bonne partie des propriétaires de vignes ne vivent pas sur les lieux. En 1705, par exemple, la moitié des propriétaires de vignes de la commune de Lutry - qui ont une influence sur le travail d'une bonne partie de la population, - n'habitent pas la commune. Outre celui de Lausanne, les bailliages d'Oron, Payerne et Vevey sont aussi propriétaires de vigne à Lavaux, tout comme de grandes familles du Pays de Vaud ou des familles patriciennes bernoises. Comme la valeur foncière des vignes est beaucoup plus élevée que celle des champs, beaucoup de bourgeois de Lausanne trouvent un intérêt dans la cultivation de la vigne. L'extension du vignoble qui résulte de ce phénomène fait craindre pour la qualité des vins et une réduction du prix de vente. Ainsi, les autorités bernoises tentent de la limiter en exigeant l'arrachage de la vigne sur certaines parcelles.



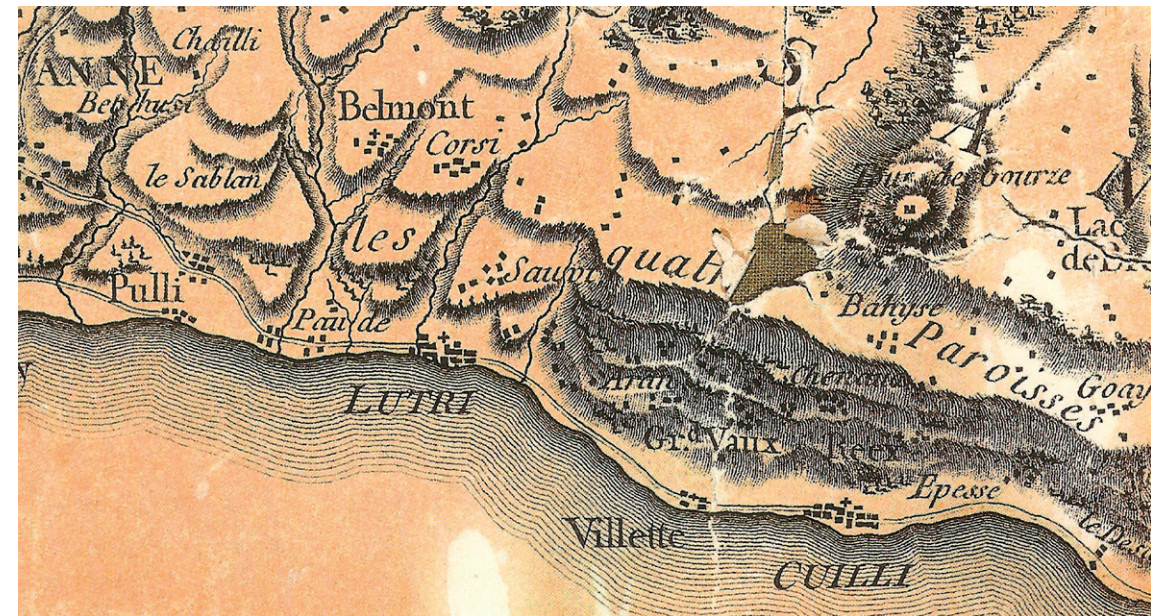
Ci-contre: Premières représentations d'un même territoire. Cartes de l'époque bernoise.

En haut: carte de la République de Berne de Thomas Schoepf, 1577-78, extrait

Au milieu: carte du vignoble de Villetta, 1740, copie réalisée en octobre 1940 par Georges Blanc, architecte, d'un original présumé de 1740 par Baron

En bas: «carte de la Suisse Romande qui comprend le Pays de Vaud et le Gouvernement d'Aigle dépendant du Canton de Berne, levée géométriquement par Mallet, Ingénieur Géographe de LL.EE. de Berne en 1781», extrait

Le plan du vignoble de Villetta datant de 1710-11 montre la multitude de propriétaires de vignes ainsi que l'enchevêtrement et la taille variable des parcelles.



De plus, comme les évêques l'avaient fait avant eux, Leurs Excellences de Berne réglementent strictement le commerce du vin. Ainsi, les lieux d'encavage sont définis et pour donner une préférence à la production locale, les vins ne venant pas de la région sont contingentés.

Nationalisation des biens après le départ des Bernois



Le Clos des Moines dans le Dézaley devient la propriété du canton de Vaud après le départ des Bernois

Ci-contre: Les coulisses entaillent le terrain du haut du vignoble jusqu'au lac

Après le départ de Leurs Excellences de Berne à la Révolution vaudoise, en 1798, le jeune canton de Vaud, qui rejoindra la Confédération suisse en 1803, hérite des biens sécularisés sous la Réforme. Faisant face à des difficultés financières, il vend aux enchères de nombreux biens nationaux, dont des vignobles à Lavaux. La ville de Lausanne achète des domaines viticoles, comme le domaine du Clos des Moines dans le Dézaley et celui du Burignon, qui viennent compléter le domaine du Clos des Abbaye. Ainsi, elle devient, avec 24 hectares, le propriétaire le plus important du canton.

Administrativement, le territoire de Lavaux était partagé déjà depuis 1228, donc bien avant l'époque bernoise, entre quatre paroisses : Lutry (comprenant les villages de Lutry et Savigny), Villette (Villette, Cully, Grandvaux, Forel, Riex, Epresses), Saint-Saphorin (Saint-Saphorin, Rivaz, Chexbres, Puidoux) et Corsier (Corsier-sur-Vevey, Chardonne, Corseaux et Jongny). Sous les Bernois, ces paroisses avaient déjà un caractère civil plutôt qu'ecclésiastique et, au départ de ces derniers, elles sont remplacées par les districts de Lavaux, comprenant les paroisses de Lutry, Villette et Saint-Saphorin, et de Vevey, englobant la paroisse de Corsier. Il faut attendre le XIXe siècle pour que les quatre paroisses se partagent en douze communes, un partage du territoire plus proche des limites communales d'aujourd'hui.

Des infrastructures viticoles

Avec la construction du vignoble par les moines au XIIe siècle, les premières infrastructures viticoles que sont les murs de pierre des terrasses et les coulisses sont apparues. Les coulisses sont de grandes rigoles construites en même temps que les murs de vigne ainsi que lors des améliorations foncières successives pour drainer l'eau de ruissellement hors du territoire et limiter les risques d'érosion. Elles sont à sec la plupart du temps mais deviennent de véritables torrents lors de fortes pluies. Elles impriment de grandes dynamiques verticales dans le territoire - à l'inverse des infrastructures de mobilité à dominance horizontale - et la lutte contre l'érosion par la gestion des eaux de ruissellement est une des caractéristiques du paysage culturel que représente Lavaux.

Les murs de vigne sont rebâti et réalignés au cours des siècles. Au Clos des Moines, par exemple, il a fallu construire deux kilomètres de murs entre 1834 et 1839 pour remettre en état un vignoble délabré.

Dans un souci d'augmentation de la productivité et avec l'évolution des pratiques, des chemins viticoles sont construits dans le vignoble, le long des coteaux. Ils facilitent l'accès aux parcelles et permettent également de limiter l'érosion du terrain.



Petit à petit les installations se diversifient pour pouvoir transporter les récoltes jusqu'à la route: monorail, funiculaire et même un petit téléphérique. Le monorail est une sorte de grosse tringle installée au-dessus des vignes sur laquelle on peut fixer un petit convoi composé d'un siège pour le vigneron, de quelques caisses et d'un moteur. Cet infrastructure a l'avantage de pouvoir gérer des virages serrés et des fortes pentes. Il présente également un faible impact sur les vignes, à l'inverse d'un funiculaire par exemple.

Coulisses, murs, escaliers, rampes, monorails, chariots sur treuil et funiculaire sont petit à petit apparus dans le vignoble



Les coulisses et les chemins viticoles ont une logique opposée



Légende

- Coulisse
- Chemin/ route dans le vignoble
- Vigne
- Forêt
- Village et bourg viticoles existant sur la Carte Siegfried (réalisation: 1870-1926)

Sources

fond de carte du relief: map.geo.admin.ch
autres informations: bureau GEA, Lausanne

Des infrastructures routières et portuaires

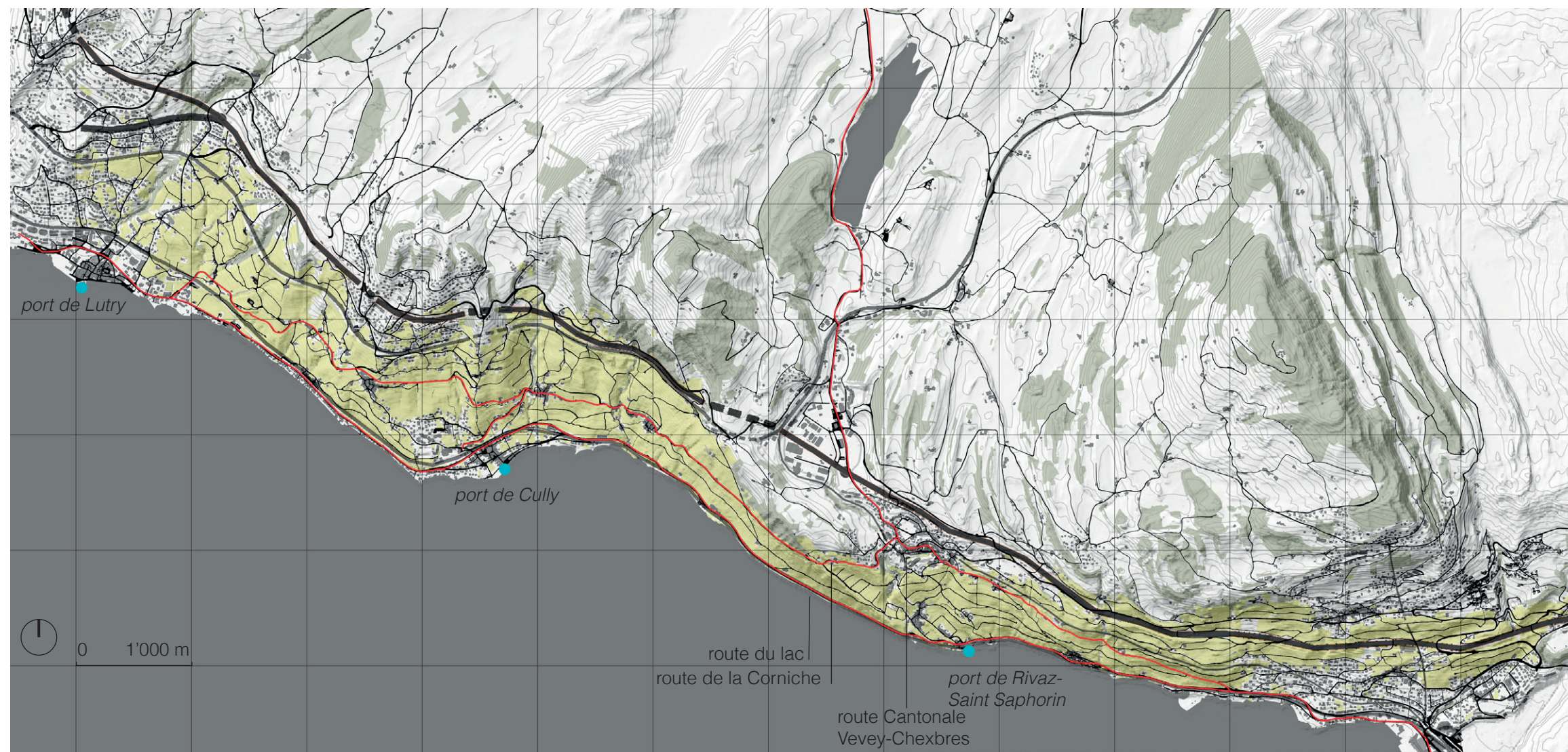
Historiquement, les premières routes à Lavaux étaient organisées verticalement sur le territoire et permettaient de relier les couvents situés dans l'arrière-pays aux domaines viticoles. Ces chemins permettaient également de relier directement le vignoble aux surfaces de pâturages et de champs, qui fournissaient des matières premières essentielles aux activités exercées dans le vignoble. Avec la pratique exclusive de la culture de la vigne à Lavaux, cette dépendance a cependant été rompue.



La route du lac à la fin du XVIIIe, à la hauteur de la cascade de Rivaz.
Louis Albert Bacler d'Albe
(1761 - 1824)

Jusque dans le courant du XVIIIe siècle, la possibilité de relier Lausanne à Vevey par le lac était très restreinte, la liaison se présentant sous l'aspect d'un sentier étroit côtoyant des précipices et souvent impraticable à cause d'éboulis. Avant 1849, date à laquelle la route du lac a été élargie, il était encore impossible à deux chars de croiser hors des places d'évitement. Cet élargissement détruisit une partie du village de Saint-Saphorin mais évita le centre du village qui présentait un obstacle de taille à cause de la dénivellation. Un autre axe principal à l'époque bernoise, la route reliant Vevey à Moudon via Chexbres, ne fut construite qu'en 1761, à la fin du règne bernois sur le Pays de Vaud. Ainsi, vu le mauvais état des routes à l'époque, c'était principalement en bateaux que les vins étaient acheminés vers Lausanne. Les barques à voiles étaient également utilisées pour le transport de matériaux de construction, comme par exemple les pierres provenant des carrières de Meillerie, d'Arvel, de Saint-Tryphon et de Saint-Gingolph ou

Le réseau routier et les ports



Légende

- Réseau routier
- Route principale dans le vignoble
- Port
- Autoroute
- Chemin de fer (lignes CFF)

Sources

fond de carte du relief: map.geo.admin.ch
autres informations: bureau GEA, Lausanne

le gypse de Villeneuve et Paudex. Très peu utilisée pour le transport des marchandises et affectée principalement au transport des voyageurs, la navigation à vapeur débuta en 1823 sur le lac Léman, qui fut d'ailleurs le premier grand lac suisse à être sillonné par des bateaux à vapeur. Jusqu'à l'arrivée du chemin de fer, les transports par bateau étaient plus confortables et plus rapides que les transports par voie terrestre.

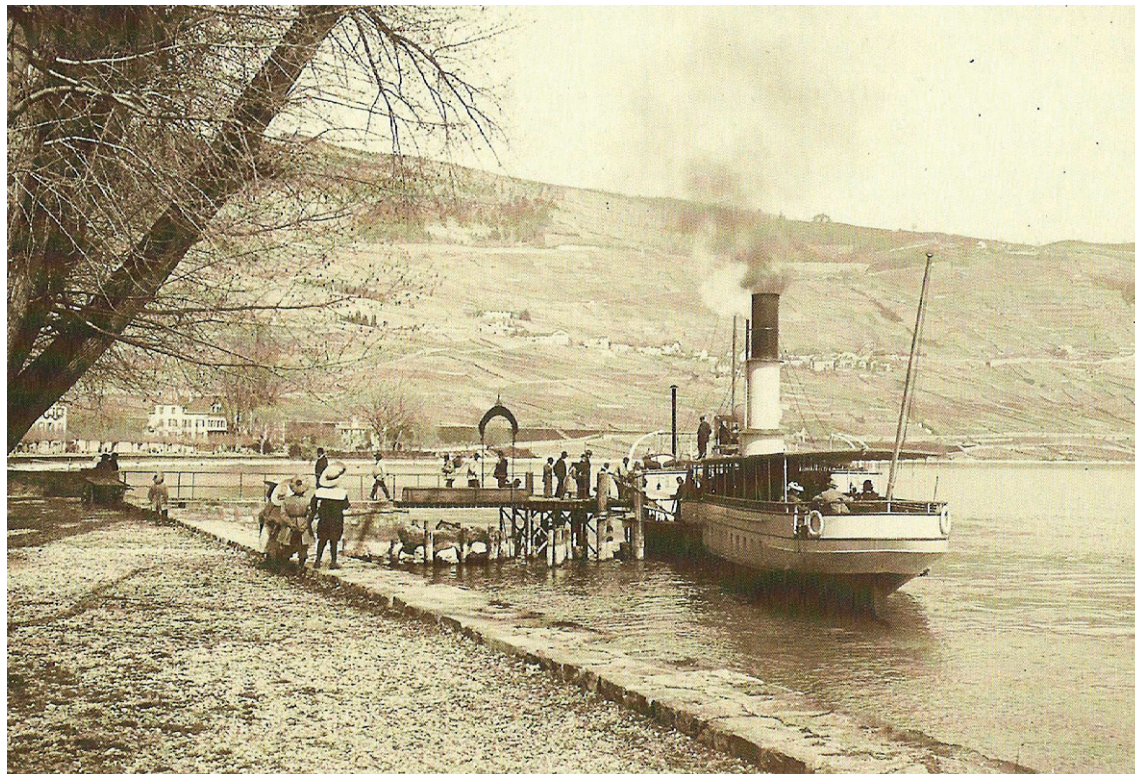
Aujourd'hui, les routes principales passant par le vignoble sont la route du lac - longeant ce dernier par Cully et Saint-Saphorin et la ligne de chemin de fer entre Lausanne et Vevey - la route de la Corniche entre Lutry et Chexbres - construite en 1895 et assurant une desserte des villages vigneron localisés au milieu du vignoble - et la route cantonale entre Vevey et Chexbres. Actuellement, la forte densité des routes et chemins dans le vignoble contraste avec les chemins épars dans l'arrière-pays et fait de un paysage fortement construit. Le réseau de routes et chemins date en grande majorité de la deuxième moitié du XXe siècle. En effet, dès les années 1960, le remaniement parcellaire réalisés par la plupart des communes viticoles permet de regrouper des parcelles et de construire des chemins à travers le vignoble.

Ci-contre :

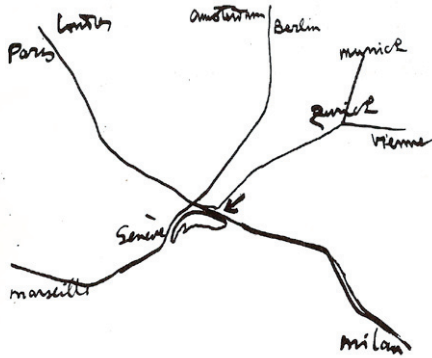
En haut: Les chemins du vignoble étaient historiquement aménagés perpendiculairement à la pente.
Cully, 1910, Musée de l'Élysée, Lausanne

Au milieu et en bas:
Aujourd'hui, par contre, les routes ainsi que les autres infrastructures de mobilité inscrivent des dynamiques horizontales dans le paysage et se développent à flanc de coteau

La navigation n'a qu'un impact très limité sur le paysage
Embarcadère, Cully 1903



Des infrastructures ferroviaires



En 1923, alors que Le Corbusier choisissait un site à Corseaux pour y bâtir la maison de ses parents, la connexion ferroviaire optimale de la région ne lui avait pas échappé: «[...] à vingt minutes de là, s'arrêtent, en gare, les rapides qui mettent en contact Milan, Zurich, Amsterdam, Paris, Londres, Genève, Marseille...»².

En fait, le territoire de Lavaux est traversé horizontalement par deux lignes de chemin de fer principales. L'une, reliant Lausanne à Vevey et comprenant dans un premier temps qu'une seule voie, est inaugurée en 1866 et l'autre, reliant Lausanne à Berne via Fribourg, est ouverte une année plus tard. Ces deux lignes desservent la majeure partie des villages de Lavaux, par le haut ou par le bas. En 1904, le réseau est complété par la ligne Vevey-Chexbres, présentant une des plus fortes déclivités du réseau suisse. Ces lignes de force horizontales dans le paysage, en contraste avec l'organisation historique verticale du vignoble, engendrent de nombreuses infrastructures de franchissements, tels ponts et tunnels.

A gauche: Croquis de Le Corbusier, Une petite maison, 1954

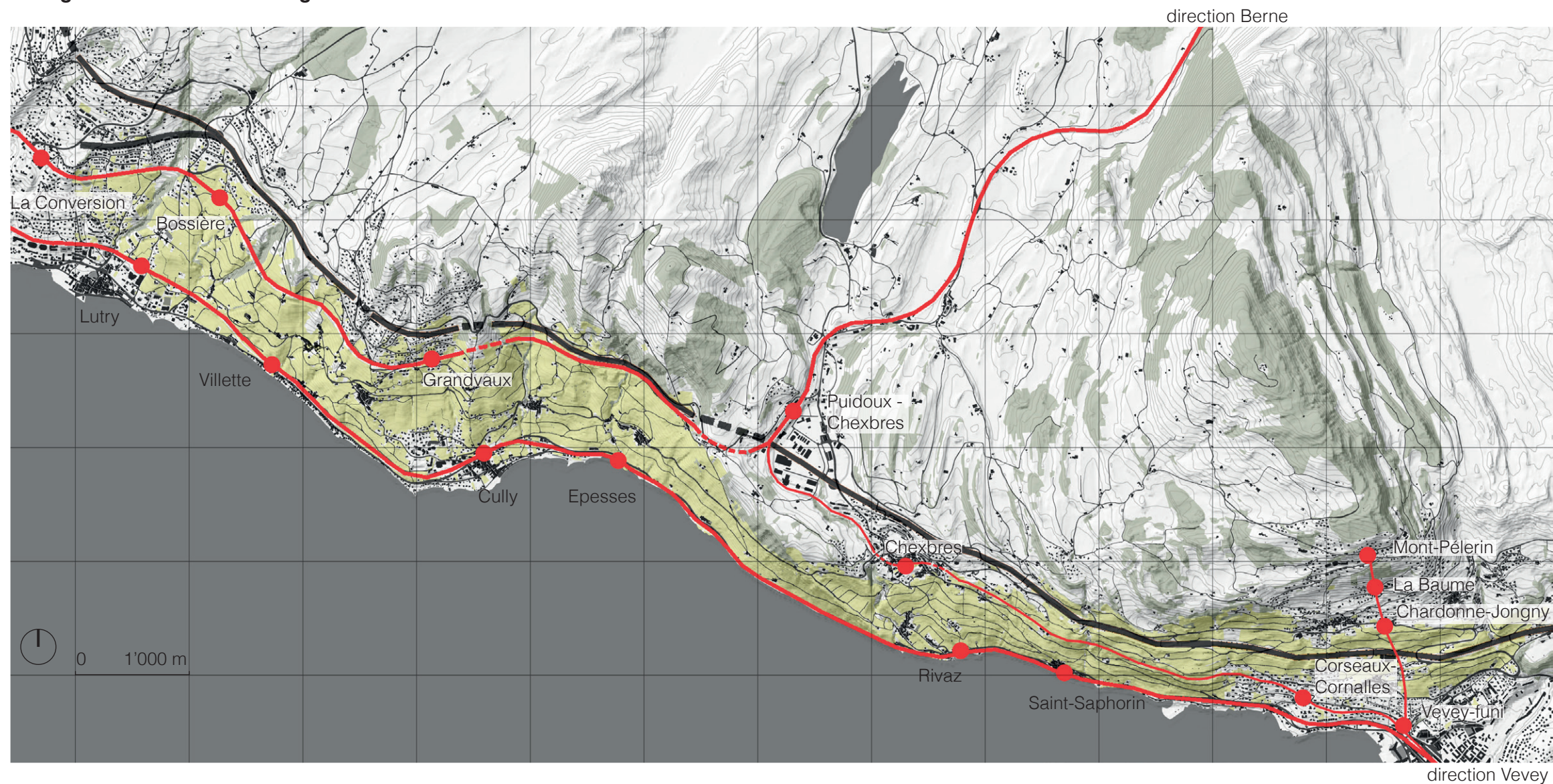
A droite: Vue à l'est de Lutry en direction du Crêt du Châtelard, après 1866

² Le Corbusier, 1954:8

Entre Lutry et Cully, la ligne Lausanne-Berne passe presque inaperçue (à droite) alors que la venue du train sur la route du lac a nécessité de gros travaux de génie civil à la hauteur du Dézaley. L'impact sur le paysage est important.



Les lignes ferroviaires et leurs gares



Sources

fond de carte du relief: map.geo.admin.ch
autres informations: bureau GEA, Lausanne

Une infrastructure autoroutière

L'autoroute A9 reliant les hauts de Lausanne au Valais, en passant par Lavaux, est mise en service dans les années 1970 pour répondre à l'explosion de la mobilité individuelle motorisée depuis les années 1950. Cette autoroute constitue en fait le prolongement du premier tronçon autoroutier qui reliait Genève à Lausanne, construit en 1964 à l'occasion de l'Exposition nationale qui s'est tenue à Lausanne.

L'autoroute dessert Lavaux de manière ponctuelle: elle a une sortie à chaque extrémité du vignoble à Lutry et à Vevey et une sortie à mi-chemin, sur les hauts de Lavaux à Chexbres.

L'autoroute, dont la construction a nécessité des remaniements parcellaires, a un grand impact paysager. En effet, les viaducs et murs de soutènement nécessaires à son tracé forment à certains endroits une véritable encoche horizontale dans le paysage. Pour une meilleure intégration paysagère, des mesures, telles que la végétalisation ou la coloration des murs de soutènement, ont été mises en place de manière ponctuelle .

Entre Lutry et Epesses, l'autoroute longe la courbe des 600 mètres d'altitude, limite naturelle du vignoble, et génère ainsi une nette frontière entre le vignoble et les zones de forêt et de pâturages. Entre Saint-Saphorin et Vevey, l'autoroute descend par contre dans le vignoble de Lavaux, générant une césure artificielle dans l'unité du vignoble.

A gauche: L'impact des murs de soutènement est important et a fait, sur certains tronçons, l'objet de mesures paysagères

Au milieu: La hauteur de Cully, l'autoroute s'insère en limite des vignes

A droite: Vers Corseaux, l'autoroute vient fragmenter l'unité du vignoble



Le tracé de l'autoroute et ses sorties

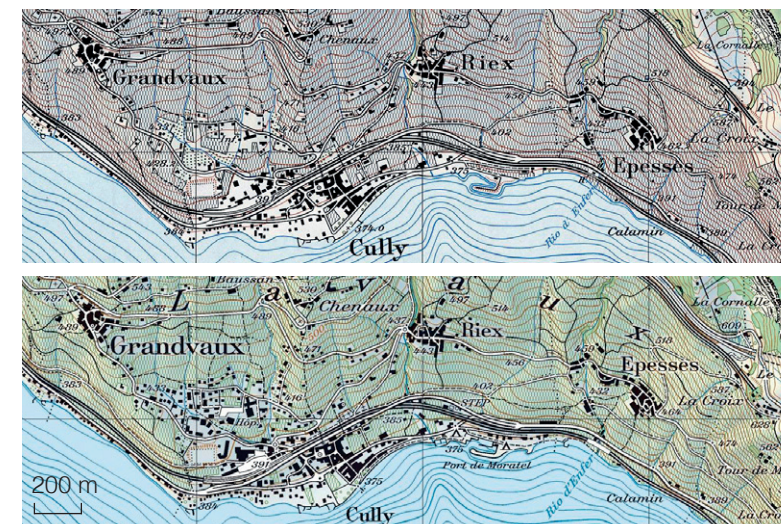
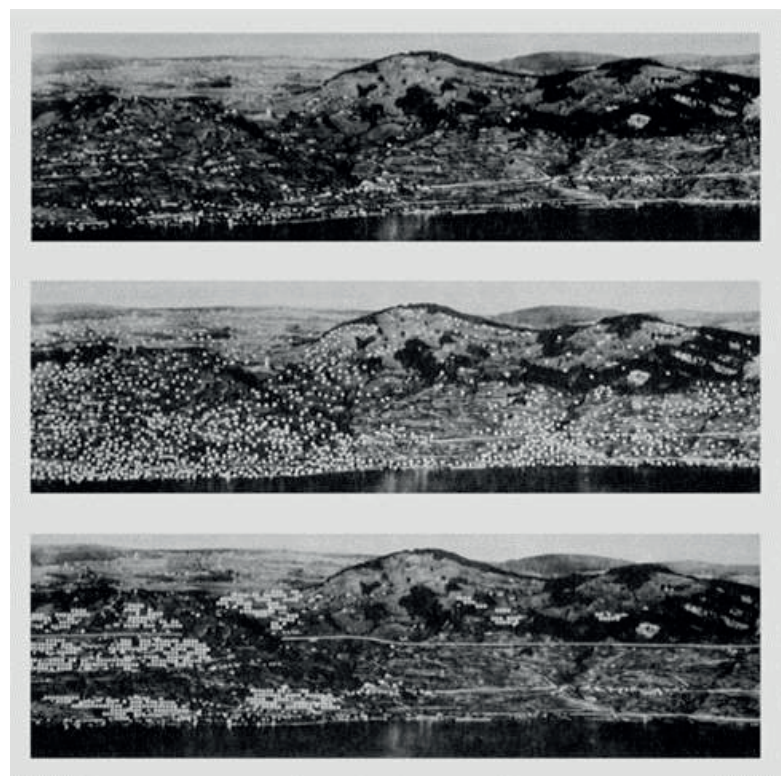


Sources
fond de carte du relief: map.geo.admin.ch
autres informations: bureau GEA, Lausanne

Un territoire géré par des lois et inventorié

L'urbanisation rampante des villes de Lausanne à l'ouest et de Vevey-Montreux à l'est, en pleine expansion, atteint Lavaux dès la deuxième moitié du XXe siècle et surtout à partir des années 1960. Cependant, depuis les années 30 déjà, on assiste au développement d'un front de villas sur les rives du lac et à proximité de la route cantonale entre Lutry et Cully. De plus, dès 1935, on constate une généralisation de la dispersion de l'habitat.

Face au développement de la périurbanisation, la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) de 1964 permet aux communes de définir des zones agricoles et viticoles dans lesquelles il n'est plus permis de construire et elle les incite ainsi à revoir leurs plans d'extension. A cette époque, la problématique du mitage du territoire de Lavaux est d'ailleurs abordée dans le cadre de l'Expo 64. L'image ci-dessous est un photomontage provocateur présenté à l'Exposition nationale. La photo du haut montre le territoire tel qu'il se présentait en 1964. Au milieu se trouve un photomontage de ce que le territoire deviendrait si les processus à l'œuvre en 1964 se poursuivaient, c'est-à-dire un territoire mité par les constructions. L'image du bas montre une proposition pour un développement contenu. Lavaux est largement construit



mais grâce à une urbanisation suffisamment concentrée, la majorité du vignoble est exempt de constructions. En comparant les deux cartes ci-dessus, datant de 1964 (en haut) et 2012 (en bas), on constate qu'aucune des deux visions présentées à l'Expo 64 ne se sont réalisées. En effet, le bâti dans les villages vigneron a peu évolué alors qu'il s'est fortement développé sur les rives du lac et sur les hauts de Cully.

La loi de 1964 n'est d'ailleurs pas la première qui cherche à protéger le vignoble. Avant les années 1950, les vignobles de Cully, Epesses et Riex sont déjà protégés par des lois communales et, dès 1959, les vignes du Dézaley sont mises sous protection. Ces quelques lignes du plan directeur de Lavaux de 1969 explicitent bien ces inégalités de traitement de la zone viticole selon les communes : « certaines communes ont depuis longtemps créé sur leur territoire une zone viticole intégrale, d'autres ont donné à leur vignoble le statut de la zone sans affectation spéciale ou même de zone villas »³.

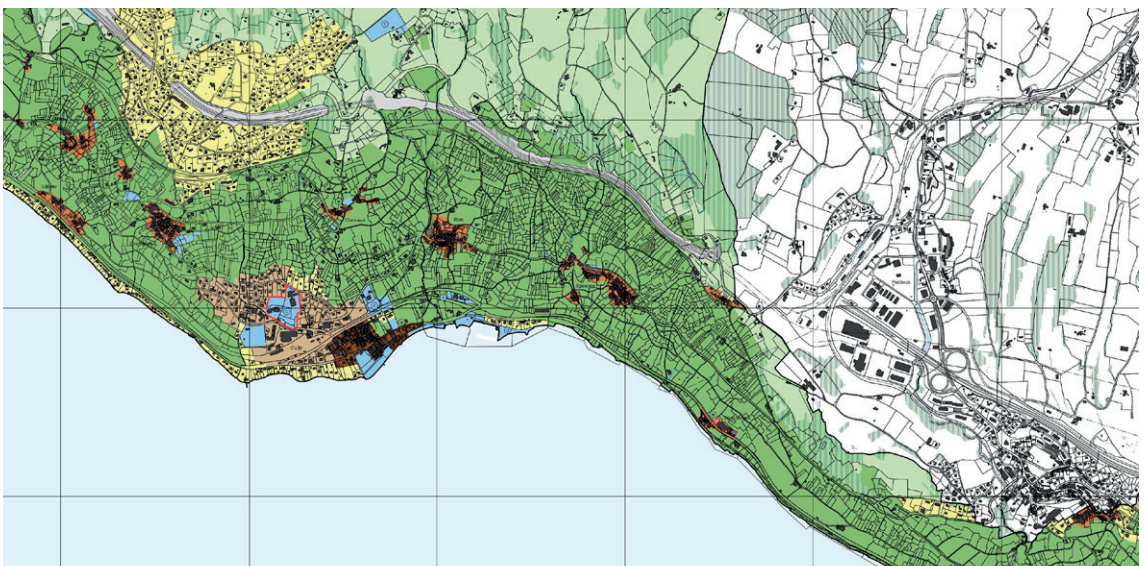
Ainsi, avant la venue de Franz Weber, défenseur passionné de la zone viticole, et avant la création de l'association «Sauver Lavaux» en 1972, certaines zones du territoire sont protégées par des lois et le vignoble de Lavaux connaît déjà des défenseurs tel qu'Edmond Chollet. Cependant, bien que la thématique de la préservation du paysage est abordée, elle n'est pas pensée de manière globale, de la Lutrive à Corsier. Témoin de ces préoccupations, une Commission intercommunale d'urbanisme de Lavaux (CIUL) est créée en 1973 dans le but de coordonner l'aménagement du territoire. Cette commission existe toujours aujourd'hui sous le nom de Commission intercommunale de Lavaux (CIL).

³ <http://www.sauver-lavaux.ch>

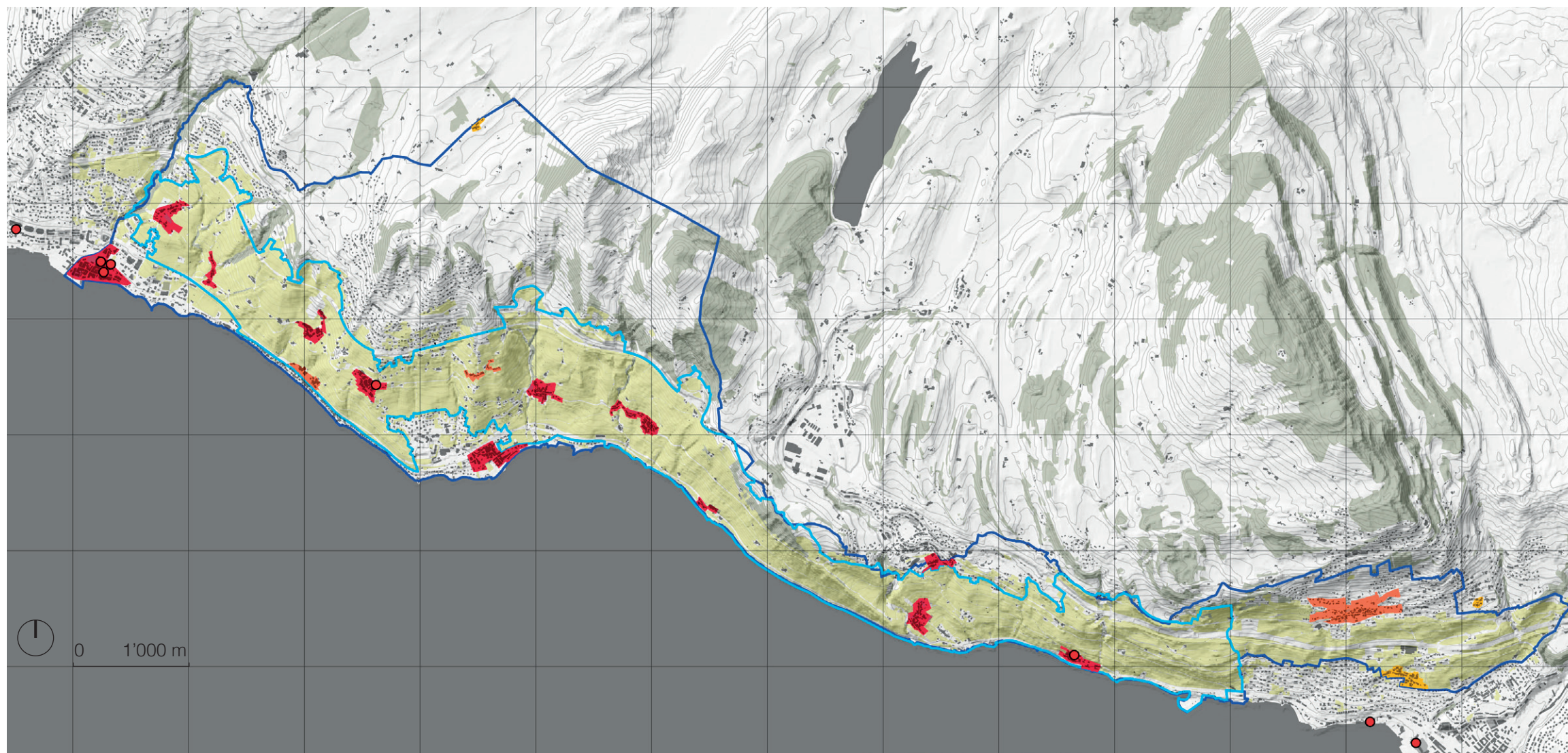
En 1977, l'initiative constitutionnelle «Sauver Lavaux I», proposée par Franz Weber et acceptée par le peuple vaudois à 58% des voix, représente un tournant sans précédent car elle va plus loin en matière de légifération et débouche, en 1979, sur l'entrée en vigueur de la première loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL), qui constitue aujourd'hui encore la référence légale de base pour l'ensemble des règlements communaux en matière de police des constructions. Le débat autour de la légifération à Lavaux continue et évolue parallèlement aux légiférations cantonales et nationales. En 2005, suite à l'acceptation de l'initiative populaire «Sauver Lavaux II», la protection du site dans la Constitution vaudoise est reconfirmée et en 2014, l'initiative «Sauver Lavaux III», qui prévoyait notamment une restriction drastique et sans précédent des constructions dans le vignoble, est refusée par peur d'une muséification du site.

Aujourd'hui, il existe de multiples lois à différents niveaux ainsi que des inventaires, règlements et autres instruments juridiques qui tendent à préserver le vignoble tout en permettant le développement de la région : la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT); la loi cantonale sur le plan de protection de Lavaux (LPPL); le plan cantonal d'utilisation du sol (Plan général d'affectation - PGA); les réglementations de la construction (RPGA); l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) tiré de la LAT; son inventaire fédéral des sites construits (ISOS); l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS) pour ne citer que quelques uns.

Extrait du Plan de protection de Lavaux (août 2010) de la Loi sur le plan de protection de Lavaux, l'actuelle loi de protection de Lavaux. Ce plan découpe le territoire en différentes zones: territoire viticole, centres anciens de bourgs, villages et hameaux, territoires d'agglomération I et II ainsi que territoires d'intérêts public et d'équipements collectifs.



Quelques lois et inventaires



Légende

- Périimètre de la loi sur la protection de Lavaux (LPPL) 2009
- Périimètre de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)
- Village d'importance nationale
- Village d'importance régionale
- Village d'importance locale
- Monuments à l'inventaire des Biens culturels d'importance nationale

Sources

fond de carte du relief: map.geo.admin.ch
Inventaire suisse des biens culturels
d'importance nationale et régionale:
bevoelkerungsschutz.admin.ch
autres informations: bureau GEA, Lausanne

Un site inscrit au patrimoine de l'humanité

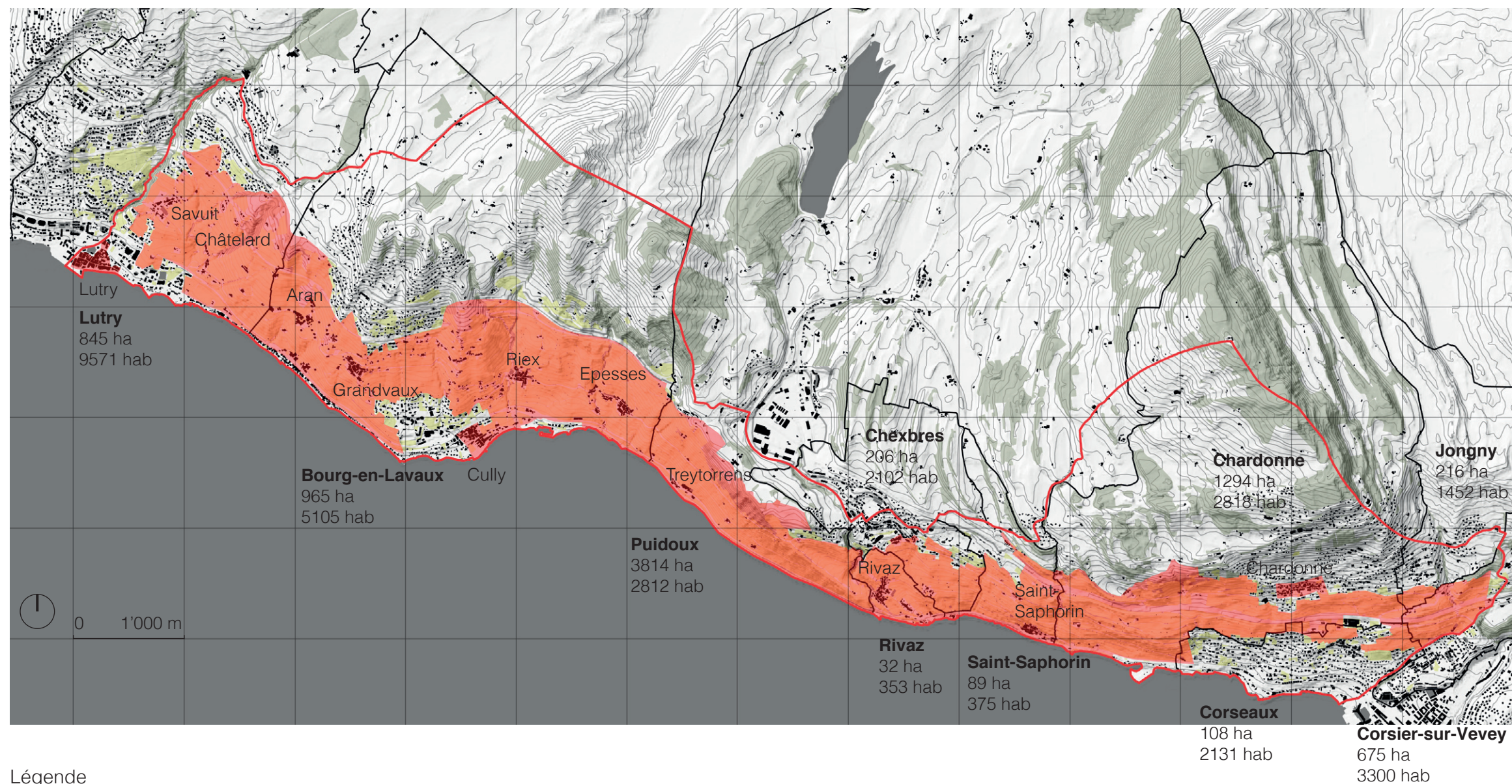
En 2007, la candidature de Lavaux a été acceptée sur la Liste du Patrimoine mondiale de l'Unesco. Le Bien s'étend sur dix communes et est hiérarchisé en deux zones: une zone centrale de 898 hectares regroupant toutes les qualités estimées comme représentatives d'une valeur universelle exceptionnelle ainsi qu'une zone tampon de 1'368 hectares qui est une zone de transition avec le territoire extérieur au Bien. C'est un territoire habité: en 2007, la zone centrale accueillait 5'640 habitants alors que la zone tampon en comptabilisait 8'730.

Ni le lac Léman ni les Préalpes vaudoises et les Alpes savoyardes ne sont inclus dans la zone inscrite, bien que ces éléments fassent partie intégrante du site, le rapport entre le proche et le lointain en étant une spécificité.

De plus, la lecture et la compréhension de Lavaux sont fortement dépendantes des ruptures de pente et c'est pour cela que ces dernières constituent la limite nord de la zone centrale. Les autres limites du Bien sont également conditionnées par des éléments naturels identifiables dans le paysage, tel le vallonnement de Lutry à l'ouest, le vallonnement de Vevey à l'est et le lac au sud. Le périmètre de la zone centrale se confond en grande partie avec celui de la loi sur la protection de Lavaux (LPPL) datant de 1979. Cependant, l'Unesco n'assure pas la protection du site par la mise en place de lois. Ces lois étaient en effet déjà en vigueur lors de l'inscription de Lavaux sur la Liste et sont une initiative de la population locale.

La question du périmètre du Bien peut paraître anecdotique mais elle permet une meilleure compréhension du territoire. Ainsi les rives, qui assurent la transition entre le lac Léman et le vignoble, sont par endroits incluses dans la zone centrale, comme dans le Dézaley, alors qu'elles sont à d'autres endroits seulement intégrées à la zone tampon, comme c'est le cas pour les villas bâties à partir des années 1920-1930 au bord du lac Léman, entre Lutry et Cully. Accompagnant le vignoble sur toute sa longueur, ces rives accueillent par endroits des pontons privés ou publics, des débarquades, des constructions privées ou publics, des ports de plaisance et par endroits encore, des vignes. Par leur diversité, elles révèlent la multifonctionnalité du site.

Quelques périmètres



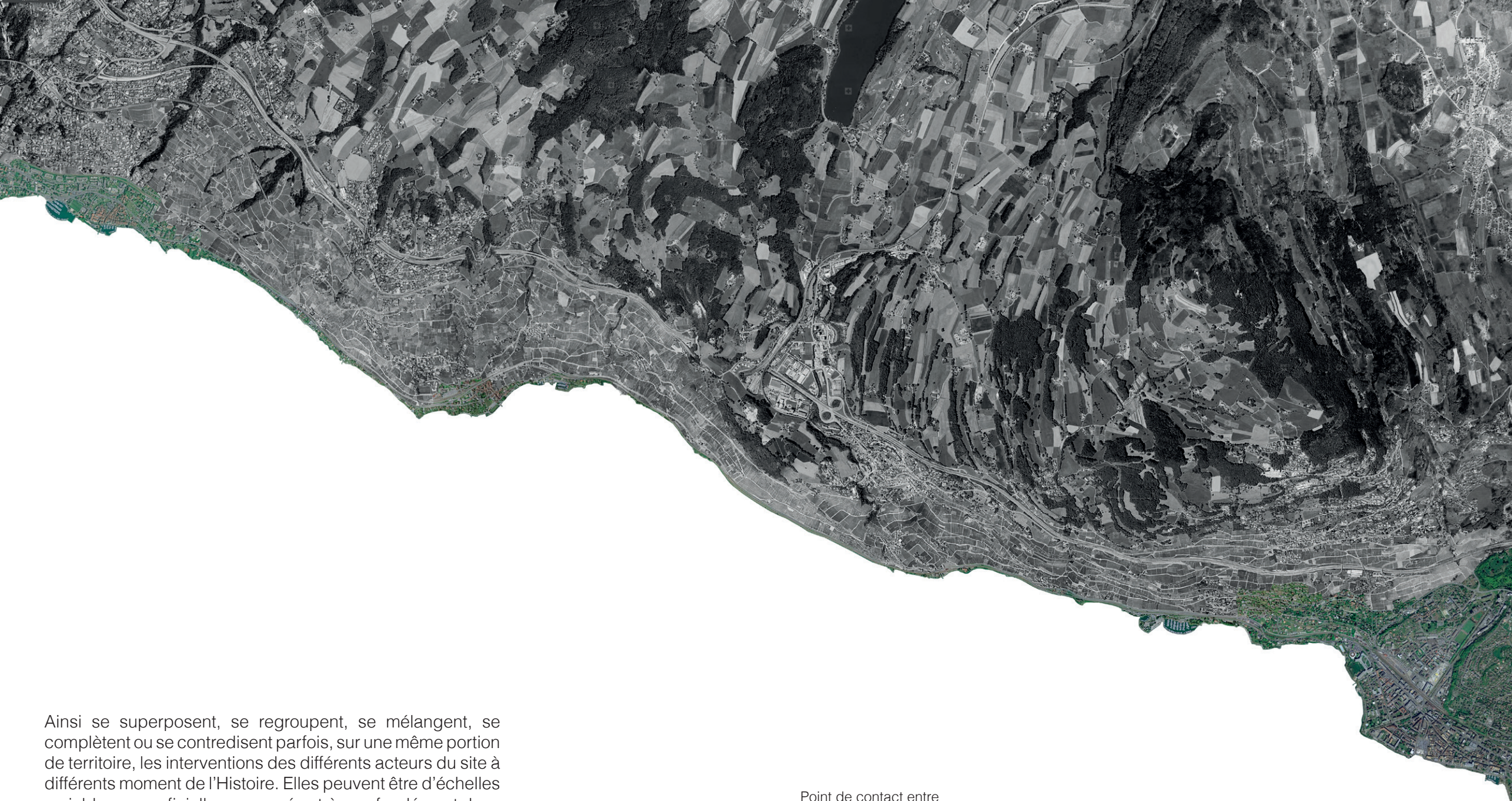
Légende

- Périmètre de la zone centrale du Bien inscrit
- Périmètre la zone tampon du Bien inscrit
- Lutry Nom de village faisant partie de la zone centrale
- Lutry** Nom de commune faisant partie du Bien
- Vignoble
- Forêt
- Limite communale

ha: Hectare
hab: Habitant

Sources

fond de carte du relief: map.geo.admin.ch
autres informations: bureau GEA, Lausanne
chiffres (2014): www.bfs.admin.ch



Ainsi se superposent, se regroupent, se mélangent, se complètent ou se contredisent parfois, sur une même portion de territoire, les interventions des différents acteurs du site à différents moments de l'Histoire. Elles peuvent être d'échelles variables, superficielles ou ancrées très profondément dans le sol, récentes ou datant de plusieurs milliers d'années, résultant d'une action groupée ou individuelle. Certaines semblent intégrées dans le paysage, d'autres, au contraire, dérangent.

Nous avons raconté une histoire du territoire, expliquant certaines empreintes visibles sur le sol, mais il y en aurait en fait une infinité, selon les centres d'intérêts du narrateur. Continuons maintenant à découvrir le *genius loci*, les éléments qui font la spécificité de Lavaux.

Point de contact entre le vignoble et le lac, les rives ont une forme tortueuse. Elles ont été passablement modifiées au cours du temps. La zone en couleur représente la portion de territoire entre le lac Léman et les parcelles de vignes.



UN MODE DE BÂTIR LOCAL

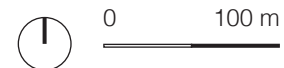
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A Lavaux, les maisons d'un village se regroupent de manière compacte pour laisser le plus de terrain possible à la culture de la vigne. Les espaces publics, tels que la place du village et la fontaine, bénéficient souvent de peu d'espace. Un hameau est parfois implanté à proximité d'un village mais seuls les bâtiments des grands domaines s'isolent dans les vignes. Certains villages, comme ceux d'Aran, Grandvaux, Rieux et Epesses, sont construits en îlots, d'autres ont une structure plus linéaire et se construisent le long d'une route comme à Savuit. Les villages se développent majoritairement à proximité d'un cours d'eau qui est souvent utilisé pour faire tourner le moulin et pour des activités artisanales. En 1837, on recense par exemple deux forges à Cully.

Ci-contre: le domaine de l'Hôpital de Fribourg, au-dessus de Rieux

Epesses et ses hameaux.
Dessin personnel, 2015
taille original:
50 cm x 50 cm, 1:900
En gris clair: parcelles
En noir: les murs de vignes construits sur des parcelles; en gris foncé: les murs de vignes construits à l'intérieur d'une parcelle.
On notera que les parcelles sont souvent lisibles en observant la manière dont est plantée la vigne.

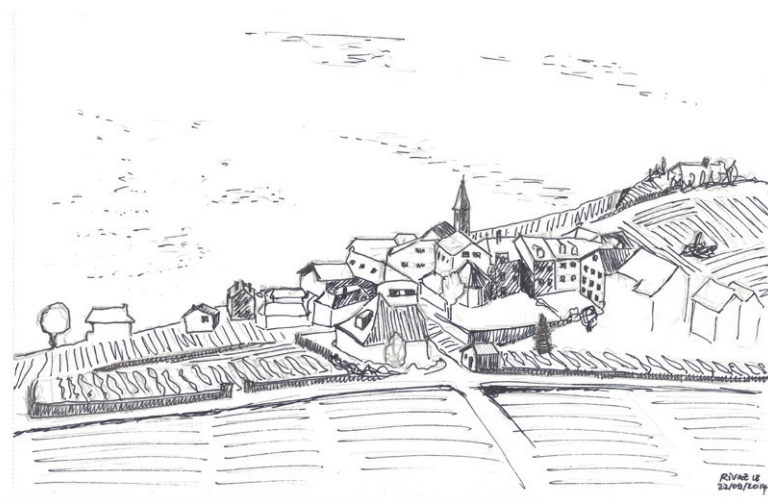
source: bureau GEA et
maps.google.ch



On remarque trois positions des villages sur le territoire. Les plus anciens et plus importants, Lutry et Cully, de fondation médiévale, se situent au bord du lac, aux abords de la principale voie de transit provenant du col du Grand-Saint-Bernard.

Sur les hauts du vignoble ainsi que dans l'arrière-pays, les fermes sont éparpillées sur le territoire sans s'agglomérer en villages. Dans l'arrière-pays, on recense seulement les hameaux de Puidoux et Publoz, bien que les fermes doubles et leurs dépendances ou les groupements de deux à trois maisons ressemblent parfois à un hameau. De plus, trois villages ponctuent les hauts du vignoble. Ce sont Belmont, Chexbres et Chardonne.

Enfin, les villages dans les vignes, qui se sont développés à partir du moment où les moines ont confié le travail de la vigne aux paysans locaux, se situent à une hauteur variée entre le lac et la crête. Ils sont souvent implantés sur de légères ruptures de pente, dans un repli du terrain ou sur une crête.



Ci-contre: coupe sur le village de Cully
Dessin de G. Hallen,
P.Nyström, R.Smith,
R.Voigt, ETHZ, 1966

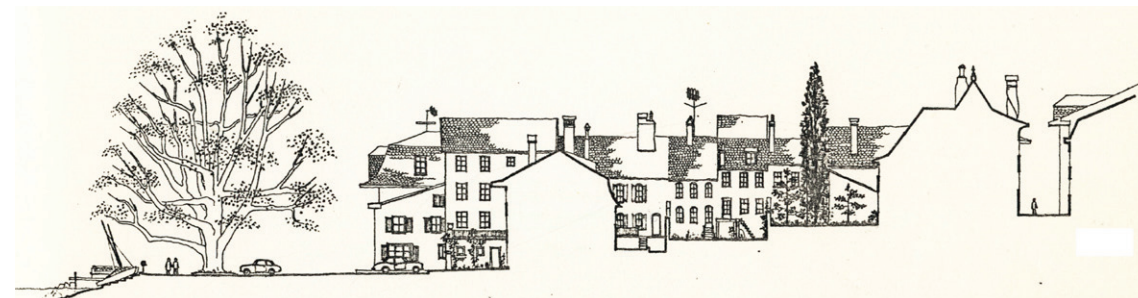
En bas: Le village de Rivaz a été construit sur un banc de conglomérats.
Croquis personnel, 2014

En haut: La rive, le vignoble et l'arrière-pays

ARCHITECTURE

Chaque bâtiment reflète les richesses du sol et du sous-sol de son terroir.

Denyse Raymond, *Les maisons rurales du canton de vaud*, 2002



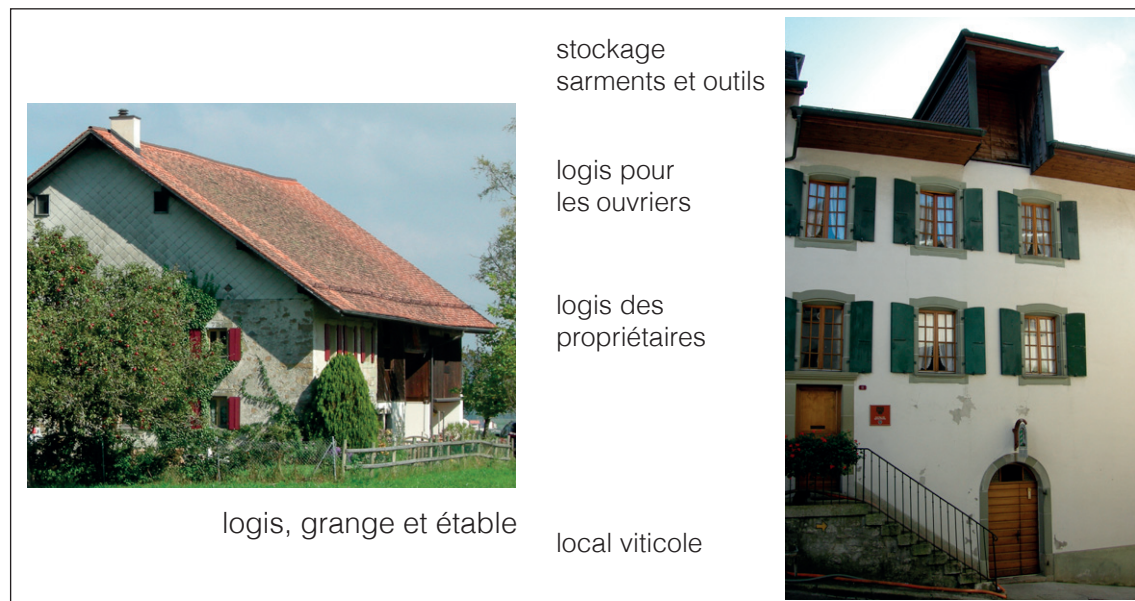
La maison vigneronne

une ferme vaudoise à la verticale

Traditionnellement, les maisons vigneronnes à Lavaux possèdent des murs porteurs en maçonnerie crépis à la chaux, des murs de séparation en bois ainsi qu'une charpente recouverte de tuiles plates en argile. A l'origine, les matériaux provenaient de la région - de la pierre en provenance de Meillerie était par exemple transportée sur des barques à voiles - mais dès le XIXe siècle, avec l'amélioration des routes et l'avènement du chemin de fer certains matériaux utilisés dans la construction des maisons vigneronnes sont importés de plus loin.

L'organisation contiguë du bâti sur trois niveaux génère des façades étroites, où l'on constate une prédominance des pleins par rapport aux vides. La «façade rue» a souvent une composition régulière alors que la façade jardin est plus contrastée. Généralement, on trouve au rez-de-chaussée une porte cintrée s'ouvrant sur la rue et donnant accès au pressoir et à la cave, parfois voûtée, ainsi qu'une porte plus étroite qui conduit par un escalier droit aux deux étages d'habitation. Cet escalier est parfois extérieur. A l'origine, le premier étage était réservé aux propriétaires alors que le deuxième étage hébergeait les travailleurs viticoles temporaires. Les toitures sont souvent imbriquées et possèdent des formes diverses: à deux pans avec la ligne de faite souvent parallèle à la rue, en croupe ou encore en demi-croupe pour mieux résister au vent, plus rarement à la Mansard. Elles sont interrompues par des dômes, des ouvertures fermées par des portes en bois et équipées d'une poulie permettant de monter dans le galetas par

l'extérieur les sarments - utilisés comme combustible - et les outils. Un étroit escalier intérieur permet l'accès au galetas. En somme, la maison vigneronne à Lavaux est une ferme vaudoise à la verticale. En effet, dans une ferme vaudoise, l'espace d'habitation, l'étable ainsi que la grange sont organisés les uns à côté des autres, perpendiculairement au faîte du toit, et chaque fonction occupe une tranche du bâtiment. Dans le cas d'une maison vigneronne, en revanche, le pressoir, la cave, l'espace d'habitation et l'espace de stockage sont installés sur plusieurs étages, à la verticale, afin d'occuper un minimum de surface au sol.



stockage
sarments et outils

logis pour
les ouvriers

logis des
propriétaires

logis, grange et étable

local viticole

Au fil des siècles, les maisons vigneronnes subissent des modifications constantes pour s'adapter aux changements, comme la venue des maladies de la vigne et le besoin de traitement ou encore, comme actuellement, les besoins croissants de surface à la cave. Une autre caractéristique des bâtiments à Lavaux est la gestion de la pente, toujours présente. Celle-ci est une contrainte mais elle permet également de relier différents points du territoire et «enrichir» les bâtiments. Ainsi, le caractère labyrinthique des maisons en plan existe parfois aussi en coupe.

La maison vigneronne ne montre pas d'exubérance et possède que peu de détails raffinés ou de sculptures, à l'exception de grappes de raisin ou d'armoiries. Les encadrements de portes et de fenêtres sont d'abord construits en molasse, puis, à partir de la fin du XIXe siècle en granit. Exceptionnellement, la maison vigneronne possède aussi un chaînage d'angle, qui peut être peint.

Ci-contre: Les portes de caves sont parfois finement décorées, dessin personnel, 2014

En haut: L'organisation différenciée de la ferme vaudoise et de la maison vigneronne

La cave et le pressoir



Au XIXe siècle, toutes les maisons des villages situées dans le vignoble comportaient une cave et un pressoir. Il n'y avait pas d'installation publique ou collective à cette époque et il faut attendre le début du XXème siècle pour voir apparaître les premières caves associatives.

La cave est la pièce où le vin est conservé, traditionnellement dans des tonneaux en chêne et, dès la deuxième moitié du XXe siècle, dans des cuves en ciment puis en acier émaillé ou inoxydable. Elle se situe généralement au fond du local du pressoir et, selon les configurations du terrain, on y descend ou on y monte. Les caves forment souvent un véritable labyrinthe car elles n'appartiennent pas forcément au rez et aux étages de la maison dont elles occupent le sous-sol et elles se prolongent parfois sous le domaine public.

Traditionnellement, le sol des caves était en terre battue ou en pavé et, aujourd'hui, ces matériaux ont été remplacés par du ciment ou du carrelage pour un entretien plus aisé.

Les bâtiments à fonctions multiples

four à pain, poids publics, fromageries et laiteries, abattoirs

Chaque commune se devait de mettre à disposition de ses habitants une installation pour peser les récoltes et le bétail. Aujourd'hui, un exemple de balance monumentale, accolée à un bâtiment et classée monument historique, est toujours visible à Savuit. Jusqu'en 1865, elle se trouvait à Lutry. Témoin des diverses influences présentes à Lavaux à l'époque, elle avait été installée par la commune de Payerne qui possédait des domaines près de Lutry et avait été réalisée en 1679 par un artisan bernois.



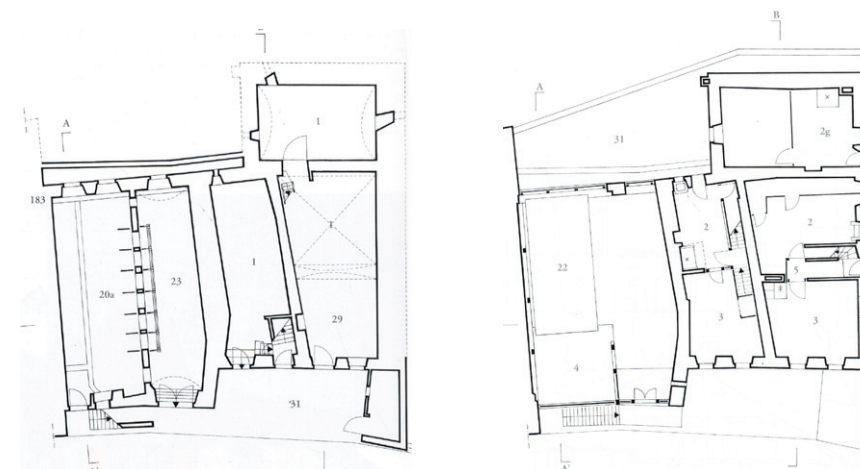
Ci-contre: Deux maisons vigneronnes et une grange à Rivaz, relevés vers 1980.

A gauche: plan du rez, *à droite:* plan du 1er étage. La grange avait remplacé une fromagerie et est aujourd'hui un garage. Les relevés ont été effectués par l'Atelier d'architecture du Professeur Aubry, EPFL

La balance romaine de Savuit en service, 1930-1939, auteur inconnu, image transmise par Eric Ceppi

Le four banal faisait partie de l'équipement de chaque village jusqu'à ce que les boulangeries se généralisent dans les villes et les bourgs au XIXe siècle, puis à la campagne. A Epesses, le bâtiment surmonté d'un clocher abritait en 1838 un logement, la chambre d'école, le four banal et la fromagerie tandis que le four banal se trouvait sous le même toit que la laiterie à Riex.

De plus, avant que la monoculture de la vigne ne s'impose à Lavaux, les vigneronns possédaient des vaches et ils s'organisaient en sociétés pour exploiter des fromageries, laiteries ou abattoirs. A Rivaz, par exemple, une société fut fondée en 1821 par 45 propriétaires réunissant 78 vaches et elle construisit en 1850 une fromagerie avec un logement et une cave. Cette société cessa son activité en 1947. Les étables et fenils encore présents aujourd'hui dans la région sont des témoins du Lavaux d'autrefois .



Quelques influences étrangères

Nombre de châteaux autour du lac Léman et dans le canton de Vaud, notamment à Lavaux, témoignent de l'époque savoyarde. Les Savoyards construisirent ces ouvrages avant tout à des fins militaires, pour assurer leur domination sur la région, mais également à des fins civiles, en tant que centre administratif du domaine seigneurial et résidence du châtelain ainsi que de son personnel. Lors de leur arrivée en Pays de Vaud, les Savoyards introduisent de nouvelles techniques, comme par exemple le donjon à plan circulaire qui avait traditionnellement un plan quadrangulaire, ainsi que le « château régulier géométrique de plaine » appelé « carré savoyard ».⁴ Une autre influence de la maison de

⁴ Andenmatten, De Raemy, 1990: 160

Savoie est l'architecture de brique piémontaise. En effet, durant tout le XVe siècle, la région vit l'immigration d'une main d'œuvre spécialisée venant du nord de l'Italie. Ainsi, l'architecture vernaculaire fut petit à petit influencée par des modes venues d'ailleurs, comme celle de l'accolade qui provient d'Angleterre et eut cours dans le Pays de Vaud de 1450 à 1550 environ. Ces accolades contraste fortement à Lavaux avec l'architecture locale. Un autre exemple d'une influence architecturale étrangère est l'église de Villette. Cet édifice, qui date du XIIe siècle, possède un clocher octogonal, un cas unique dans le canton de Vaud mais bien plus fréquent dans la vallée du Rhône. Le prototype de ce clocher peut être observé à l'Abbaye de Saint-Maurice.

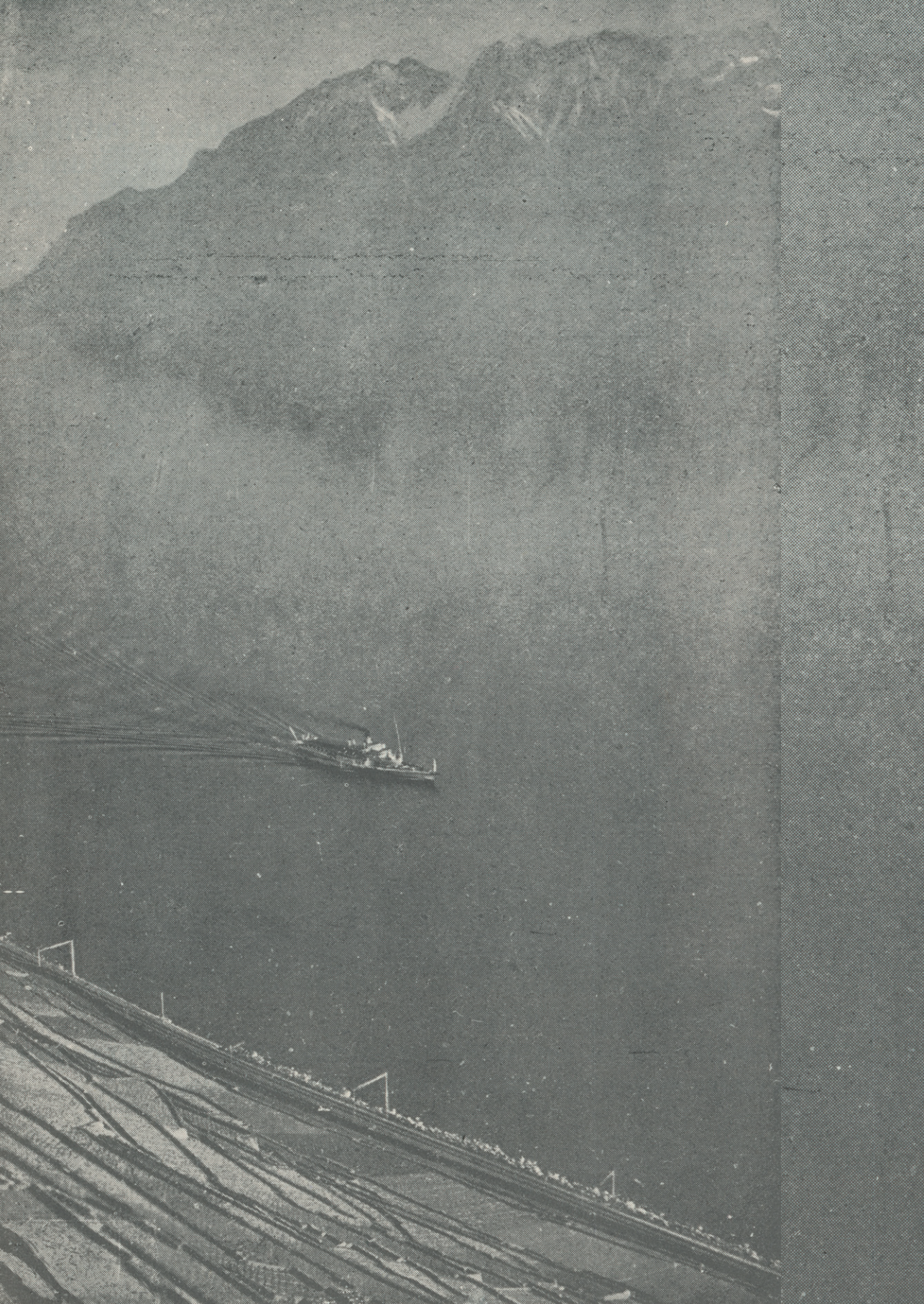


Ainsi, bien que généralement sobre, l'architecture du lieu recèle de véritables richesses dans sa diversité de formes et de détails et, loin de se développer en autarcie, ce territoire très visité et traversé au fil des siècles, a connu de nombreuses influences architecturales étrangères.

Ci-contre: L'architecture du lieu et ses influences. *De haut en bas et de gauche à droite:* Une porte de cave à Riex; Une porte de maison à Chardonne; façade du Château de Montagny-sur-Lutry; remplage flamboyant à Riex; porte du château de Montagny-sur-Villette; Maison Maillorдоз, détail et toiture

L'église de Villette. Aquarelle personnelle, 2014





UN VIGNOLE EN TERRASSES FACE AU LAC ET AUX ALPES

Alors en des moments heureux de la route, des synthèses éblouissantes apparaissent, saisissant nos coeurs et nos esprits. Dans un concert émouvant, le fait nature explicite et le fait homme précis en fonctions explicites chantent tous ensemble la même loi. Conjuguant dans son travail les puissances et les résistances de la nature, l'homme a mis sa propre création en parfaite harmonie avec elle.

La perception d'une telle harmonie fait les heures ineffables de la vie.

Est-il plus grande richesse que de telles joies?

Le Corbusier, *Une maison - un palais*, 1928

Ci-contre: image accompagnant le texte ci-dessus. Le Corbusier l'intitule «Une maison», démontrant le rôle central qu'il accorde au bateau sur le cliché.

Par rapport aux vignobles mondiaux et même suisses, le vignoble de Lavaux est un tout petit écosystème. Cependant, il possède des spécificités climatiques et culturelles qui lui confère son caractère unique. En 1928, Le Corbusier vantait l'harmonie du travail de l'homme et de la nature sur ce lieu et c'est notamment pour cela que le site est devenu patrimoine de l'humanité dans la catégorie des paysages culturels vivants. Le paysage, à Lavaux, n'a jamais été une fin en soi, mais est bien le fruit du travail acharné et constant des vigneron et des besoins de la vigne. En même temps, il est aussi devenu la carte de visite d'un vin de terroir. Immergeons-nous donc dans ce paysage culturel vivant.

LE VIGNOBLE

Un territoire-terroir possédé par de multiples familles

Lavaux est un terroir qui produit des vins ancrés dans une région et une tradition. Un terroir se définit avant tout par l'homogénéité des critères physiques comme la qualité des sols, le climat ou la topographie, et dans le cas d'un vignoble, également par d'autres critères comme la méthode de culture, l'approvisionnement en eau de la vigne ou encore les pratiques de vinification qui constituent une tradition. Aujourd'hui, face à la concurrence, chaque vignoble cherche à se personnaliser et la notion de terroir gagne en importance. A Lavaux, les vins sont regroupés sous une même appellation d'origine contrôlée (AOC) - Lavaux AOC - et sont répartis en six lieux de production et deux Grands Crus, selon la nature du sol, l'ensoleillement et d'autres facteurs comme la densité des murs de vignes dont bénéficie le cep.

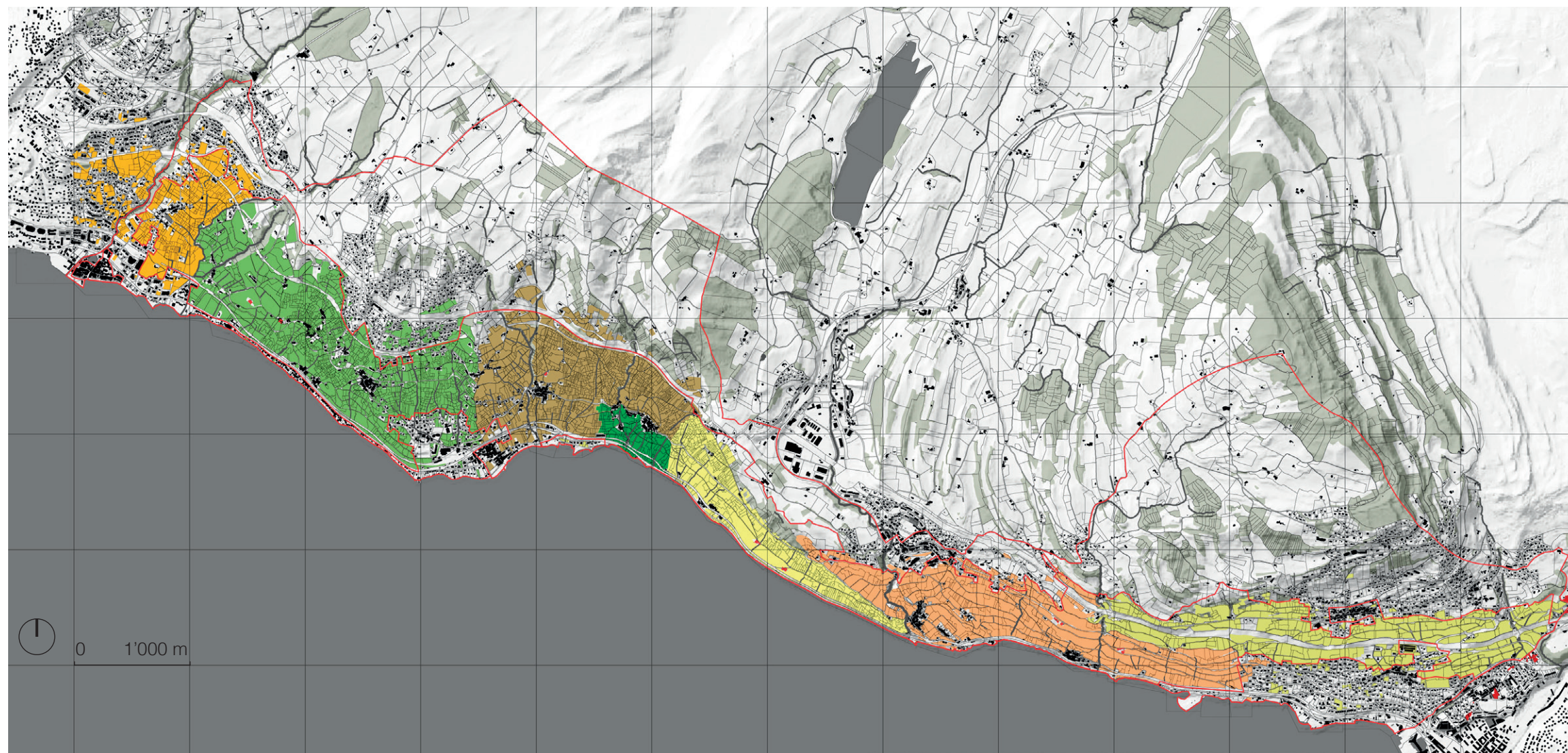
Les 821 hectares que compte la région de Lavaux sont répartis sur 4'930 parcelles de seulement 1'660 m² en moyenne. Les vignes incluses dans le Bien inscrit à l'Unesco, qui sont d'un seul tenant et confèrent au site son unité, totalisent 720 hectares et sont possédées par 1'840 propriétaires différents, dont les quatre cinquième sont des familles. Ainsi, la possession familiale des parcelles de vignes est une caractéristique de Lavaux, et ce, depuis la Réforme. En effet, jusqu'à cette période, il existait de grandes propriétés, possédées notamment par diverses abbayes. Comme nous l'avons vu, ces parcelles de vignes étaient souvent cultivées en partie ou entièrement par des vigneron et, lorsque l'église fut en difficulté financière, elle vendit les vignes aux vigneron-tâcheron, ce qui participa à la constitution et à l'agrandissement des propriétés familiales. Cependant, certaines villes sont aussi propriétaires de vignes à Lavaux, comme celles de Lausanne, Fribourg et Payerne.



A droite: Domaine de Montagny-sur-Lutry, propriété de la ville de Payerne





A gauche: Domaine des Faverges, propriété de la Ville de Fribourg

AOC Lavaux: Lieux de production et Grands Crus



Légende

	Lutry	73 ha (+ 20 ha hors périmètre du Bien)
	Villette	176 ha
	Epesses	134 ha
	Calamin (Grand Cru)	16 ha
	Dézaley (Grand Cru)	54 ha
	Saint-Saphorin	128 ha
	Chardonne	121 ha
	Vevey-Montreux	hors périmètre du Bien

	Parcellaire
	Périmètres du Bien
	Domaines viticoles
	Rivières et coulisses

ha: hectare

Sources

fond de carte du relief: map.geo.admin.ch
 autres informations: bureau GEA, Lausanne
 chiffres: Association pour l'inscription de
 Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco,
 2007: 135

Les particularités climatiques du lieu



HODLER Ferdinand,
*Le lac Léman vu de
Chexbres*, huile sur toile,
1904

Ci-contre: un mur-escalier
HARTWIG Edward,
1990, Musée de l'Élysée,
Lausanne

Le vignoble de Lavaux est une bande de terre de moins d'un kilomètre de large pour 14 kilomètres de long, accrochée au massif du Mont-Pèlerin, sur les flancs du lac Léman. Ses pentes, allant de 15% à 100% dans le Dézaley, ont une orientation sud-sud-ouest, face au plus grand lac d'Europe occidentale, ce qui confèrent au lieu des caractéristiques particulières. De plus, le vignoble s'étalant entre 372 et 600 mètres d'altitude environ, les différences de températures entre le bas et le haut du vignoble peuvent représenter jusqu'à deux semaines de décalage concernant le développement de la végétation au printemps. En effet, entre le bas et le haut du vignoble, les températures varient en hiver et en été de respectivement 0.5° et 0.6° pour 100 mètres d'altitude.

Au-delà du vignoble, par contre, sur le plateau, l'arrière-pays possède des caractéristiques très différentes, comme se plaît à le remarquer Charles Ferdinand Ramuz, ventant la diversité et l'autonomie alimentaire du canton de Vaud : « Ici, dans le Pays de Vaud, le printemps et l'été se trouvent juxtaposés. Ici, sur les bords du lac, depuis longtemps les pêchers de plein-vent sont en fleurs, alors que plus haut tout est encore couvert de neige ; en bas les cerises sont mûres que les arbres sont en boutons encore sur le plateau. »⁵

De plus, dès septembre, les nuits sont fraîches et les journées chaudes, ce qui est nécessaire pour qu'un chasselas ou un pinot se développent pleinement.

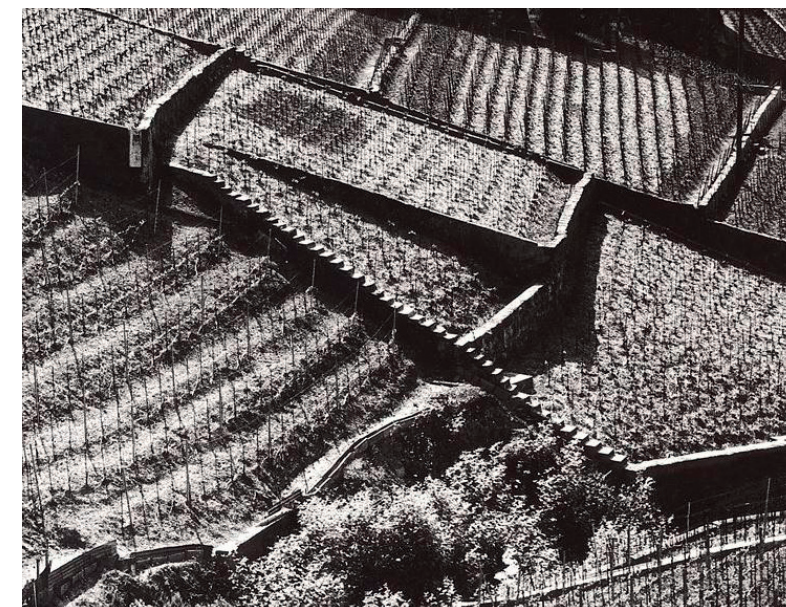
Outre les fortes différences d'altitude, le territoire de Lavaux est également défini par la présence du lac Léman, qui de par sa très grande superficie, agit comme un miroir et réfléchit les rayons du soleil sur le territoire.

⁵ Ramuz, 1943: 12

⁶ Idem: 11

Ainsi « [Les vignes] sont aidées par le vrai soleil d'une part et puis par cet autre qui n'est que reflet : aidées et secourues deux fois »⁶. Mais en fait, on parle à Lavaux de trois soleils, car la vigne bénéficie non seulement du rayonnement direct et réfléchi, mais également de la chaleur emmagasinée par les murs de vignes durant la journée et relâchée pendant la nuit. Ces murs en pierre servent également à protéger les vignes contre la bise venant du nord et, dans le Dézaley, la région la plus dense en murs, les moûts ont facilement une teneur naturelle en sucre plus élevée qu'ailleurs à Lavaux, une différence de l'ordre de trois degrés Oechsle selon Christelle Conne, vigneronne à Chexbres.

Les murs de vignes, un savoir-faire ancien



A l'origine, les moines, puis les vignerons-agriculteurs, ont construit des murs pour gagner des surfaces cultivables, en complément et peut-être par analogie aux terrasses naturelles formées par les bancs de conglomérats. S'ils servent de moyens de séparation entre plusieurs parchets, ce sont aussi des éléments de liaison, accueillant un escalier dans son épaisseur pour ne pas empiéter sur les surfaces de vignes ou ayant une double fonction de mur et d'escalier. Ils servent aussi à aménager les coulisses et à endiguer les ruisseaux, afin de drainer l'eau hors du vignoble. Leur linéarité est interrompue par des portes métalliques ou des rampes.

Mais les murs, bien plus que de simples infrastructures viticoles, font partie d'un imaginaire. Alors qu'il cherchait un terrain pour construire une « petite maison » pour ses parents, la Villa « Le Lac » à Corseaux, construite en 1923-24, voici ce que Le Corbusier écrit à propos de Lavaux: «La région, c'est le lac Léman où s'étagent les vignes en terrasses ; la longueur de leurs murs de soutènement alignés bout à bout totaliserait trente mille kilomètres (les trois quarts du tour de la Terre!). Les vigneron vont fort! Œuvre séculaire, peut-être millénaire.»⁷. En réalité, il semblerait que les murs comptabilisent « seulement » 450 kilomètres linéaires mais leur présence est décuplée par le fait qu'ils créent des lignes de forces dans le paysage, en contraste direct avec l'horizontalité du lac.



On ne connaît pas bien la manière dont les murs étaient construits par les moines au XIIe siècle, mais les techniques, qui ont beaucoup évolué depuis, ne devaient pas être très différentes de celles mises en place entre le Moyen Âge et le XIXe siècle. Les pierres nécessaires à la construction des murs étaient prises sur place, souvent sur le lieu d'éboulements, taillées sur place, puis entassées

⁷ Le Corbusier, 1954:5

et maçonnées avec un mortier de chaux. Contrairement au Valais, les murs n'étaient pas en pierres sèches car ce type d'appareillage nécessitait des matériaux de forme et de composition particulières, qui n'étaient pas disponibles sur place. Les terrasses étaient réalisées par les vigneron-paysans eux-mêmes et les travaux se limitaient à l'entretien et au remplacement ponctuel des murs de vignes.

Les terrasses, souvent très petites et irrégulières à l'origine, ont été agrandies et réalignées au fil du temps. Le cours du XIXe siècle, et surtout le début du XXe siècle, marquent un changement profond concernant les techniques de construction des terrasses et des infrastructures. En effet, avec l'avènement du chemin de fer et les améliorations routières du XIXe siècle, des travaux de soutènement d'envergure sont nécessaires. Ces interventions, qui ne sont plus l'initiative de vigneron individuels mais de grands propriétaires et de communautés publiques, requièrent le travail d'entreprises spécialisées qui utilisent des techniques encore jamais utilisées dans la région, principalement la construction en pierre de taille. Les grands chantiers qui débutent principalement après la deuxième guerre mondiale verront l'apparition de murs en béton brut de décoffrage, ce qui est dommageable pour la biodiversité puisque ces murs lisses n'offrent pas à la faune et à la flore un milieu adéquat et dénaturent le paysage. Aujourd'hui, les murs en béton sont doublés de murs maçonnés avec des parements de pierres non jointoyées pour permettre à la flore et à la faune de s'y loger.



Ci-contre: Un contraste saisissant: la côte «coulurée», comme disait Ramuz, face à l'horizontalité du lac

Un vieux mur en pierre dans le Dézaley, colonisé par les mousses

Évolution des pratiques viticoles, transformation du paysage



La viticulture prospère aux XVIIe et XVIIIe siècles, lors de la présence de Leurs Excellences de Berne, et représente la source de revenus majoritaire pour toute la région. Au milieu du XIXe siècle cependant, l'arrivée de maladies de la vigne venue d'Amérique en Europe va provoquer une révolution dans le monde viticole. En effet, l'introduction en Europe de l'oïdium (1847), du mildiou (1878) et surtout du phylloxéra (1863, atteint Lavaux en 1886) menacent de disparition tous les vignobles européens et mènent à la mort de la viticulture traditionnelle. A cause de la charge de travail considérablement plus élevée pour le soin de la vigne, le vigneron devient un professionnel et abandonne sa double occupation de paysan-vigneron. A cela s'ajoute la pénurie de main d'œuvre dû à la mobilisation des soldats pendant la seconde guerre mondiale. L'agriculture et l'élevage du bétail, pratiqués par les paysans-vignerons parallèlement à la viticulture, sont abandonnés et les vignerons se spécialisent dans la culture de la vigne, comme c'est encore le cas aujourd'hui.

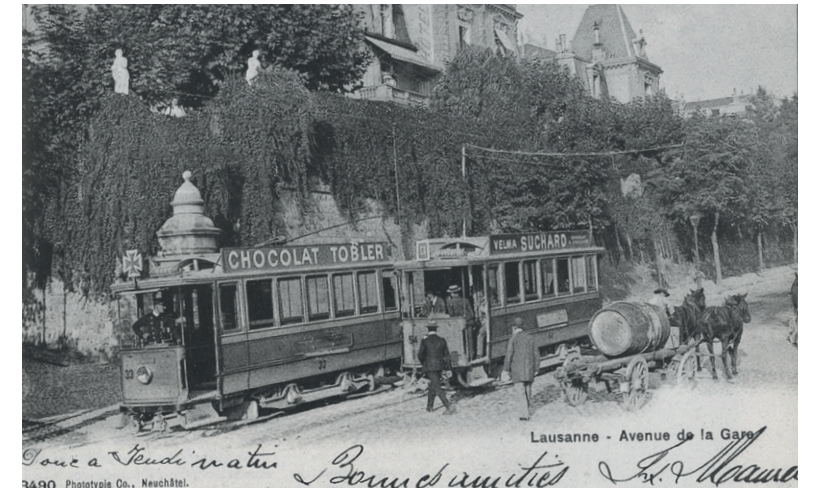
Face aux maladies, il n'y a qu'une solution : greffer tout le vignoble européen sur des plants de vignes américains, qui ne craignent pas ces maladies. Entre 1900 et 1936, la totalité du vignoble suisse subit ce greffage. Le vignoble vaudois, qui compte 6'685 hectares de vignes en 1900, voit sa surface diminuer de moitié pour atteindre 3'153 hectares en 1932. Deux tiers des propriétaires de vignes disparaissent. Cette surface va progressivement augmenter pour atteindre 3'838 hectares aujourd'hui.

Ci-contre: Un vigneron avec un atomisateur sur le dos peut traiter 2 hectares par jour. Aujourd'hui, l'hélicoptère traite 100 hectares en un jour

Transport de vins à l'avenue de la Gare à Lausanne. Phototypie, Neuchâtel, non datée

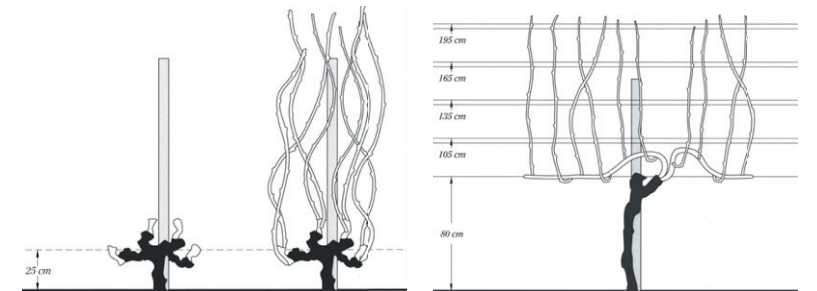
En bas, à gauche: taille en gobelet
En bas à droite: taille Guyot double

La crise qui sévit dès la deuxième moitié du XIXe siècle jusqu'au début de la seconde guerre mondiale n'est pas seulement due à l'arrivée des maladies de la vigne. En effet, les éléments suivants comptent également parmi les facteurs aggravants : libéralisation du commerce mondial du vin, qui est encouragée par l'arrivée du chemin de fer et des bateaux à vapeur et se traduit par une forte augmentation des importations de vins; le développement des villes et de l'industrie; les mauvaises récoltes dues à un temps défavorable.



Dès 1950, de nouveaux paramètres vont révolutionner la viticulture vaudoise tout comme l'a fait le phylloxéra en 1900. Ce sont la mécanisation, la recherche et enfin la libéralisation du marché des vins.

La culture de la vigne en gobelets est peu à peu remplacée par un mode de conduite sur échelas puis en espalier sur fil de fer, ce qui rationalise le travail et diminue les coûts de production. De plus, les rangées sont petit à petit desserrées pour laisser la place nécessaire aux machines nouvellement introduites dans le vignoble. La chenillette, par exemple, est introduite dans les vignobles en terrasses au début des années 2000. Elle possède les mêmes outils que les machines conventionnelles, mais miniaturisés.

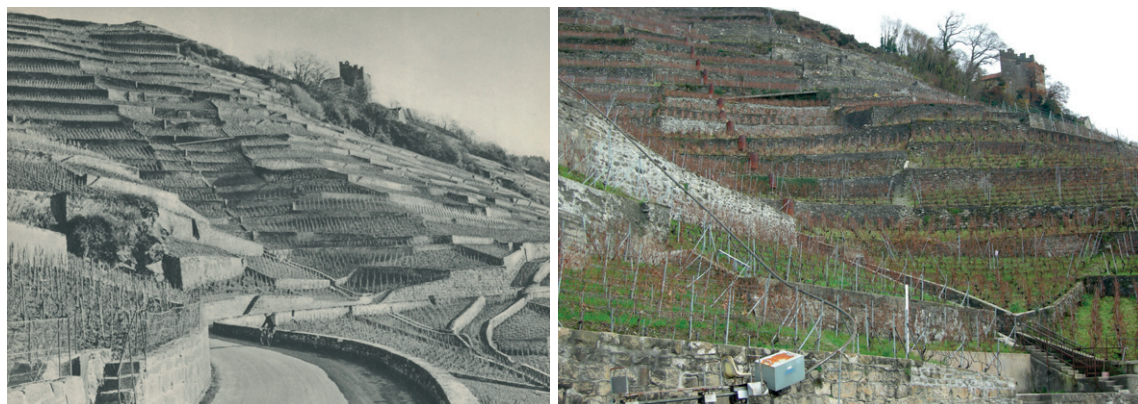


Ainsi, le vignoble qui avait hier « l'aspect d'une foule anarchique » est aujourd'hui « aligné comme une compagnie de soldats à la revue »⁸.



Jadis, une grande énergie était dépensée pour remonter la terre qui s'était amoncelée en bas de chaque parchet à cause de l'érosion. Pour lutter contre ce phénomène, la culture de la vigne dans le sens de la pente fait petit à petit place, surtout sur les parcelles à forte déclivité, à la culture en travers de la pente et le vignoble, qui était auparavant scrupuleusement désherbé, possède aujourd'hui des lignes entières de gazon.

L'État est aussi responsable de l'évolution du paysage. En effet, face au constat, vers 1950, que la population suisse boit deux fois plus de vin rouge que de vin blanc et alors que le canton de Vaud produit à ce moment 90% de vin blanc pour seulement 10% de rouge, on décide d'arracher des cépages blancs pour les remplacer par du rouge. Encore en 2003, la Confédération a débloqué quelques



⁸ Quartier, 2008: 124

⁹ Quartier, 2008: 63

Ci-contre:

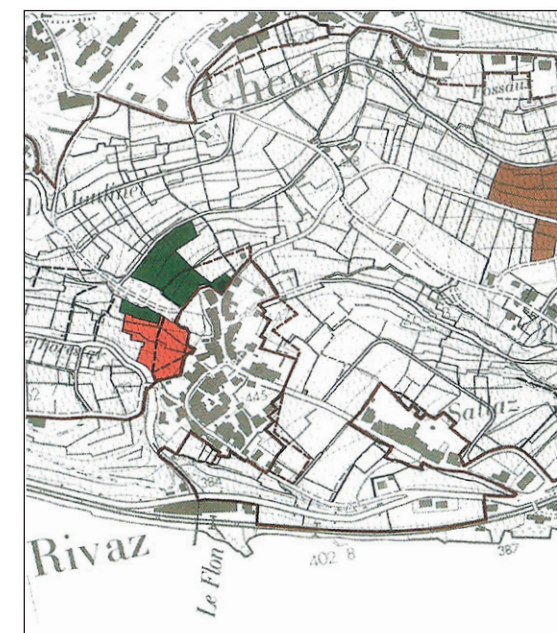
En haut à gauche: le temps des vendanges sur la route de la Corniche, à la sortie d'Epesses, non daté (Photo des Arts, Lausanne)

En haut à droite: même saison, même lieu en 2014

En bas à gauche: même lieu en hiver, vers 1943. Photo: Maurice Blanc

En bas à droite: même saison, même lieu en 2014

Extrait d'un remaniement parcellaire viticole, état en 1970 (à gauche) et état en 1988 (à droite)



millions à cet effet, malgré le succès limité de cette mesure. De 1993 à 2007, par exemple, on note une régression des surfaces plantées en chasselas de seulement 8% à Lavaux. Une mesure qui sera plus convaincante est l'instauration du cadastre viticole en 1957. Son but, qualitatif et non quantitatif, consiste à désigner les meilleures parcelles pour la viticulture. Ainsi, trois zones ont été définies : la zone A, constituée de coteaux bien orientés, la zone B, constituée de terrain moins bien situés mais tout de même adaptés à la viticulture et la zone C, comprenant des terres qui seront rendues à d'autres cultures après arrachage de la vigne. Une nouvelle plantation de vignes est prévue sur les meilleurs terrains. Ainsi, le cadastre viticole « a permis de concentrer la vigne sur les terres qui lui sont le plus favorables, de créer des régions et des appellations d'origine crédibles et cohérentes. C'est un outil indispensable pour assurer la spécificité de nos terroirs »⁹.

Les remaniements parcellaires, qui sont soit l'initiative de propriétaires individuels soit imposés par l'État, comme dans le cas de la construction de l'autoroute A9, ont aussi une influence sur le paysage. En effet, si ces remaniements parcellaires ont pour but premier de diminuer le morcellement des propriétés foncières pour permettre une meilleure exploitation de ces dernières, ils permettent également la création d'infrastructures viticoles, tels que la mise sur pied d'un système de drainages plus performant ou la construction de chemins qui assurent un meilleur accès aux parcelles. Ces transformations voient le jour dès 1907 avec la première loi sur les améliorations foncières.

Le chasselas, patrimoine vitivinicole et social

Difficile de parler de Lavaux, ou encore d'un autre vignoble vaudois ou suisse romand, sans parler du chasselas. Malgré sa petite taille, le vignoble suisse romand est le plus grand vignoble de chasselas vinifié du monde. En France et en Roumanie, par exemple, le chasselas est également cultivé, mais exclusivement comme raisin de table. Dans le canton de Vaud, si l'on considère la totalité des cépages plantés, les 62% sont du chasselas et, si l'on considère seulement les cépages blancs, ce chiffre grimpe à 93%. Et à Lavaux, sur les 821 hectares de vignes, 598 sont plantés en chasselas.

Ce cépage, qui trouve ses origines dans le canton de Vaud, représente un patrimoine vitivinicole unique et propre à la région aussi bien qu'un patrimoine social.

Cependant, au début du siècle passé, le chasselas n'avait pas bonne réputation. C'était un cépage réputé pour une production irrégulière, nécessitant un gros travail de la feuille, dont les fruits manquent d'acidité et de bouquet et mûrissent trop tôt. Au fil du temps, grâce à la sélection et aux avancées techniques, une amélioration notable de la culture du chasselas a pu être observée. Sa neutralité permet de faire ressortir les saveurs particulières du terroir.



Ci-contre: Fête des vigneron, Vevey, 1833

Des femmes, venant traditionnellement du val d'Aoste, étaient engagées pour l'effeuillage de la vigne en juin. Elles portent le joli nom d'«effeuilleuses»
Photo: Maurice Blanc



Cependant, le chasselas ne représente pas seulement un patrimoine vitivinicole. Il est aussi socialement très ancré dans le territoire, comme en témoignent par exemple les festivités des vendanges qui ont lieu chaque année, ou encore la grande Fête des Vignerons qui a lieu tous les 25 ans à Vevey. Cette fête a pour origine une décision de la confrérie des vigneron, qui diffusait et contrôlait la mise en œuvre des bonnes pratiques et des nouvelles connaissances, d'honorer en 1797 les meilleurs vigneron à l'occasion d'une grande fête organisée à Vevey. Cette tradition est en fait encore plus ancienne et a pour origine une procession dans les rues de Vevey, formée par les propriétaires de vignes, les Confrères et les vigneron-tâcherons pour fêter le bon déroulement des travaux viticoles.

PAYSAGE CULTUREL INSCRIT AU PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ



Définition de l'Unesco de *Paysage culturel*

Les paysages culturels représentent les ouvrages combinés de la nature et de l'homme [...] . Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes. [...] Les paysages culturels [...] témoignent du génie créateur de l'être humain, de l'évolution sociale, du dynamisme spirituel et imaginaire de l'humanité. Ils font partie de notre identité collective.

(<http://whc.unesco.org/fr/PaysagesCulturels/#1>)

Le paysage culturel est une catégorie de biens qui fait son apparition en 1994, lors de la redéfinition de la stratégie globale de l'Unesco pour «une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible»¹⁰ en même temps que les itinéraires culturels, le patrimoine industriel, les déserts, les sites marins côtiers et les sites insulaires de petit taille. Ils se divisent en trois catégories.

¹⁰ <http://whc.unesco.org/fr/strategieglobale>

¹¹ Pour les trois citations précédentes, c.f. Unesco *Orientations*, 2013: 96

Ci-contre: Scène de vendanges à Lavaux, non daté (E.Steiner, éditeur, Lausanne)

A gauche: Villas et jardins Médicis, Toscane. Un paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme
Photo: Adriano Bartolozzi

Au milieu: paysage archéologique des premières plantations de café du sud-est de Cuba. Un paysage relique
Photo: Geoff Steven

A droite: Montagne sacrée de Sulaian-Too, Kirghizistan. Un paysage culturel associatif
Photo: David Trilling

La première catégorie comprend le *paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme*, comme les jardins ou les parcs créés pour la délectation des sens.

La deuxième catégorie englobe un *paysage essentiellement évolutif*. «Il résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel.» Ces paysages se subdivisent en deux catégories: le *paysage relique* (ou fossile) et le *paysage vivant*, qui conserve «un rôle social actif dans la société contemporaine, étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans le lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours du temps.» Lavaux fait partie de cette deuxième catégorie.

La troisième et dernière catégorie des paysages culturels est le *paysage culturel associatif*. Dans ce cas, l'inscription se justifie par «la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles matérielles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes»¹¹.

Ainsi, pour Francesco Bandarin, directeur du programme Unesco Patrimoine mondial, les paysages culturels devraient englober toutes les manières par lesquelles l'homme interagit avec la nature et doivent inclure les différents types et les différentes formes de vie humaine du passé.



Paysage culturel, une expression pléonasmique

Le terme de paysage culturel, c'est-à-dire anthropoïsé, est pléonasmique car le paysage existe à proprement parlé seulement à travers le regard porté par l'homme. Michael Jakob parle de l'expérience du paysage, qui inclut l'homme et sa culture, l'espace et le temps. Il met en garde contre le risque de concevoir les paysages comme des icônes, ce qui mènerait à une muséification du territoire. Il invite à la rencontre physique avec le territoire, qui dévoile alors toutes ses richesses: «[les paysages] risquent, au moment où on leur confère des identités fixes (de répertoire ou de catalogue), là où on les sort du temps, de passer pour la réalité dont ils ne sont en vérité qu'une représentation parmi d'autres. Toute lecture du paysage qui ne tient pas compte du temps, de la genèse, de la transformation, de la mutation volontaire et involontaire, fige, fausse la réalité. Une telle approche dé-compléxifie le réel, refoule la richesse du paysage que l'expérience individuelle, par contre, capte bel et bien.»¹²



John Brinckerhoff Jackson, quant à lui, met en avant le caractère systémique du paysage ainsi que collectif : « un paysage n'est pas un élément naturel de l'environnement mais un espace synthétique, un système artificiel d'espaces superposés à la surface de la Terre, fonctionnant, évoluant, non pas selon des lois naturelles mais pour servir une communauté [...] »¹³.

Pour le géographe Augustin Berque, cette relation d'influences n'est cependant pas unidirectionnelle. Berque définit le paysage comme exprimant la relation d'une société à l'espace et à la nature. Le paysage est une empreinte, c'est le témoin d'une civilisation, de sa manière de penser et d'agir entre autres, mais il est aussi une matrice car il détermine la culture, c'est-à-dire la perception, la conception ainsi que les actions, de cette même population qui l'habite. Il existe donc « d'infinies boucles de co-détermination »¹⁴ entre le territoire et ses habitants qui se déterminent l'un l'autre et qui illustrent bien la dynamique mise en place. Ainsi, tout paysage «est culturel [...] parce qu'il a été édifié socialement, selon des valeurs que d'une certaine manière il symbolise »¹⁵ et presque toute surface terrestre est un paysage culturel car la grande majorité du globe contient des traces humaines. Cependant, pour qu'un bien soit retenu sur la liste du patrimoine mondial, il doit posséder une valeur exceptionnelle universelle, définie par dix critères non cumulatifs¹⁶ et nous allons voir quels critères ont été retenus pour le site de Lavaux.

¹² Jakob, 2007: 67

¹³ Brinckerhoff Jackson, 2003: 55

¹⁴ Berque, 1984: 33

¹⁵ Brinckerhoff Jackson, 2003: 10

¹⁶ Les critères sont énoncés aux pages 94 et 95 du présent ouvrage

Ci-contre: Lavaux possède de multiples facettes, selon le point de vue depuis lequel on l'observe et selon les personnes interrogées. Vue de Rivaz depuis le Lac

Le vigneron utilise le sol pour produire du vin mais il est également contraint par ce même territoire
Photo: Marcel Imsand



Les critères retenus pour Lavaux et les valeurs du site

Critère iii : Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

Justification du critère iii : Le paysage viticole de Lavaux présente d'une manière très visible son évolution et son développement sur près de mille ans, à travers un paysage et des bâtiments bien préservés et la continuité et l'évolution de traditions culturelles anciennes spécifiques à cette région.

Critère iv : Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage *illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine*.

Justification du critère iv : L'évolution du paysage de Lavaux illustre de manière très vivante l'autorité, le suivi et la protection de cette région viticole hautement appréciée qui contribua pour une large part au développement de Lausanne et sa région et a joué un rôle important dans l'histoire géoculturelle de la région.

Critère v : Etre un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture ou de l'interaction humaine avec l'environnement spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.

Justification du critère v : Le paysage de vignoble de Lavaux est un exemple exceptionnel témoignant de siècles d'interaction entre la population et son environnement d'une nature très spécifique et très productive, optimisant les ressources locales pour produire un vin hautement prisé qui fut une ressource importante de l'économie locale. Sa vulnérabilité face aux centres urbains au développement rapide a suscité des mesures de protection fortement soutenues par les communautés locales.¹⁷

Ainsi, les valeurs exceptionnelles du site, qui ont permis son inscription et qu'il s'agit de préserver et de faire perdurer, sont l'interaction harmonieuse de l'homme avec son environnement, la longue continuité de l'histoire viticole sur le site et l'engagement de la population locale par la mise en place de lois pour préserver le vignoble. Lavaux est, d'une part, un témoin du passé par ses murs de vignes qu'il ne serait économiquement plus imaginable de construire de manière si dense sur une si grande portion de territoire, par ses monuments historiques aussi comme la Tour de Marsens ou le château de Glérolles. D'autre part, Lavaux est également le support des acteurs du présent, le terrain de travail du vigneron. Ce dernier inscrit son travail dans une tradition qu'il fait perdurer et qui doit continuer à illustrer l'interaction harmonieuse de l'homme avec son environnement.

Lavaux au-dessus du Châtelard, aquarelle personnelle, 2014



¹⁷ <http://whc.unesco.org/fr/list/1243>

DÉBATS ACTUELS À LAVAUX

Il faut du temps pour constituer un paysage: un temps de la surprise, de l'attention, de la rencontre. Trois dangers guettent donc aujourd'hui notre relation à la nature et par là même l'émergence du paysage: la «muséalisation», la manipulation et la virtualisation.

Michael Jakob, *L'émergence du paysage*, 2004

Lavaux a récemment fait couler beaucoup d'encre. C'était au début de 2014, alors que l'initiative «Sauver Lavaux III» était en passe d'être soumise au vote de la population vaudoise. Les partisans de l'initiative mettaient en avant les effets néfastes du mitage du territoire et du laisser-faire communal, les opposants brandissaient le spectre de la muséification du site et la mort du vigneron. Le peuple vaudois n'a finalement pas voulu de «Sauver Lavaux III» et lui a préféré le contre-projet gouvernemental. Le débat est complexe, à l'instar du territoire lui-même et du nombre d'acteurs. Hormis la récente inscription du vignoble sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco et ses retombées, avantages ou dangers, la question de la rentabilité économique d'un vignoble en terrasses à l'heure actuelle renchérit le débat. De plus, face à un territoire dans une position vulnérable entre deux centres économiques importants, la question du paysage est souvent évoquée. Pour Michael Jakob, les trois dangers qui guettent le paysage sont la muséalisation, la manipulation et la virtualisation, des notions au coeur du débat à Lavaux.

Or, pour sauvegarder le paysage à Lavaux, il faut sauvegarder la viticulture. Depuis toujours, ce sont les vignerons qui entretiennent les murs de vignes, les coulisses, ainsi que les chemins dans les vignes. Sans leur travail constant et continu depuis des siècles, le paysage tel qu'il est aujourd'hui n'existerait pas et, sans eux, il ne peut perdurer. Une gestion durable du site est en jeu ainsi que des consensus et des coopérations. Le débat est économique, social, politique et architectural.

Ci-contre: En avril 2014, les avis s'affichent côte à côte et se confrontent en gare de Lausanne



LA SURVIE ÉCONOMIQUE DES VIGNERONS, ARCHITECTES DU PAYSAGE

Un marché viticole en évolution

Le monde viticole vaudois mais également suisse, traverse une période de crise. D'autant plus à Lavaux, avec ses terrasses tortueuses empêchant l'optimisation du travail. Les vignerons de Lavaux que j'ai rencontré lors de ce travail sont unanimes: il est aujourd'hui difficile financièrement de vivre uniquement de la viticulture. Bas prix de vente de la bouteille, augmentation des charges administratives, réduction du nombre d'employés et diversification des tâches, horaires quotidiens très lourds et rareté des jours de vacances sont autant de facteurs participants à cette évolution.

Avec la levée des restrictions d'importation qui protégeaient le marché suisse au début des années 1990 et avec l'ouverture totale des marchés en 2001, le marché du vin a été révolutionné. Aujourd'hui, la Fédération vaudoise des vignerons estime que sur dix bouteilles consommées en Suisse par an, seules quatre sont produites dans un vignoble suisse, six provenant de l'importation. Parallèlement, on assiste à des changements dans les habitudes des suisses tels que la baisse de la consommation de vin et la réduction des quantités stockées dans les caves des particuliers. En plus des nouvelles conditions du marché, le monde viticole suisse est de plus en plus réglementé par l'Etat. Ainsi, pour promouvoir la qualité, le Département de l'économie fixe chaque année des limites de production. Des plus, des réglementations supplémentaires interdisent par exemple l'arrosage des vignes après le 15 août et exigent que la densité de plantation assure une surface de feuille de 1 m² par kilo de raisin. La valeur minimale de la teneur naturelle en sucre des moûts, calculée en degrés Oechsle, ainsi que les différents pourcentages d'assemblage et de coupage tolérés sont aussi réglementés. Cependant, la législation veille aussi à protéger la profession. Pierre Monachon rappelle l'aspect social de la règle du 60/40¹⁸. Cette dernière permet à un vigneron voulant par exemple produire un vin du lieu de production Epesses d'assembler minimum 60% de vin d'Epesses à 40 % maximum d'un vin issu de la région AOC mais d'un autre lieu de production, comme Lutry ou Vevey-Montreux. Ceci permet aux vignes ayant une situation périphérique face au vignoble de bénéficier également du renom de Lavaux. Malgré tout, les récents scandales en la matière, n'inspire pas confiance à la population et le débat

sur la simplification des systèmes d'appellation pour une plus grande transparence est en cours.

Des besoins nouveaux sur le territoire et à la cave

On doit aménager le territoire pour permettre de produire à moindre frais, sinon les vignerons disparaîtront. Et plus personne ne s'occupera du paysage.

Pierre Monachon, vigneron et syndic, Rivaz

[La] petite superficie [du site] fait que la moindre intervention sur le territoire a un grand impact et rend la situation fragile.

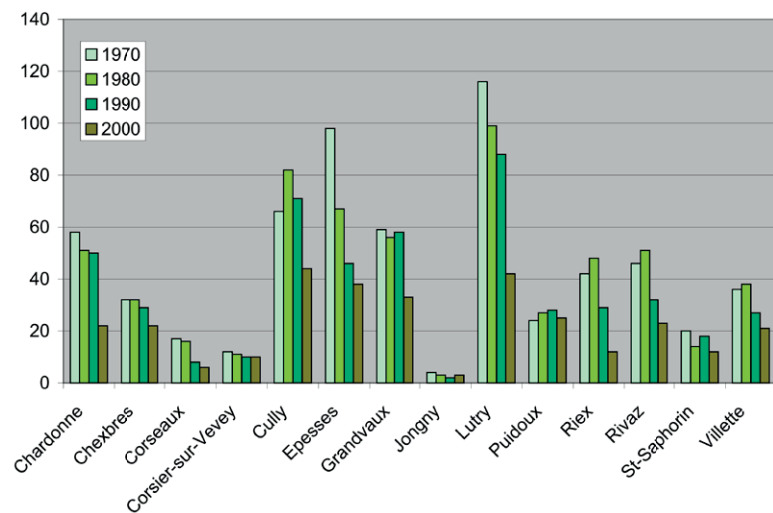
Pietro Laureano, Professeur et expert à l'Unesco, Italie

A Lavaux, de par la topographie, les vignerons sont à certains endroits obligés de travailler comme il y a 50 ans, sans tracteur ou autre grosse machine, même si l'hélicoptère leur prête parfois main forte. Cependant, face à la concurrence internationale, les vignerons, pour pouvoir être compétitifs, doivent rationaliser leur manière de travailler autant que possible et cela se traduit par des exigences en matière d'aménagement du territoire, comme la création ou l'élargissement de certains chemins viticoles. Comme nous l'avons vu, l'évolution des pratiques viticoles a passablement transformé le paysage au fil des siècles et ce dernier continuera à évoluer. Il est dans la nature de ce vignoble en terrasses d'être un paysage évolutif. Cependant, certains dénoncent le surdimensionnement des nouvelles infrastructures, notamment des chemins d'accès, qui portent atteinte au site.

Les chemins viticoles ont pu être agrandis et modernisés lors des améliorations foncières successives

¹⁸c.f. COLLET Cécile, MASPOLI Phillipe, *Le monde viticole cherche la recette de la transparence*, 24 heures (08.12.2014), p.3





La baisse du nombre de personnes employées dans la viticulture trouve son origine dans la mécanisation des processus agricoles. Cependant, tout en ayant moins d'employés, les vigneronnes doivent généralement cultiver environ trois fois plus de surfaces de vignes pour en vivre selon Pierre Monachon, vigneron et syndic à Rivaz. Ludovic Paschoud, vigneron à Lutry, estime qu'il y a vingt ans, il était possible de faire vivre une famille en cultivant 1 ha ½ de vignes alors qu'il cultive aujourd'hui 4 hectares. Les vigneronnes doivent également diversifier les cépages pour répondre à la demande. Comme l'explique Maurice Neyroud, vigneron à Chardonne, son père produisait un vin rouge et un vin blanc sur 2 hectares alors qu'il cultive actuellement sur une même surface neuf vins, moitié rouge, moitié blanc. Ceci nécessite des infrastructures supplémentaires à la cave. De plus, alors que les vigneronnes vendaient au siècle passé toute leur production en vrac, ils vendent aujourd'hui beaucoup de vin en bouteilles, ce qui nécessite des surfaces de stockage du matériel considérablement plus élevées. A cela s'ajoute un besoin croissant en surfaces de dégustation. En effet, le caveau qui, à l'origine, était prévu pour accueillir une quinzaine de personnes, doit aujourd'hui être capable d'en accueillir une soixantaine. Aujourd'hui, même si beaucoup de vigneronnes ont réussi à maintenir leurs exploitations dans les villages vigneronnes, rachetant petit à petit des locaux attenants aux leurs, d'autres se sont vus obligés de faire migrer une partie de leur exploitation en zones industrielles, faute de locaux disponibles à un prix abordable dans le vignoble.

¹⁹Cette idée m'a été suggérée par Suzanne Debluë, qui la tient elle-même du géographe Antoine Bailly

²⁰ Buss, 28.12.2014

Face au besoin de plus de surfaces pour la mise en bouteille et l'accueil des clients, une plus grande coopération entre les vigneronnes serait souhaitable selon certains, par exemple avec l'aménagement d'un local commun de mise en bouteille sur le site de Lavaux¹⁹. On peut aussi imaginer que les futures exigences phytosanitaires vont demander des stations de lavage des machines agricoles pour un traitement ciblé des eaux usées et cela nécessitera également une coopération à l'échelle du vignoble entier.

Exporter pour augmenter la visibilité locale

Une image commune pour les vigneronnes s'appuyant sur le territoire

Ci-contre: Evolution du nombre de personnes travaillant dans la viticulture entre 1970 et 2000. Source: SCRIS, graphique tiré du plan de gestion (2006)

Le Dézaley au goût couleurs nipponnes, montage: David Wagnières



A l'échelle nationale, l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS) s'est fixé pour objectif d'exporter 5% de la production à l'horizon 2020, alors qu'elle est de 1% aujourd'hui. L'export permet non seulement de gagner des parts de marché à l'étranger, mais également, sur le marché local, comme le constate Pierre Keller, actuel directeur de l'Office des vins vaudois (OVV): «En se faisant connaître en dehors de ses frontières, on augmente sa notoriété locale»²⁰. A Lavaux, on discute d'exporter, on essaie parfois. Mais exporter pour ce vignoble composé de petites structures, cela signifie aussi coopérer et s'assembler car les frais de douanes et autres chagrins administratifs ne sont rentables qu'à condition d'exporter de grandes quantités. Cependant, avant de penser à une consommation des vins de Lavaux à l'étranger, il faut que la population suisse boive du vin suisse en priorité. Selon certains, cela passerait par une plus grande transparence concernant les coupages et les assemblages ainsi qu'une redynamisation de la profession et une augmentation de la qualité des vins. Et ainsi, miser sur un marché de niche et une image proche du

territoire, car comme le relève Claude Quartier, « l'amateur achète avec une belle bouteille quelque chose en plus que le vin: l'histoire, le renom, la rareté, le savoir-faire, le paysage»²¹.

En fait, il faut sensibiliser la population locale au travail du vigneron sur ce terrain accidenté qui fait grimper les prix de production. Ainsi, la construction d'une identité forte pour le territoire passe par une meilleure connaissance de ce dernier et de ses acteurs.

La diversification des sources de revenus des vignerons, mais à quel prix?

La monoculture de la vigne à Lavaux est assez récente et, depuis toujours, les vignerons ont eu des revenus variés, ne provenant pas que de la viticulture. Aujourd'hui, de nombreux vignerons exercent également une autre activité, comme celle de syndic par exemple. De plus, on notera la tendance à transformer des galetas en appartements pour pouvoir louer les surfaces habitables gagnées.

En outre, depuis l'inscription de Lavaux sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, les touristes sont plus nombreux à venir se balader dans le vignoble et ils viennent parfois par cars entiers pour visiter le site et déguster du vin. Le danger guette, le tourisme de masse n'étant pas un bienfaiteur du patrimoine. Face à cette problématique, le plan de gestion du site envisage le tourisme comme un moyen parmi d'autre de faire partager les valeurs du site et privilégie le tourisme local et durable et le développement de l'œnotourisme. Le vigneron pourrait donc diversifier ses revenus en proposant des chambres d'hôtes. Mais attention de ne pas attendre trop de ce dernier, qui a déjà beaucoup à faire.



²¹ Quartier (2008): 163

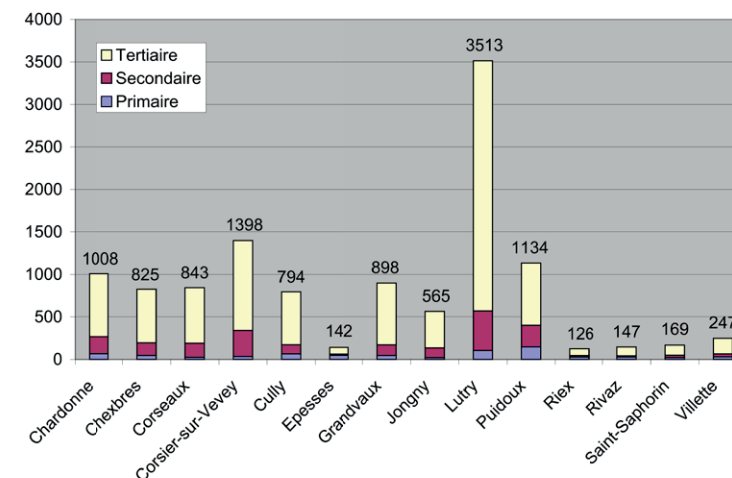
Ci-contre: Structure économique par commune en 2000 (actifs employés). Source:SCRIS, graphique tiré du plan de gestion (2006)

Une bonne gestion du site Unesco est essentielle pour préserver et faire perdurer le vignoble, Burki, 24 heures

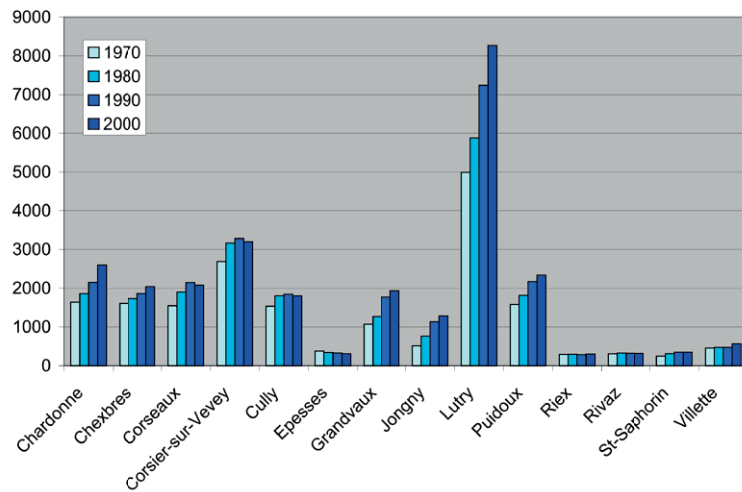
DÉBAT SOCIAL

Arrivée d'une population exogène sans lien avec le territoire

Comme nous l'avons vu, le nombre d'actifs employés dans la viticulture a diminué ces 50 dernières années, alors même que les surfaces cultivées par chaque exploitation ont augmenté dans bien des cas. Avec la mécanisation des processus de culture et de production, les vignerons se sont reconvertis dans le secteur secondaire et surtout tertiaire. De plus, face à la spéculation financière sur les terrains viticoles due à la périurbanisation, des surfaces de vignes ont été vendues à des promoteurs immobiliers. En 2000, sans grande surprise, une grande majorité de la population des différentes communes de Lavaux est employée dans le secteur tertiaire.



Une tendance actuelle est la gentrification du territoire de Lavaux par des résidents exogènes, sans lien avec le territoire. Ce sont par exemple des expatriés travaillant dans des multinationales à Vevey ou à Lausanne, attirés par le panorama, l'ensoleillement et la situation périurbaine. Cela explique la surreprésentation des 45-60 ans dans la région. Ainsi, on assiste à la venue de nouveaux modes de vie, parfois difficilement compatibles avec le territoire: augmentation des besoins de stationnement dans les villages, achat d'appartements de vacances par de riches étrangers qui n'y vivent que quelques semaines par an, comme c'est le cas à Rivaz par exemple. De plus, la question de l'intégration des nouvelles constructions pour une nouvelle classe sociale sur le territoire alimente le débat.



Evolution de la population entre 1970 et 2000 (habitants).
Source: SCRIS, graphique tiré du plan de gestion (2006)
Ci-contre: La cohabitation du vieux et du nouveau à Villette

Il faut cependant souligner que l'évolution de la population depuis les années 1970 varie fortement selon les communes. Celles situées aux extrémités du site, près de Lausanne, d'une part, et vers Vevey, de l'autre, voyant leur population augmenter fortement.

Pendularité et stationnement

Au vu de ce que nous venons de discuter et en corrélation avec le ralentissement de la croissance économique dans les communes du Bien dès 1990, le taux de pendularité est élevé à Lavaux. En 2006, sur le territoire proposé à l'inscription, 36.5% des personnes actives quittaient quotidiennement leur domicile pour aller travailler, principalement à Lausanne et Vevey-Montreux, alors que la moyenne du canton de Vaud s'élevait à 28.6%²². Pour un avenir durable de la région, il faut renforcer la mobilité en transports en commun, en particulier le réseau ferroviaire, en ajoutant par exemple des rames aux heures de pointe, comme il a été demandé par le Syndic de Chexbres pour le train en direction de Vevey.

Un grand problème auquel Lavaux est confronté est l'accroissement des besoins en places de stationnement dans les villages, ce qui mène souvent à une perte d'identité des espaces publics. A Rivaz, un projet qui a été accueilli favorablement est un parking public construit sous les vignes. Les habitants, moyennant un loyer mensuel, peuvent bénéficier de l'accès sans toutefois avoir une place réservée. Ainsi, la surface du parking est rentabilisée.

²² Ces chiffres sont mentionnés par le plan de gestion, réalisé par la commission CIL-UNESCO en septembre 2006. Le plan de gestion, qui est compris dans le document de candidature, présente un « diagnostic général » de la région.

DEBATS POLITIQUE ET ARCHITÉCTORAL

La grande responsabilité des communes dans la sauvegarde du site

Lavaux, un territoire protégé, un territoire menacé

Aujourd'hui, les communes ont un poids important dans la sauvegarde du site. En effet, ce sont elles qui accordent les permis de construire pour toute nouvelle construction ou transformation. Bien que la Commission Consultative de Lavaux, mise sur pied par la nouvelle loi de protection de Lavaux (LLavaux) en 2012, émet un préavis positif ou négatif sur les projets de construction, de transformation et les modifications de plans d'aménagement du territoire, les communes ne sont pas tenues de respecter cet avis et la commission ne possède très souvent aucun suivi des cas. Les communes sont-elles assez bien outillées pour cette tâche et sont-elles suffisamment dynamiques sur ce plan? A Lavaux, cela est très variable selon les communes, notamment selon leur taille et leurs élus. Cette question est d'autant plus pertinente que l'intégration d'un bâtiment dans le site, outre le gabarit général et la matérialité ainsi que la couleur des éléments mis en œuvre, est aussi l'affaire de détails architecturaux.



L'initiative « Sauver Lavaux III », rejetée en mai 2014, critiquait d'ailleurs la grande marge de manœuvre dont bénéficient les communes et proposait de confier à l'Etat la compétence d'aménagement du territoire, notamment pour la gestion des zones à bâtir, ce qui aurait relégué les autorités communales au second plan. Inclure les autorités locales et la population dans la sauvegarde du territoire semble cependant être une nécessité, encore faut-il trouver la bonne formule.

Depuis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, un Guide architectural a vu le jour, dans le but notamment de fournir un document de base sur la thématique de l'intégration architecturale de nouvelles constructions à Lavaux. Ainsi, alors que Lavaux est un territoire protégé par des lois et autres instruments juridiques performants, il est également un territoire menacé car étant donné qu'aucune loi ne peut traiter directement chaque situation, le cas par cas est de mise et il faut des compétences et des synergies entre les différents acteurs que sont les maîtres de l'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les communes, les architectes et les autorités cantonales pour obtenir un bon résultat. Comme le note Françoise Choay, spécialiste du patrimoine, «aujourd'hui on constate qu'une loi ne suffit pas. La préservation des monuments anciens est d'abord une mentalité»²³.



Fusion des communes: l'union fait la force

Une tendance qui ne concerne pas seulement Lavaux et le canton de Vaud, mais toute la Suisse, est la fusion de communes. En 2011, les communes d'Epesses, Riex, Villette, Cully et Grandvaux ont donné naissance à la commune de Bourg-en-Lavaux, qui compte plus de 5'000 habitants, donnant ainsi à la nouvelle commune un certain poids politique et engendrant une réduction des coûts administratifs. Le canton est favorable à de tels regroupements, qui renforcent les communes prises entre deux agglomérations.

En 2014, le projet de fusion des communes de Rivaz (353 habitants), Saint-Saphorin (375 habitants) et Chexbres (2102 habitants) a échoué, certains habitants y voyant notamment un risque de perte d'identité villageoise.

L'inscription sur la Liste, une reconnaissance mondiale pour une implication des acteurs locaux

Les bienfaits, méfaits ou risques liés à l'inscription ont ajouté une facette au débat. Certains sont surpris du manque de retombées, notamment financières, qu'il a été permis de noter depuis 2007, d'autres critiquent le petit train des vignes mis en place pour les visiteurs, qui roule au pétrole. Cependant, un apport indiscutable de l'inscription est la mise en place d'un système de gestion globale et durable du site. Le plan de gestion en est la clé maîtresse. Elaboré par des acteurs du site, c'est un document obligatoire pour présenter une candidature au patrimoine mondial de l'Unesco et dans le cas de Lavaux, cet outil non contraignant se positionne en complément aux lois déjà en place. Il «renseigne sur les moyens permettant de sauvegarder à long terme le Patrimoine mondial et de le valoriser durablement dans le cadre de la région»²⁴. Pour ce faire, il est entre autre prévu de partager et transmettre les valeurs du site et de fédérer les acteurs locaux, propriétaires, résidents, vigneron, commerçants, actifs et population, pour développer une «conscience régionale de protection et de mise en valeur du site»²⁵, qui ne doit pas être l'affaire du seul spécialiste. Le plan de gestion, l'association Lavaux Patrimoine mondiale chargé de sa mise en œuvre ainsi que l'Unesco promeuvent ainsi l'implication de la population locale dans la valorisation du Bien mondialement reconnu.

²³ Choay, 1992 : 115

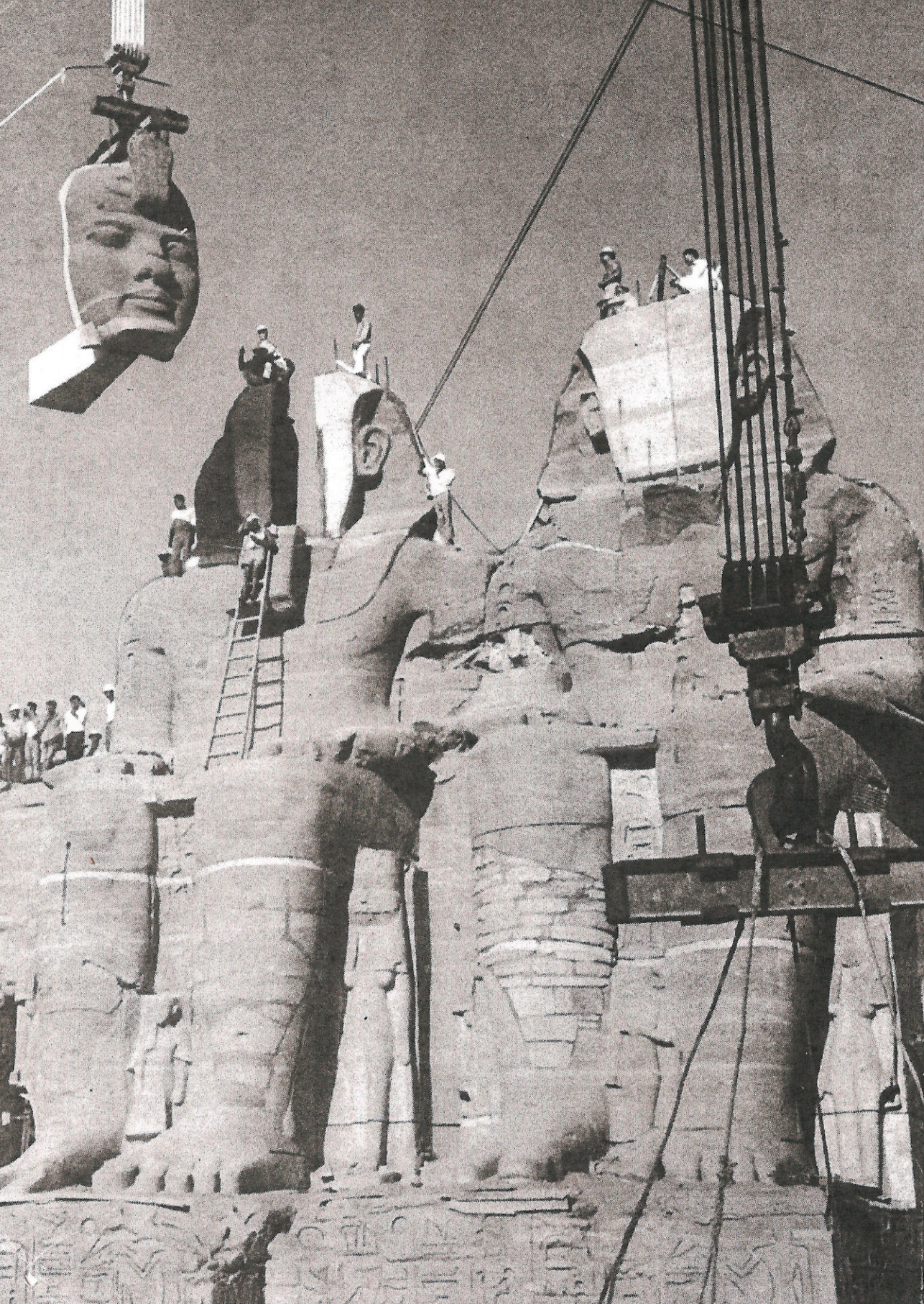
²⁴ <http://www.lavaux-unesco.ch>

²⁵ selon le plan de gestion, sept. 2006

Vinorama, Rivaz, 2007-2010, architectes: Fournier-Maccagnan

Le Vinorama, un pas vers une action commune des vigneron.

Beaucoup loue son intégration, d'autres le trouve trop discret. De quoi a besoin Lavaux?



L'UNESCO, LA NOTION DE PATRIMOINE ET LA PATRIMONIALISATION D'UN TERRITOIRE

L'Unesco et la notion de patrimoine mondial

La «Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel» a été adoptée le 16 novembre 1972 par la Conférence générale de l'Unesco²⁶, à la suite d'une prise de conscience des menaces pesant sur le patrimoine, comme c'était le cas lors de la construction du barrage d'Assouan qui menaçait d'immerger à jamais les monuments d'Abou Simbel. Ces menaces incluent les «causes traditionnelles de dégradation», comme l'usage et l'usure, mais aussi «l' évolution de la vie sociale et économique» et les conflits armés. La Convention constate «l'ampleur et la gravité des dangers nouveaux» qui menacent le patrimoine. Elle utilise la notion de «patrimoine mondial de l'humanité toute entière» pour désigner des biens uniques et irremplaçables qui présentent pour tous les peuples du monde une valeur universelle exceptionnelle. Elle s'attèle à veiller à «la conservation et protection du patrimoine universel» ainsi qu'à sa gestion et elle met entre autre sur pied une assistance collective, notamment financière, qui «sans se substituer à l'action de l'Etat intéressé la complétera efficacement»²⁷. Ainsi, «[c]haque des Etats parties à la [...] Convention reconnaît l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel [...]»²⁸.

²⁶ Unesco est l'appréciation de «Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture»

²⁷ Unesco, 1972: 1

²⁸ Idem: 3

Les temples d'Abou Simbel en Egypte, menacé par la montée des eaux en lien avec la construction d'un barrage, ont été démontés et reconstruits grâce à l'Unesco et l'ingénierie européenne.

En 1994, constatant que la sur-représentation des biens des pays développés, en particulier européens, ainsi que des sites naturels, l'Unesco redéfinit sa stratégie globale pour «une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible»²⁹ afin que cette dernière reflète d'avantage la diversité des trésors culturels et naturels du monde.

De manière plus précise, «[une] étude globale, effectuée par l'ICOMOS entre 1987 et 1993, a révélé que l'Europe, les villes historiques et les monuments religieux, le christianisme, les époques historiques et l'architecture «élitiste» (par opposition à l'architecture vernaculaire) étaient sur-représentés sur la Liste du patrimoine mondial, alors que les cultures vivantes, et en particulier les « cultures traditionnelles », étaient sous-représentées»³⁰. Des études montrent que les causes de cette sur-représentation étaient soit liées aux procédures d'inscription ainsi qu' à la gestion et à la protection des biens culturels, soit à la façon dont les biens étaient identifiés et évalués.

Les mesures prises pour remédier au problème sont la limitation du nombre de candidature par Etat partie ainsi que l'encouragement de nouvelles catégories de sites du patrimoine mondial «comme les paysages culturels, les itinéraires culturels, le patrimoine industriel, les déserts, les sites marins côtiers et les sites insulaires de petite taille»³¹.

²⁹ <http://whc.unesco.org/fr/strategieglobale>

³⁰ Idem

³¹ Idem

³² Unesco, 2013: 14



L'emblème du patrimoine mondial, dessiné par Michel Olyff en 1978, représente un carré, forme créée par l'homme, au centre d'un cercle représentant la nature, les deux formes étant intimement liées. L'emblème, rond comme le monde, symbolise aussi la protection et les valeurs universelles formulées par la Convention.

Aujourd'hui, la Convention compte 161 Etats parties et la Liste contient 1007 biens, dont 779 biens culturels, 197 biens naturels et 31 biens mixtes. La prépondérance du patrimoine culturel face au patrimoine naturel peut d'une part montrer la volonté de l'Organisation de sauvegarder les savoir-faire traditionnels mais illustre également l'omniprésence de l'homme face à son environnement, la terre.

Définition de *patrimoine* par l'Unesco

Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration.

<http://whc.unesco.org>

Nous retiendrons de cette définition la notion de plus-value associée à *patrimoine*, définie par les mots «profiter» et «source[...] de vie et d'inspiration». Son unicité est mise en évidence par l'adjectif *irremplaçable*, et tous ces mots justifient le besoin de pérennité du patrimoine, qui provient du passé et doit perdurer pour les générations futures.

L'Unesco distingue deux catégories de patrimoine: le patrimoine culturel et naturel. Le patrimoine culturel regroupe des monuments et des ensembles ayant une valeur exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ainsi que des sites possédant une valeur universelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique. Le patrimoine naturel se compose de monuments naturels constitués de formations physiques et biologiques ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique, de formations géologiques et physiographiques constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées et possédant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation et, finalement, des sites naturels ayant une valeur exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.³²

La valeur universelle exceptionnelle d'un bien

Pour qu'un bien soit jugé d'une valeur universelle exceptionnelle, il faut qu'il réponde au minimum à l'un des dix critères suivants, nouvellement identiques pour les patrimoines culturels et naturels³³.

- i. Représenter un chef-d'œuvre du *génie créateur humain* ;
- ii. Témoigner d'un *échange d'influences considérable* pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- iii. Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une *tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue*;
- iv. Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage *illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine* ;
- v. Etre un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit *représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement*, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
- vi. Etre directement ou matériellement associé à *des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires* ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférentiellement être utilisé en conjonction avec d'autres critères);
- vii. Représenter des phénomènes naturels ou des aires *d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique* exceptionnelles ;

³³ Le caractère italique n'est pas dans le texte original. Il a été ajouté par souci de clarté pour dégager la notion principale pour chaque critère.

³⁴ <http://whc.unesco.org/fr/criteres>

viii. Etre des exemples éminemment représentatifs des grands stades de *l'histoire de la terre*, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;

ix. Etre des exemples éminemment représentatifs de *processus écologiques et biologiques* en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;

x. Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la *diversité biologique*, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

La protection, la gestion, l'authenticité et l'intégrité des biens sont également des considérations importantes.³⁴

Les critères sont revus régulièrement. De part leur subjectivité, chacun est finalement libre de les interpréter comme il l'entend et il n'existe pas une seule et unique définition d'un site digne d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Une méthode fréquemment utilisée pour justifier l'inscription d'un site est la méthode comparative avec des sites présentant des caractéristiques similaires, déjà inscrits ou non.

Une question se pose cependant: est-il souhaitable ou même possible de classer et hiérarchiser ainsi les richesses et la diversité de la Terre? Ici n'est pas le lieu pour en débattre mais il est certain que l'inscription doit être accompagnée d'une gestion durable du site, pour ne pas assister à la venue d'un tourisme de masse destructeur ou au départ de la population locale. Par contre, mettre ainsi en évidence des sites, grâce à leur valeur universelle exceptionnelle, permet d'augmenter les moyens de protection et/ou de mise en valeur passant notamment par l'implication des populations locales et l'amélioration des synergies entre les différents acteurs.

Des antiquités au patrimoine en passant par le monument historique: trois révolutions culturelles

Étymologiquement, le mot patrimoine désigne «un bien qu'on tient de ses ascendants»³⁵. Il vient du mot latin *patrimonium*, lui-même contenant les racines *pater* et *munio*, littéralement «héritage du père». C'est donc un objet matériel qui appartient à un individu ou un petit groupe d'individu.

En 1903, dans son livre intitulé «Der moderne Denkmalkultus», Aloïs Riegl distingue deux types d'édifices concernant l'héritage du passé : le monument voulu, qui a un rôle de remémoration (le mot vient du latin *monere* qui signifie avertir, rappeler), et le monument historique qui n'est pas initialement voulu. Ce dernier a été choisi parmi d'autres édifices existants en raison de sa valeur pour l'histoire et / ou sa valeur esthétique dans le but de «faire revivre au présent un passé englouti avec le temps»³⁶. C'est de ce type de monument dont il sera question ici.

La notion de ce que nous appelons aujourd'hui patrimoine a évolué avec les sociétés jusqu'à englober des «objets» aussi variés que des bâtiments individuels, des ensembles urbains ou des villes entières ainsi que des territoires comme Lavaux. En 2003, la notion de patrimoine culturel immatériel a été adoptée par l'Unesco et la Suisse présentera notamment le design graphique, patrimoine dont fait partie la police Helvetica avec lequel ce travail est écrit, sur sa liste.

Accompagnant le passage d'un objet à un territoire, l'appartenance du bien s'est déplacée du propriétaire individuel, à la nation, puis à l'humanité toute entière, dans le cas des biens répertoriés sur la liste de l'Unesco.

Cependant, comme le souligne la spécialiste du patrimoine, Françoise Choay, la notion de monument historique et son développement est un concept très ethnocentré sur l'Europe de l'ouest, une culture qui possède des caractéristiques propres comme la «capacité à prendre de la distance par rapport à sa propre culture et à considérer les créations comme des objets de savoir et/ou de délectation» ou encore à valoriser «la longévité de nos monuments religieux et les stigmates que leur imprime la durée»³⁷. Par contraste, on pensera aux shintoïstes japonais qui reconstruisent régulièrement leurs temples lors de rituels.

Aujourd'hui, le patrimoine représente un enjeu de notre société mondialisée et aborder ce qu'il représente de nos jours et ce qu'il a représenté n'est pas seulement une manière de mieux définir la notion mais permet également

d'entrer dans la culture et les mentalités. Un rapide survol est présenté à l'aide de trois révolutions culturelles, d'après une segmentation de l'histoire proposée par Françoise Choay. Ce texte, sans se vouloir exhaustif, désire souligner la corrélation entre gestion du patrimoine et société.

La Renaissance

Un intérêt pour les antiquités grâce à leur valeur esthétique puis scientifique

Lors du Quattrocento italien, le monument historique, notion qui n'existait pas encore, se présentait sous la forme des antiquités romaines. Ces édifices n'étaient pas traités avec respect puisque différentes parties leur étaient subtilisées pour en décorer les constructions nouvelles. Les papes et les humanistes de la cour pontificale ont, eu en matière de conservation, une attitude ambivalente. En effet, ils appelaient à la conservation et à la protection des monuments romains mais les utilisaient également comme carrière pour leurs propres constructions. Comme le note Françoise Choay, cette attitude ambivalente « annonce une dimension importante du discours occidental sur la conservation et la protection ».³⁸

La démarche novatrice des humanistes au XVe et au début du XVIe siècle consistant à conférer une valeur particulière aux antiquités, est ensuite poursuivie par les antiquaires, qui, tels des naturalistes, inventorient et transcrivent soigneusement et le plus objectivement possible les antiquités sur le papier. Les antiquités étaient observées à des fins de connaissance mais aussi de plaisir. Alors que les humanistes avaient découvert deux valeurs dans les antiquités, historique et artistique, les antiquaires ne s'intéressent qu'à leur valeur historique, négligeant tout jugement de goût. Au XVIIIe siècle, les premiers musées font leur apparition avec pour mission de démocratiser le savoir et la valeur scientifique des objets exposés l'emportait nettement sur leur valeur esthétique, un rapport qui va bel et bien s'inverser au cours du XIXe siècle.

Alors que la conservation des antiquités est très longtemps restée sur papier sous forme de relevés, certains événements historiques vont annoncer un changement. C'est, d'une part, en Angleterre, les actes de vandalisme religieux de la réforme qui poussent les antiquaires anglais à mettre en place une structure de protection des monuments religieux datant du Moyen Age, ceux-ci devenant des antiquités nationales. D'autre part, en France, à l'occasion de la

³⁵ Librairie Larousse, 1984: 7889

³⁶ Choay, 1992: 22

³⁷ Choay, 2006: 51

³⁸ Chaoy, 1992: 49

Révolution française les biens du clergé, des émigrés et des membres royaux deviennent «patrimoine de la nation» et des mesures sont immédiatement mises en place pour sauvegarder le patrimoine nationalisé. Ainsi, les antiquités deviennent des richesses et la conservation du patrimoine devient affaire de l'Etat, ce qui n'était pas le cas en Angleterre.

A mesure que la précision des relevés des antiquités se raffine, le concept de monument historique émerge pour acquérir sa dénomination à la fin du XIXe siècle.

La révolution industrielle

Consécration du monument historique et diversification de la notion entre 1820 et 1960

L'avènement de la révolution industrielle induit des changements non seulement dans le mode de vie et dans le cadre de vie, mais également dans la manière de percevoir le passé. En effet, la distance qui sépare du passé devient, à la suite de toutes ces transformations, d'autant plus grande. A partir de ce moment, le monument historique acquiert une valeur d'unicité car il est considéré comme irremplaçable. Le XIXe siècle voit la consécration du monument historique car, avec l'industrialisation, on assiste à une généralisation et une accélération de la mise en place de mesures de protection des monuments historiques, qui acquiert un rôle mémorial.

Ainsi, contrairement aux temps des antiquaires pendant lesquelles les valeurs des antiquités étaient surtout scientifiques, les valeurs cognitives et notamment esthétiques deviennent prépondérantes.

Ce sont les Anglais John Ruskin, puis William Morris, qui diversifieront la notion de monument historique en y incluant l'architecture domestique, puis les ensembles urbains anciens. Avec Ruskin et Morris le monument historique acquiert un caractère universel qu'il n'avait encore jamais eu. Pour eux, ce dernier s'adresse à tous les hommes, indépendamment du lieu, de la civilisation et du groupe social l'ayant construit. L'architecture vernaculaire fait ainsi également son entrée dans la notion de monument historique.

Plus tard, la notion de patrimoine urbain, née avec Ruskin, est mise en place par l'italien Gustavo Giovannoni. Pour lui, la relation entre les différentes parties de la ville ancienne, la contiguïté de son bâti ou encore le vide que forment les espaces publics rend des villes comme Venise ou Florence irréductibles à la somme de leur monuments.

Une ville historique constitue en soi un monument, par sa structure topographique comme par son aspect paysager, par le caractère de ses voies comme par l'ensemble de ses édifices majeurs ou mineurs; aussi, comme pour un monument individuel, il conviendra de lui appliquer identiquement les lois de protection et les mêmes critères de restauration, de dégagement, de réfection et d'innovation.

Gustavo Giovannoni, *Vecchie città ed Edilizia nuova*, 1931

Le décalage de 400 ans qu'il y a entre l'invention du monument historique et la notion de patrimoine urbain peut s'expliquer par l'échelle et l'hétérogénéité de la ville historique ainsi que par le manque de documents, tels les cadastres, permettant une vue d'ensemble.

Troisième révolution: la révolution électro-télématique

La mondialisation et normalisation de la société, l'expansion planétaire de la notion de patrimoine dès 1960

Avec le développement de la notion de culture dans les années soixante, le patrimoine acquiert une double utilité de savoir et de plaisir. Ainsi, les monuments historiques vont voir augmenter leur taux de fréquentation avec l'avènement du tourisme de masse. On se rend compte que, de manière paradoxale, des pratiques conservatoires peuvent, si elles sont mal gérées, mener à la destruction du patrimoine. Parallèlement, la définition du patrimoine se modifie en se diversifiant typologiquement et en englobant des témoins d'un passé de plus en plus proche.

A l'ère de la mondialisation, Françoise Choay dénonce la fétichisation et la muséification du patrimoine bâti, par des sociétés «qui ne savent ni ne se soucient plus d'en produire»³⁹, adeptes qu'ils sont de la méthode modernistes de la tabula rasa. Cet attitude d'hypervalorisation de certaines traces du passé, à laquelle prend part, selon Françoise Choay, la démarche de la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco de par ses effets destructeurs et normalisateurs, prône le passéisme et n'est pas apte à offrir des solutions pour le futur. Elle prône la réappropriation du «patrimoine urbain ou paysager en tant que valeur d'usage identitaire»⁴⁰, c'est-à-dire la reconversion et l'adaptation des «édifices et [d]es milieux muséifiés à des usages contemporains vivants »⁴¹ et l'encouragement du «faire ensemble de la concertation locale», qui est, selon elle, «un des meilleurs moyens de réapprendre à spécifier l'universel dans la différence»⁴².

³⁹ Choay, 2006: 31

⁴⁰ Idem: 7

⁴¹ Idem: 58

⁴² Idem: 59

Inventaire des valeurs attribuées au patrimoine

ou pourquoi le préserver

Comme nous l'avons vu, le patrimoine a changé de statut et de définition avec l'évolution des mentalités, et les valeurs lui étant attribuées se sont également transformées. La valeur que possède le patrimoine est une notion centrale puisqu'elle éclaire sur la raison de sa préservation. C'est Aloïs Riegl qui, dans son livre «Der moderne Denkmalkultus» de 1903, définit de manière inédite le monument historique par les valeurs qui lui sont attribuées.

Ici, il s'agit d'essayer de comprendre quelles sont les raisons de préserver le patrimoine aujourd'hui et de mettre en évidence les relations que nous pouvons tisser avec lui. L'inventaire ci-dessous, sans prétendre à l'exhaustivité, reprend de manière désordonnée certaines valeurs énoncées par Riegl.

La valeur esthétique ou artistique

nous touche, nous émeut

C'est l'une des premières à avoir été reconnue et elle est toujours très présente aujourd'hui. Un bien patrimonial est souvent beau dans le sens où il démontre une capacité artistique et/ou technique. Par contre, c'est du moment où l'on n'aurait plus la capacité, le temps ou les moyens financiers de le réaliser de la même manière actuellement qu'il prend de l'importance.

A Lavaux, les terrasses de vignes n'acquièrent pas forcément une valeur esthétique prises séparément mais plutôt considérées dans leur ensemble et par contraste avec leur environnement.

La valeur éducative

nous instruit, nous renseigne

Cette valeur est également très ancienne. Préserver le patrimoine se justifie dans ce cas car il nous apprend quelque chose. On pourrait distinguer deux notions. La valeur éducative historique, en forte relation avec l'anthropologie, serait la capacité qu'un objet, un ensemble d'objets ou un territoire a de nous renseigner sur le passé comme par exemple la vie quotidienne, la vie culturelle, ou encore les mentalités et les savoir-faire de nos ancêtres.

La valeur éducative scientifique quant à elle, renseignerait plutôt sur des phénomènes physiques et naturels.

Valeur de remémoration

nous rappelle l'évolution humaine

Nous pouvons vivre sans [l'architecture] , adorer notre Dieu sans elle, mais sans elle nous ne pouvons nous souvenir.

John Ruskin, *Les sept lampes de l'architecture*, chapitre VI, 1849

Cette valeur a perdu en importance avec l'invention de l'imprimerie puis l'avènement des mémoires artificielles mais dans un monde saturé d'informations souvent virtuelles, la réalité de l'objet patrimonial lui confère de l'importance et l'on fait encore souvent des rencontres fortuites avec le passé au coin d'une rue. L'objet patrimonial nous rappelle en quelques sortes les différentes stratifications dont est composé notre environnement.

Valeur identitaire

*permet de nous définir nous-même,
par contraste ou analogie*

Cette valeur émerge du moment où les vestiges du passé sont utilisés pour réfléchir sur le présent. En ce sens, le patrimoine acquiert sa valeur car il a été construit par l'Homme. Cette valeur ne saurait donc s'appliquer à un environnement encore non transformé par les êtres humains.

Valeur économique

permet de s'enrichir financièrement

C'est certainement la plus ambivalente et dangereuse des valeurs car utiliser le patrimoine dans des buts de gain financier mène souvent à une mauvaise préservation ou à une détérioration de l'objet.

Dans le cas de Lavaux cependant, sa valeur économique fait partie de son identité. C'est en effet pour valoriser le territoire et se garantir un revenu que l'Évêché de Lausanne a encouragé initialement le défrichement des terres et la construction des terrasses plantées en vignes. Aujourd'hui encore, les vigneron·nes vivent du territoire dans le sens où il leur sert à produire du vin.

La valeur économique inclut la valeur d'usage, qui mérite cependant d'être traitée séparément.

Valeur d'usage

nous permet d'utiliser l'objet

Le meilleur moyen de conserver un édifice, c'est de lui trouver un emploi.

Eugène Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné sur l'architecture française*, article «Restauration», 1854-68

L'avis selon lequel utiliser le patrimoine est le meilleur moyen de la préserver fait toujours débat aujourd'hui. Cependant, une des valeurs du patrimoine est sans conteste le fait qu'il est encore possible de s'en servir, par exemple pour exposer d'autres objets patrimoniaux.

Valeur de construction pour l'avenir

nous permet de nous réinventer

De quel autre instrument [que le patrimoine architectural et urbain de l'ère pré-industrielle] disposons-nous, qui puisse nous réapprendre à voir (autre chose que des images), nous faire redécouvrir comment implanter, articuler, différencier, proportionner des édifices dans l'espace, nous faire comprendre, à l'heure du gigantisme, que rien dans notre environnement n'est trop petit pour être négligé et que « Dieu est dans le détail » ?

Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, 1992

Cette valeur est très précieuse. Elle voit le patrimoine comme un objet appartenant non pas seulement au passé mais également au présent et à l'avenir, faisant de ce dernier une source dynamique qui stimule la créativité des hommes pour imaginer leur futur.

La question de la mise en valeur

Dès lors qu'il cessera d'être l'objet d'un culte irraisonné et d'une «mise en valeur» inconditionnelle, l'enclos patrimonial pourra devenir le terrain sans prix d'un rappel de nous-mêmes à l'avenir.

Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, 1992

Les mots « valoriser » ou « mise en valeur » reviennent très souvent dans les discours relatifs au patrimoine mais la notion est souvent ambiguë comme l'exprime Françoise Choay et comme nous l'avons déjà évoqué. En effet, ils contiennent l'idée de plus-value, mais sont ambivalents car ils oscillent entre respect et rentabilité. Ils peuvent prendre de multiples formes, de la conservation au réemploi en passant par la restauration ou la mise en scène.

Dans le cas d'un patrimoine territorial, comme Lavaux, c'est par le projet - de restauration, d'architecture, d'urbanisme, etc. - , dans ses intentions et ses détails, qu'il s'agit de passer pour voir quelles formes et aspects peut prendre une mise en valeur. C'est ce que nous discuterons au chapitre suivant, concernant le projet d'un centre Lavaux Patrimoine mondial sur le site.

[O]n ne s'impose pas à une vieille maison, on se laisse accueillir par elle, on l'écoute. Sa vie montant du fond des siècles soufflera des idées neuves, étonnantes, inédites [...].

Denyse Raymond, *Les maisons rurales du canton de Vaud*, 2002





UN CENTRE LAVAUX PATRIMOINE MONDIAL

Lavaux est un territoire protégé et cependant menacé. En effet, les lois concernant la protection du territoire ne peuvent pas être exhaustives et le cas par cas doit s'appliquer dans le cas de nouvelles constructions. Ainsi, il faut sensibiliser et responsabiliser les différents acteurs du site (communes, architectes, vignerons, habitants, ...) pour assurer la meilleure protection possible et une gestion durable.

Il manque à Lavaux un tel endroit permettant de synthétiser les informations, regrouper les différents acteurs et générer des synergies. Face à ce constat, le projet d'un centre Lavaux Patrimoine mondial est un projet existant, quoique actuellement mis en veille, de l'association Lavaux Patrimoine mondial dont le rôle est la gestion du Bien.

Dans le cadre de ma proposition pour le projet de master, il a pour vocation, de par son programme, son insertion dans le territoire et son apparence, de renforcer l'identité locale et de participer à la mise en valeur du site. Le programme devra donc avant tout être axé sur les différents acteurs locaux mais il laissera de côté la promotion des produits du terroir étant donné qu'il existe actuellement déjà de telles structures, comme le Vinorama et les caves des différents vignerons.

LE PROGRAMME

Le centre Lavaux Patrimoine mondial comprendra un espace d'exposition sur les valeurs et les différents enjeux du site, notamment des explications concernant le travail des vignerons et leur relation au paysage, une médiathèque pour les personnes désirant approfondir leurs recherches sur les différents thèmes en lien avec Lavaux, comme les étudiants par exemple. L'intensification des collaborations avec les universités lausannoises est d'ailleurs prévue dans le plan de gestion. Il est prévu de déplacer les archives des différentes institutions et associations dans un même lieu pour faciliter les recherches. Le projet contiendra également une salle polyvalente, pour l'accueil de classes d'école notamment ainsi que des bureaux et des salles de réunions. De plus, pour répondre aux défis auxquels fait face le monde viticole à Lavaux, il est prévu d'intégrer des locaux communs pour les vignerons de Lavaux, comme par exemple un local de mise en bouteille ou encore une station de lavage des machines agricoles avec traitement des eaux usées.

Programme indicatif - Résumé

Espace, fonction	Surface	Localisation actuelle (liste non exhaustive)
Espace d'accueil, café, bar à vin	100 m ²	-
Espace d'exposition	200 m ²	Maison Maillordoz, <i>Grandvaux</i> ; Grande salle, <i>Epesses</i> ; <i>Cully</i> ; ...
Salle de conférence, salle polyvalente, salle de spectacle	300 m ²	Salle Davel, <i>Cully</i> (150 pl.) Grande salle, <i>Epesses</i> (190 pl.) Grande salle, <i>Grandvaux</i> (160-180 pl.) Salle des Mariadoules, <i>Aran</i> (150 pl.) ...
Médiathèque (bibliothèque, places de travail, ...)	150 m ²	inexistant
Archives	200 m ²	Archives Cantonales vaudoises, <i>Chavannes-près-Renens</i> Archives communales de Bourg-en-Lavaux, <i>Cully</i> Archives de l'Association du Vieux-Lavaux, <i>Grandvaux, Cully</i> ...
Bureaux et salles de réunion	180 m ²	Lavaux Patrimoine mondial, <i>Grandvaux</i> CCL (Commission Consultative de Lavaux), <i>Cully ou ailleurs</i> CIL (Commission intercommunale de Lavaux), <i>Chexbres</i> Les diverses associations de vignerons
lieu de mise en bouteille commun	150 m ²	inexistant
locaux techniques (30% de la surface utile totale)	400 m ²	-
TOTAL	1700 m²	

LE SITE

En vue de réaliser un centre Lavaux Patrimoine mondial, il s'agit de déterminer un ou plusieurs sites d'implantation du projet dans la région de Lavaux. Après l'analyse du site et la définition d'un programme, il s'agit d'énumérer des paramètres, à classer dans un ordre hiérarchique, permettant la désignation de sites potentiels.

Paramètres

1. Bonne accessibilité

Le site où s'implantera le centre Lavaux Patrimoine Mondial devra avant tout être facilement accessible en transport public, au vu de la carence actuelle des places de stationnement dans la région ainsi que dans une optique de développement durable. Il devra ainsi se trouver à proximité d'une gare, le chemin de fer desservant bien la région.

2. Pas de destruction de surfaces vinicoles, de vergers ou de milieux naturels (tel que les cours d'eau)

Il s'agit d'identifier les surfaces qui sont actuellement non construites et non plantées en vignes ou vergers ainsi que ne constituant pas un lieu à forte biodiversité tels que les alentours des cours d'eau. En effet, la destruction d'une partie du vignoble, aussi petite soit-elle, n'est pas acceptable dans une optique de gestion durable du site car cela anéantirait à terme les sources de revenus des vigneronnes, véritables architectes du paysage, et mettrait en péril la raison d'être du site. Par ailleurs, les vergers à Lavaux ont pour la plupart une valeur patrimoniale et témoignent d'une époque où la culture de la vigne n'était pas la seule production de la région.

3. Localisation dans ou à proximité directe du vignoble

Le vignoble représente l'élément d'identité et d'unité de Lavaux. Le projet se voulant un lieu de sensibilisation au travail du vigneron, il est judicieux d'intégrer d'une certaine manière le vignoble au projet, le vignoble pouvant même devenir partie intégrante du projet.

4. Site permettant la compréhension du territoire

Se voulant un lieu de sythèse, de synergie et d'échange, le site devrait se positionner dans un (ou plusieurs) lieu(x) stratégique(s), permettant une vue d'ensemble sur le territoire pour faciliter la compréhension de ce dernier et une lecture des caractéristiques principales tels que le caractère

unitaire continu du vignoble face à son environnement, la dépendance historique du vignoble face à son arrière-pays, la formation du territoire par le glacier du Rhône ou encore le fait que le lac Léman, les Alpes savoyardes ainsi que les Pré-alpes vaudoises font partie intégrante du site.

5. Proximité d'un village vigneron

La localisation du projet dans ou à proximité d'un village permettrait une compréhension de la vie quotidienne et du travail de la vigne. Par contre, placer le projet dans un village préférenciel un village, alors que le projet se veut appartenir au territoire de Lavaux tout entier.

6. Destruction de bâti seule autorisée des catégories «objet sans intérêt» et «objet dérangent, altère le site» du recensement architectural⁶⁰

Etant donné le peu de parcelle d'une certaine taille et non plantée en vigne ou en vergers dans les villages vigneronnes, il est considéré comme tolérable de détruire un bâtiment des catégories «objet sans intérêt» et «objet dérangent, altère le site» du recensement architectural. En effet, ceux-ci sont souvent des ajouts récents au site, mal intégrés de par leur gabarit, leur matérialité ou encore leur couleur. Ainsi, l'intervention permettrait d'améliorer une situation actuellement non satisfaisante.

Autres observations

La surface de la parcelle n'est pas un critère de sélection étant donné qu'il est tout à fait envisageable et même souhaitable de construire un bâtiment non pas sur un étage ou en sous-terrain mais plutôt sur plusieurs niveaux, permettant au bâtiment d'avoir dans un site en pente plusieurs points d'accroche sur le territoire, comme certains bâtiments vernaculaires. De plus, le centre Lavaux Patrimoine mondial pourrait être composé d'un système de bâtiments plutôt que d'une seule construction, ce qui permettrait de bénéficier de plusieurs points de vue sur le site et de le comprendre comme un écosystème. Il serait envisageable d'utiliser un bâtiment existant non utilisé mais il est toutefois jugé nécessaire de construire au moins un nouveau bâtiment vu la nature très spécifique du programme et le besoin d'un élément identitaire fort pour le territoire. Cependant, étant donné la nature académique de l'exercice, il n'est pas important de choisir un terrain juridiquement constructible. Il est plus important de choisir la parcelle selon les paramètres énoncés plus haut.

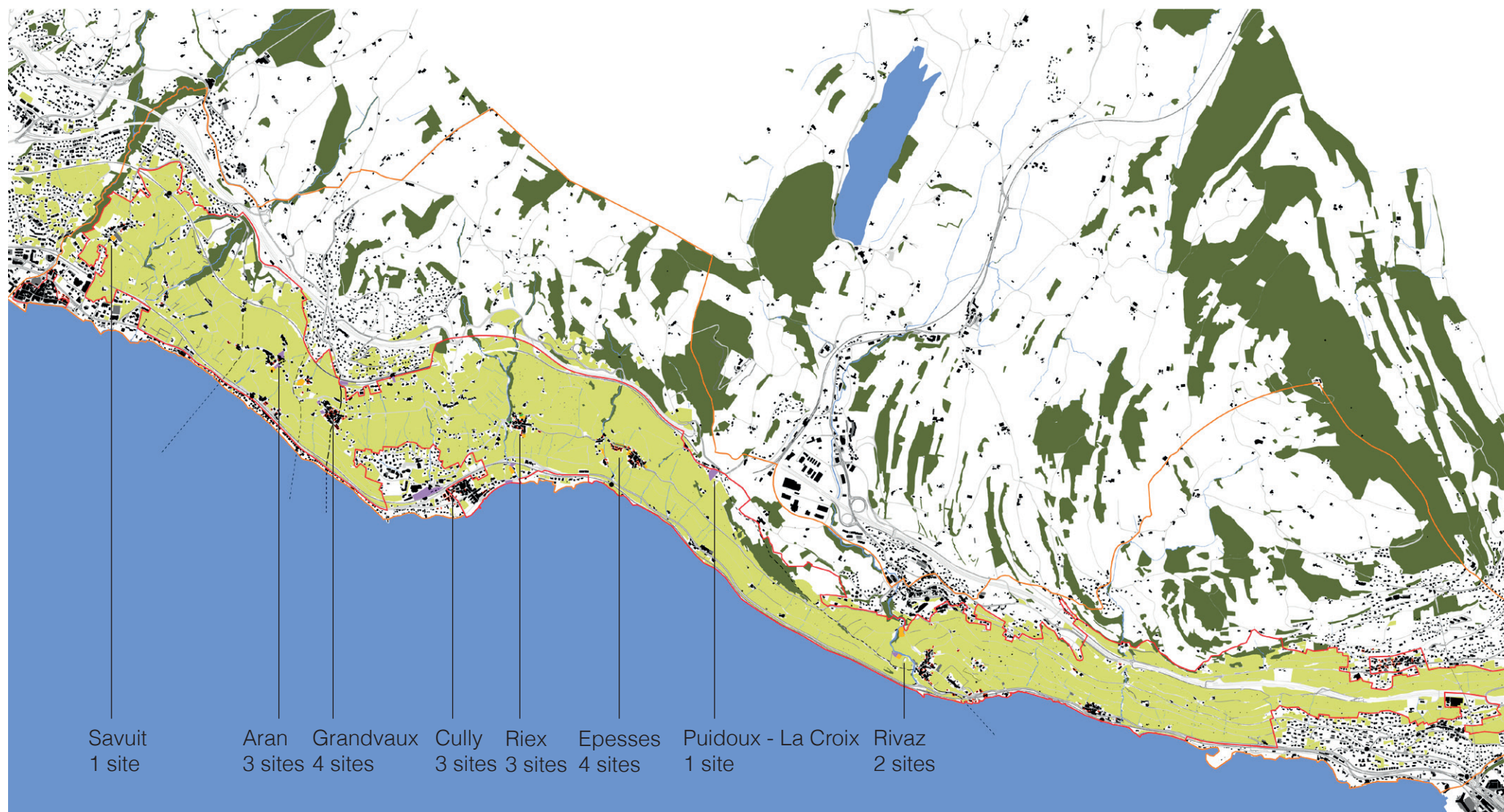
⁶⁰ les informations sont disponibles en ligne <http://www.recensementarchitectural.vd.ch/territoire/recensementarchitectural>

Paramètres pour le choix de plusieurs sites potentiels - Résumé

Paramètres pris en compte (hiérarchisés)	Explication des paramètres
Bonne accessibilité	Le manque de places de stationnement est actuellement un problème important du territoire. Le site de projet doit être facilement accessible, en transports publics, en particulier en train, ainsi qu'en transport individuel motorisé, voitures privées et bus privés.
Pas de destruction de surface vinicole	Supprimer des surfaces de vignes détruirait une importante source de revenus et la raison d'être du territoire.
Localisation dans ou à proximité directe du vignoble	Il est souhaitable de localiser le projet dans le vignoble ou à proximité directe de ce dernier car il représente l'élément identitaire et unificateur de la région
Pas de destruction de vergers ou milieux naturels (cours d'eau, ...)	maintenir la biodiversité
Site permettant la compréhension du territoire	Le centre Lavaux Patrimoine mondial ayant pour vocation d'être un lieu de réflexion et de synergie sur le territoire, il devrait être situé dans un lieu permettant par exemple d'appréhender la genèse du site, son histoire, les rapports spatiaux du territoire et comprendre la pression de la spéculation immobilière.
Proximité d'un village vigneron	La localisation du projet dans ou à proximité d'un village vigneron permettrait une compréhension de la vie quotidienne et du travail de la vigne. Par contre, placer le projet dans un village préférencie un village, alors que le projet se veut appartenir au territoire de Lavaux tout entier.
Destruction de bâti seule autorisée des catégories «objet sans intérêt» et «objet dérangeant, altère le site» du recensement architectural	Si le projet l'exige, il est considéré comme tolérable de détruire un bâtiment des catégories «objet sans intérêt» et «objet dérangeant, altère le site» du recensement architectural, étant donné que ceux-ci sont souvent des ajouts exogènes au site, mal intégrés.

Paramètres pas pris en compte	Explication/Arguments
Surface de la parcelle	il est tout à fait envisageable de construire un bâtiment sur plusieurs étages, ce qui permettrait par exemple de relier différents niveaux du territoire.
Localisation à l'intérieur des zones constructibles	Etant donné la nature académique de l'exercice, le choix précis de la parcelle, selon les paramètres ci-dessus, est plus important que la réalité de la réalisation.
Précision de la forme/ de l'environnement du projet	Explication
Un bâtiment / un système de bâtiment	Un centre Lavaux Patrimoine mondial composé d'un système de bâtiment permettrait de bénéficier de différents points de vue sur le site et de l'appréhender plus complètement.
Nouveau bâtiment / bâtiment existant	Il existe la volonté de construire au moins un nouveau bâtiment car le programme est précis et demande un espace et une situation sur-mesure. De plus, le thème du travail questionne avant tout la manière de construire dans le patrimoine.
Implantation en souterrain / définition d'un volume	Il est jugé plus judicieux de définir un volume qui viendrait prendre place sur le territoire et serait visible, comme un élément identitaire sur et pour le territoire.
Localisation près d'un cours d'eau	Il pourrait être intéressant d'implanter le projet près d'un cours d'eau pour exprimer la richesse du terrain et aborder le rôle structurant des cours d'eau dans le paysage.

Sites Potentiels Sélection des surfaces non plantées en vignes et à proximité du vignoble, d'une certaine surface



Savit 1 site Aran 3 sites Grandvaux 4 sites Cully 3 sites Riex 3 sites Epesses 4 sites Puidoux - La Croix 1 site Rivaz 2 sites



Légende

- Gare
- Site potentiel sans destruction
- Site potentiel avec destruction de vergers/potagers
- Site potentiel avec destruction de bâtiment
- Arête
- Périmètre de la zone centrale du bien Unesco
- Périmètre de la zone tampon du bien Unesco
- Bâtiments dont la construction est antérieure à 1900
- Bâtiments dont la construction est postérieure à 1900
- ▨ Bâtiments bas
- ⚡ «Objet sans intérêt» et «objet dérangeant, altère le site» du recensement architectural

Site potentiel à Savuit



Site 1

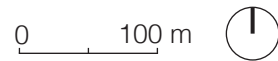
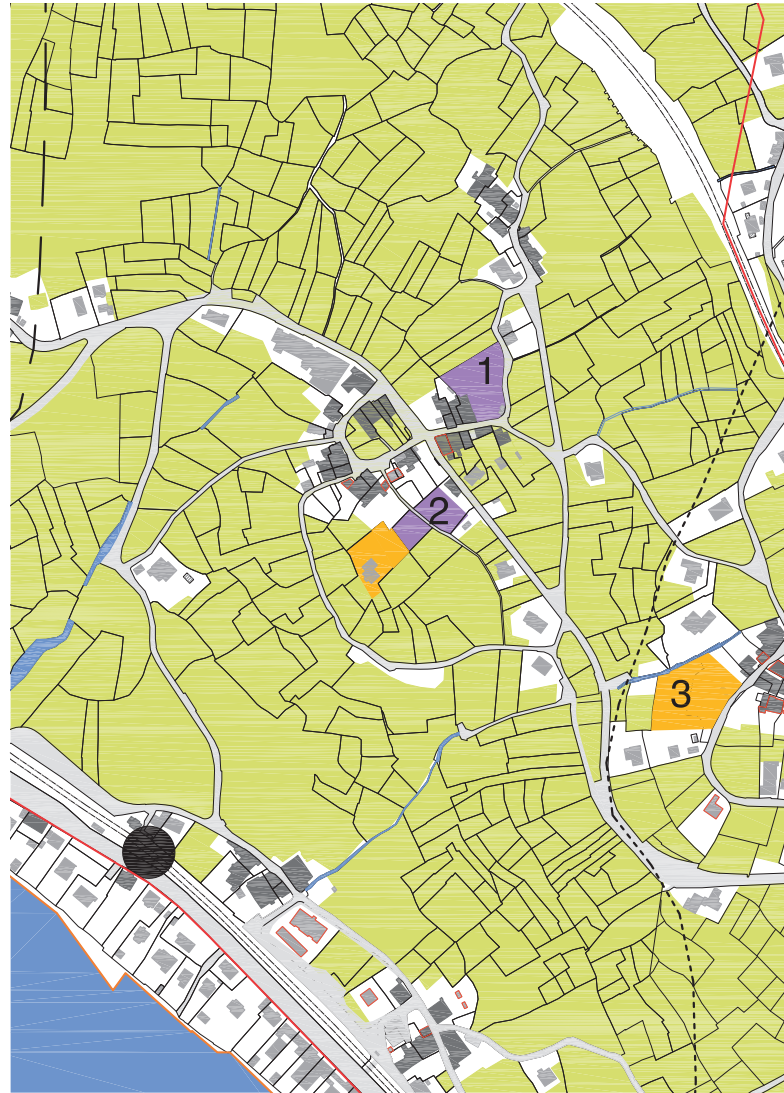
Avantages

- 1'266 m², distance à la gare: 350 m
- localisation dans un village
- bonne accès en transport public/voiture/car

Désavantages

- mauvaise vue d'ensemble du site

Sites potentiels à Aran



Sites 1 et 2

Avantages

- 1'500 m² et 2'396 m², distance à la gare: 500 m
- bonne accessibilité en voiture/car
- localisation dans un village
- surfaces actuellement non valorisées

Désavantages

- plutôt mauvaise accessibilité en transport public
- mauvaise vue d'ensemble du site

Site 3

Avantages

- 2'464 m², distance à la gare: 870 m
- localisation sur les hauteurs, dégagement

Désavantages

- mauvais accessibilité en voiture/car
- site difficile (très en pente, mal proportionné)



Site 2



Vue sur les sites 1 et 2



Vue depuis le sommet de la colline en direction de Lausanne

site 3



Sites potentiels à Grandvaux



0 100 m

Site 1

Avantages

- 767 m², distance à la gare: 0 m
- bonne accessibilité en voiture/ car/ train
- bonne vision globale du terroire
- proximité de la zone village

Désavantages

- parcelle difficile: petite et très en pente

Site 2

Avantages

- 1'360 m², distance à la gare: 370 m
- bonne accessibilité en voiture/car/train
- proximité de la zone village
- très bonne vue d'ensemble du site

Désavantages

- parcelle difficile: exiguë, entre une voie ferrée et une route

Sites 3 et 4

Avantages

- 337 m² et 675 m², distance à la gare: 790 m
- bonne accessibilité en voiture/ car/train
- localisation dans un village

Désavantages

- mauvaise vue d'ensemble du site
- petites parcelles



site 3

site 1



site 2



L'arête de Grandvaux est un élément marquant du paysage. C'est le seul endroit qui depuis lequel il est permis de voir Lausanne et le Dézaley ensemble.

Sites potentiels à Cully



Site 1 plus de 10'400 m², distance à la gare: 0 m
 Dans le cadre du projet de développement de la gare de Cully, il y aurait la possibilité d'inclure une partie du programme du centre Lavaux Patrimoine mondial.

Avantages

- très bonne accessibilité en voiture/car/transports publics
- grandes surfaces à disposition
- proximité du village de Cully et ses infrastructures diverses

Désavantages

- pas de proximité immédiate du vignoble
- difficulté de faire un projet en lien avec un nouveau pôle projeté mais non existant

Site 2 2335 m², distance à la gare: 700 m
Avantages

- bonne accessibilité en voiture/car/transports publics

Désavantages

- relation avec le vignoble pas optimale

Site 3 1020 m², distance à la gare: 670 m
Avantages

- bonne accessibilité en voiture/car/transports publics
- cela permettrait la requalification des rives du lac

Désavantages

- situe exigu



site 1, vue sur le lac et les Alpes, le vignoble et l'église



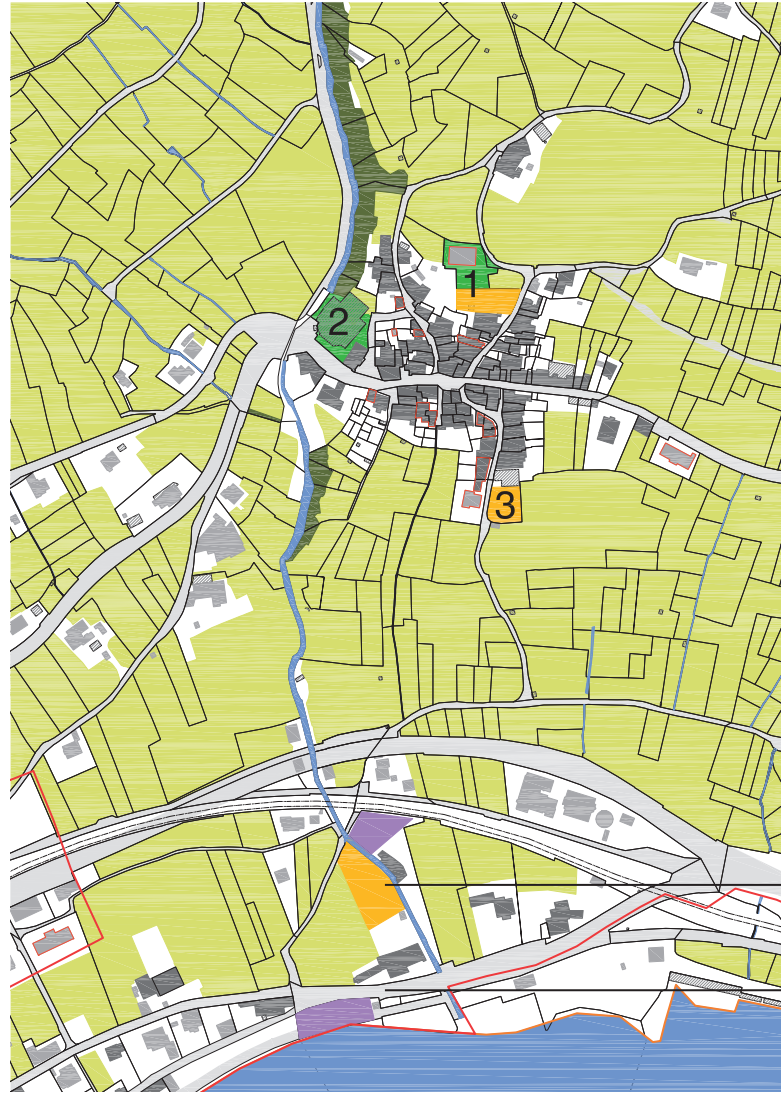
site 3



site 2



Sites potentiels à Riex



Cully, site 2

Cully, site 3



Sites 1, 2, 3

1'643 m², 1'410 m², 600 m²,
distance à la gare: 1'050 m, 860 m, 1'070 m

Avantages

- bonne accessibilité en voiture/car (site 2)
- localisation dans un village
- bonne vue d'ensemble du site

Désavantages

- mauvaise accessibilité en transports publics
- mauvaise accessibilité en voiture/car (site 1 et 3)



Site 2: l'emplacement du projet à cet endroit serait l'occasion de requalifier la zone de parking à l'entrée du village.



vue depuis Riex sur le site 3 de Cully

Sites potentiels à Epesses



Sites 1, 2, 3, 4

1'500 m², 1'110 m², 980 m², 564 m²
 distance à la gare: 630 m, 260 m, 420 m, 620 m

Avantages

- bonne accessibilité en transports publics
- localisation dans un village
- bonne vue d'ensemble du site

Désavantages

- mauvaise accessibilité en voiture/car
- sites difficiles (exigus, mal proportionnés)



site 1



L'emplacement du projet sur le site 1 serait l'occasion de requalifier le parking actuel mais détruirait la zone de jardins potagers, un rappel du passé.

site 2



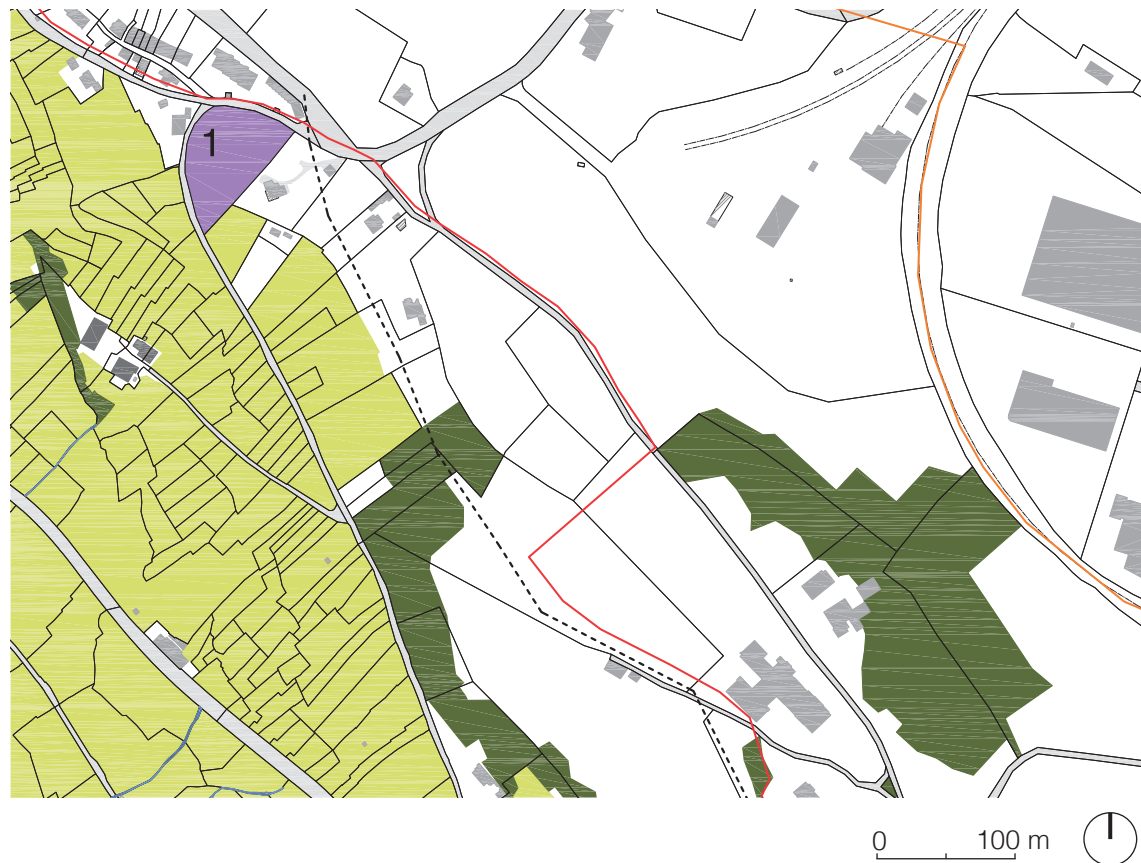
site 3



site 4



Site potentiel à Puidoux - La Croix



Site 1

Avantages

- 3'940 m², distance gare: 900 m
- très bonne vue d'ensemble du site
- bonne accessibilité en transports publics
- très bonne accessibilité en voiture/car
- grande parcelle
- proximité de la tour de Marsens, un rappel du passé

Désavantages

- localisation en dehors d'une zone village d'importance, le hameau de La Croix se situant en dehors de la zone centrale du site Unesco)
- pas d'immersion dans le vignoble
- forte présence de bâtiments altérant le site

L'accès au site se fait principalement par l'arrière-pays, ce qui peut être vu comme un avantage ou un désavantage.



vue en direction d'Épesse / Cully



bâtiment altérant le site



Sites potentiels à Rivaz



Sites 1 et 2 3'480 m² et 2'310 m², distance à la gare: 530 m et 825 m

Avantages

- bonne accessibilité en transports publics
- grandes surfaces disponibles
- proximité d'une zone village

Désavantages

- mauvaise vue d'ensemble du site
- mauvaise accessibilité en voiture/car



site 1



vue sur la crête de Rivaz



vue opposée sur le lac



alentours du site

site 2



vue en direction de Rivaz








vue dans la direction opposée

Sites retenus et proposition



Légende

-  Sites potentiels proposés
-  Autres sites potentiel retenus
-  Arête
-  Périmètre de la zone centrale du bien Unesco
-  Périmètre de la zone tampon du bien Unesco

Sites retenus et proposition

Le but de cette partie du travail n'étant pas de déterminer de manière définitive un site de projet mais d'ouvrir la discussion, deux sites sont retenus comme pouvant fonctionner ensemble pour accueillir le projet et les potentiels de quatre autres sites sont également mis en avant.

Le couple Cully - Puidoux-La Croix

On peut imaginer un centre Lavaux Patrimoine mondial composé d'un bâtiment ayant les pieds dans l'eau à Cully et un autre bâtiment perché sur les hauteurs près du hameau de La Croix. De par leur localisation à des altimétries extrêmes qui leur confère un environnement très différent, ils permettent une mesure du territoire et une première compréhension de ce dernier. Les deux sites sont facilement accessibles, l'un par le bas du vignoble (train, route du lac, bateau), l'autre par le haut (gare de Puidoux-Chexbres, autoroute) et ils sont également bien reliés entre eux par la route de la Corniche.

Cully

Les sites retenus à Cully présentent l'intérêt d'être très bien accessibles. De plus, ils bénéficient de la proximité de Cully, qui constitue un centre historique majeur pour la région et qui est aujourd'hui bien équipé en infrastructures tels que salle de spectacles, restaurants, etc. C'est un bourg dynamique qui accueille chaque année plusieurs festivals (cully jazz, cully classique).

L'arrête de Grandvaux

C'est un endroit fascinant qui possède la grande qualité de pouvoir contempler d'un même lieu une partie de l'agglomération de Lausanne et le Dézaley.

Tous les sites retenus se situent entre la ligne de crête de Grandvaux et celle du Dézaley car c'est cette portion du territoire qui possède la plus grande capacité de synthèse du site.

(à gauche) Le site de Puidoux-La Croix vu de Cully

(à droite) Vue depuis le site de Puidoux-La Croix sur Cully et l'arrête de Grandvaux en arrière plan





CONCLUSION

Les angles d'approche adoptés pour étudier le territoire de Lavaux, c'est-à-dire d'une part, le sol et ses empreintes et, d'autre part, la notion de patrimoine, ont guidé mon travail. J'espère avoir pu apporter un point de vue objectif, partagé et également personnel sur une région à portée de main et au coeur de l'actualité.

Cette étude, qui m'a occupée un semestre à temps partiel, s'est avéré très fructueux et enrichissant.

Tout d'abord, Lavaux est un territoire bien documenté, notamment par des manuscrits facilement accessibles. Les archives cantonales vaudoises recèlent à ce propos de véritables trésors, consultables sur place, tel le gigantesque cadastre du vignoble de Villette datant de 1710 qu'il m'a été permis de feuilleter. Dommage que de tels objets ne soient pas sortis de leur tiroir plus souvent.

De plus, le travail sur le terrain s'est avéré particulièrement stimulant. La proximité du sujet d'étude m'a donné l'occasion d'en saisir de nombreuses facettes depuis différents points de vue ainsi qu'à différentes périodes de l'année, par beau temps comme par mauvais temps. Les rencontres avec divers acteurs du site, qui n'étaient pas prévues au départ, m'ont ainsi permis d'appréhender Lavaux comme un paysage culturel vivant.

Le travail de master qui suivra cette étude sera l'occasion d'approfondir la connaissance du site dans le cadre d'un projet d'architecture et d'aborder la question de la valorisation d'un patrimoine par l'architecture à Lavaux.



photo: Maurice Blanc

SOURCES

Bibliographie

ANDENMATTEN Bernard, DE RAEMY Daniel [et al.] (1990), *La maison de Savoie en Pays de Vaud*, Lausanne : Editions Payot

Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco [et al.] (2006), *Lavaux, Vignoble en terrasses face au lac et aux Alpes*, Dossier de candidature de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO et plan de gestion, Cully

Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco [et al.] (2007), *Lavaux, Vignoble en terrasses*, Lausanne : Editions Favre

BERGER Ric (1990), *Lavaux*, Morges : Editions Cabédita

BERQUE Augustin (1984), *Paysage-empreinte, paysage matrice: éléments de problématique pour une géographie culturelle*, In : Espace géographique. Tome 13 n°1, pp.33-34

BIOLEY Serge (2009), *Balade en Lavaux*, Cully : S. Bioley

BRINCKERHOFF JACKSON John (2003), *A la découverte du paysage vernaculaire*, Arles : Actes Sud/ Ecole nationale supérieur du paysage

BRUYAS Perrine, KILCHENMANN Alain (2006), *Une maison du vin à Lavaux, Vitrine pour le vin suisse*, Lausanne, Enoncé - Projet de Master EPFL

CAMENZIND Alberto, GEISENDORF Charles-Edouard., H. ESS (1966), *Lavaux Etude d'ambiance, Choix de dessins*, Zurich : Ecole Polytechnique fédérale Zurich, Département d'architecture

CHOAY Françoise (1992), *L'allégorie du patrimoine*, Paris : Editions du Seuil

CHOAY Françoise (2006), *Le De re aedificatoria et l'institutionnalisation de la société, Patrimoine : quel enjeu de société ? L'évolution du concept de patrimoine*, Saint-Etienne : les cahiers de l'école d'architecture de Saint-Etienne

CHOAY Françoise (2009), *Le patrimoine en questions: anthologie pour un combat*, Paris : Editions du Seuil

Commission Intercommunale de Lavaux (2012), *Guide architectural et paysager région Lavaux, Vers une identité paysage et architecturale concertée*, Chexbres

CORBOZ André (2001), *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Paris : Editions de l'imprimeur

DARD Frédéric, DE ROUGEMONT Denis, LOUDE Alfred [et al.] (1973), *Merveilleux Lavaux*, Lausanne : Editions du Grand-Pont

DEMAUREX Gaétan (2006), *Evolution du paysage de Lavaux au cours du 20ème siècle*, Lausanne: Mémoire de licence UNIL

DUCOTTERD Geroges (1976), *Les Faverges en Lavaux, Vignoble millénaire*, Lausanne: Editions du Grand-Pont

GALLAND Bertil (2011), *Une heure en Lavaux sur les pas de Franz Weber*, Vevey : Fondation Franz Weber et Editions Xenia

GALLAND Bertil, ZURBRUGG Roselyne, HUBER Claude (1996), *Les plus beaux villages du Léman*, Lausanne : La bibliothèque des Arts

GONTHIER Albert, NOVY Karel (2004). *Au cœur de Lavaux Autour du Mont-Pèlerin*, Corsier : Editions Novy, Série Découvertes Lémaniques

GUEISSAZ Philippe, STEINMANN Martin, ZURBUCHEN Bernard (2014), *Le patrimoine habité, transformation de bâtiments dans le jura vaudois*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes

IMSAND Marcel (1992), *Le Pays de Vaud de Jacques Chessex*, Lausanne : Caisse d'Epargne et de Crédit

JAKOB Michael (2004), *L'émergence du paysage*, Gollion : Infolio Editions

JAKOB Michael (2007), *Paysage et temps*, Gollion : Infolio Editions

JEANNERET Charles-Edouard, dit Le Corbusier (1928), *Une maison - un palais*, Paris : Editions Crès

JEANNERET Charles-Edouard, dit Le Corbusier (1987), *Une petite maison*, Zurich : Editions d'Architecture (première publication en 1954)

Librairie Larousse [et al.] (1984), Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Tome VIII, Paris: Librairie Larousse, p.7889

MAROT Sébastien (2010), *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture*, Paris : Editions de la Villette

MARTIN Alix, MIR Eleanor (2013), *Sites labellisés « Patrimoine mondial de l'UNESCO » et changement de leur image. Comparaison du Lavaux et des Alpes suisses Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn*, Lausanne: Projet SHS de 1ère de master EPFL

PERRET Louis-Daniel (2000), *Lutry sous le régime bernois 1536-1798, Tome 3*, Lutry: Commune de Lutry

PERRET Louis-Daniel (2011), *Histoire de Lutry et des Lutriens 1799-1918, Tome 4*, Lutry: Commune de Lutry

PIDOUX Gil (2012), *Mémoire vigneronne*, Bière : Editions Cabédita

PITTELOUD Antoinette, DUBOUX Charles (dir.) (2001), *Lausanne un lieu, un bourg, une ville*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes

QUARTIER Claude (2008), *Le chasselas*, Lausanne : Editions Favre

RAMUZ Charles Ferdinand (1943), *Pays de Vaud*, Lausanne : Editions Jean Marguerat

RAYMOND Denyse (2002), *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome 2 : Préalpes – Chablais - Lavaux*, Bâle : Société Suisse des traditions populaires

REY Alain (dir.) (2005), *Dictionnaire culturel en langue française*, article *Patrimoine* et *Valeur*, Paris: Dictionnaires Le Robert -Sejer, Tome III, pp.1457-1458 et pp.1726-1739

UNESCO (1972), *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, Paris: Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO

UNESCO (2013), *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, Paris: Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Articles de journaux ou articles en ligne

Association Society of Landscape Architects, *Interview with Francesco Bandarin, director, Unesco World Heritage*, asla.org [en ligne] (2014)
<http://www.asla.org/ContentDetail.aspx?id=25842>, [page consultée le 20.11.2014]

BIOLLEY Isabelle, *Les petits voisins refusent la fusion avec Chexbres*, 24 heures (27.10.2014)

BUSS Pierre-Emmanuel, *L'export, le grand défi des vins suisses*, letemps.ch [en ligne] (10.09.2013)
http://www.letemps.ch/Page/Uuid/a705da34-1982-11e3-ae8e-3b5ad199c46c/Lexport_le_grand_d%C3%A9fi_des_vins_suissees, [page consultée le 28.12.2014]

CACHIN Jérôme, *L'initiative Weber tourne au vinaigre*, Le Courrier (19.05.2014)

CHOLLET Edmond, *Simplement, Franz Weber a été plus loin que nous*, 24heures.ch [en ligne] (23.03.2012)
<http://journal.24heures.ch/archives/divers/simplement-franz-weber-loin-2012-03-23>, [page consultée le 28.12.2014]

COLLET Cécile, *Cinq ans après, les discrètes retombées de l'inscription Lavaux-Unesco*, 24 heures.ch [en ligne] (9.04.2012)
<http://www.24heures.ch/vaud-regions/cinq-ans-discretes-retombees-inscription-lavauxunesco/story/11900194?track>, [page consultée le 28.12.2014]

COLLET Cécile, *Lavaux en danger? Le rapport qui relance la polémique*, 24 heures (18.03.2011)

COLLET Cécile, MASPOLI Phillipe, *Le monde viticole cherche la recette de la transparence*, 24 heures (08.12.2014)

DELCOURT Pierre Yves, *Paysage de Lavaux: il faut renforcer le contrôle des nouvelles constructions plutôt que les interdire*, Le Temps (8.05.2014)

FREY Pierre, *Rapport concernant l'évolution du site de Lavaux depuis son inscription sur la liste de l'Unesco* (titre non attribué à l'auteur), commentaires.com [en ligne] (1.03.2011)
<http://www.commentaires.com/suisse/lavaux-le-rapport-du-prof-pierre-frey>, [page consultée le 21.04.2014]

FORSTER Christof, *Jodel, Uhren und Umgang mit Lawinengefahr*, Neue Zürcher Zeitung (23.10.2014)

JAQUET Aurélie, *Saint-Saphorin, joyau de Lavaux*, illustre.ch [en ligne] (09.07.2014)
<http://www.illustre.ch/illustre/article/saint-saphorin-joyau-de-lavaux>, [page consultée le 05.11.2014]

MASPOLI Philippe, *Les vigneronns prêts au combat pour leur image*, 24 heures (6.11.2014)

ROULET Yelmarc, *Pas de loi d'exception pour Lavaux*, Le Temps (19.05.2014)

UHLMANN Sylvie, *Un contre-projet qui sonne creux*, Journal Franz Weber (No 107, jan-mars 2014)

SALOMON CAVIN Joëlle Salomon, *Menaces sur Lavaux*, hebdo.ch [en ligne] (17.05.2014)
<http://www.hebdo.ch/les-blogs/salomon-cavin-jo%C3%ABille-soci%C3%A9t%C3%A9-la-ville/menaces-sur-lavaux>, [page consultée le 28.12.2014]

Sites Internet

Abbaye de Montheron: <http://www.montheron.ch>

Abbaye de Hauterive: <http://www.abbaye-hauterive.ch>

Association « Sauver Lavaux »: <http://www.sauver-lavaux.ch>

Fédération vaudoise des vigneronns: <http://www.fvv-vd.ch>

Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale:
http://www.bevoelkerungsschutz.admin.ch/internet/bs/fr/home/themen/kgs/kgs_inventar/a-objekte.htm

Lavaux vignoble en terrasses: <http://www.lavaux-unesco.ch>

Recensement architectural du canton de Vaud:
<http://www.recensementarchitectural.vd.ch/territoire/recensementarchitectural/>

Swisstopo, voyage dans le temps:
<http://map.swisstopo.admin.ch/>

Unesco Convention du patrimoine mondial:
<http://www.whc.unesco.org>

Tables rondes

dans le cadre des journées du patrimoine, sept. 2014
organisation: Lavaux Patrimoine mondial

Enjeux et perspectives d'un paysage culturel vivant

«Vigne riz et dattes: propos hétérodoxes pour une éthique de paysages culturels»

Conférence par M.Marc-Antonio Barblan, muséologue et historien

Table ronde sur les enjeux de sauvegarde et de développement d'un paysage culturel vivant

Avec: Pr. Emmanuel Reynard, Pr. Marina Fumo, Mme Petra Weiss, Mme Michèle Prats, Mme Myriam Laidet

Table ronde sur la vie dans un paysage culturel

Avec: M. Matteo Perrone, M. Vincent Degiovanni, Mme Nadia Bonner, J.-P. Moser

Rencontres

Avec Matthew Richards, géologue et guide du Patrimoine de Lavaux, Lavaux, 28.09.2014

Avec Michèle Antipas, architecte EPFL et ancienne conservatrice cantonale adjointe, Ecublens, 13.10.2014

Avec Emmanuel Estoppey, Gestionnaire du site Lavaux Patrimoine mondial, Grandvaux, 16.10.2014

Avec Sandra Maccagnan, membre de la Commission Consultative de Lavaux et architecte du bureau Fournier- Maccagnan ayant réalisé le Vinorama à Lavaux, Bex, 7.11.2014

Avec Christelle Conne, vigneronne, Chexbres, 10.11.2014

Avec Yvonne Zbinden, artiste et locatrice de la Maison Maillardoz, Grandvaux, 13.11.2014

Avec Ludovic Paschoud, vigneron et Président de la section Lavaux de la Fédération vaudoise des vigneron, Lutry, 17.11.2014

Avec Pierre Monachon, vigneron et syndic, Rivaz, 24.11.2014

Avec Maurice Neyroud, vigneron et Président de la Commission Intercommunale de Lavaux, Chardonne, 24.11.2014

Avec Pierre Frey, Professeur EPFL dans la section d'architecture, Ecublens, 3.12.2014

Avec Suzanne Debluë, Association «Sauver Lavaux», Lausanne, 8.12.2014

Iconographie

Sauf mention contraire, les photographies et dessins sont de Laurence Beuchat

Lavaux

page 8

<https://maps.google.ch>, image retravaillée informations .dwg: Bureau GEA, Lausanne

Une histoire du territoire

page 10

<https://map.geo.admin.ch>

page 11

Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco [et al.] (2007), *Lavaux, Vignoble en terrasses*, Lausanne : Editions Favre, p.98. Image redessinée

page 12

Idem, p.90

page 18

(à gauche) Panneau explicatif en ville de Lutry

(à droite) <http://www.rivaz.ch/historique-de-la-commune-fr848.html> [page consultée le 22.12.2014]

page 19

Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco [et al.] (2007), *Lavaux, Vignoble en terrasses*, Lausanne : Editions Favre, p.22, extrait

page 20

(à droite) <http://www.abbaye-hauterive.ch/la-communauté/labbaye-cistercienne/histoire-de-labbaye>, [page consultée le 20.12.2014]

(à gauche) DUCOTTERD Geroges (1976), *Les Faverges en Lavaux, Vignoble millénaire*, Lausanne: Editions du Grand-Pont, image de couverture intérieure

page 21

ANDENMATTEN Bernard, DE RAEMY Daniel [et al.] (1990), *La maison de Savoie en Pays de Vaud*, Lausanne : Editions Payot, p.46

page 22

RAMUZ Charles Ferdinand (1943), *Pays de Vaud*, Lausanne : Editions Jean Marguerat, p.45

page 23

RAMUZ Charles Ferdinand (1943), *Pays de Vaud*, Lausanne : Editions Jean Marguerat, p.21

page 26

Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco [et al.] (2007), *Lavaux, Vignoble en terrasses*, Lausanne : Editions Favre, p.31

page 27

(en haut) PERRET Louis-Daniel (2000), *Lutry sous le régime bernois 1536-1798, Tome 3*, Lutry: Commune de Lutry, p.165
(au milieu) Association pour l'inscription de Lavaux au

patrimoine mondial de l'Unesco [et al.] (2007), *Lavaux, Vignoble en terrasses*, Lausanne : Editions Favre, pp.182 + 185

(en bas) PERRET Louis-Daniel (2000), *Lutry sous le régime bernois 1536-1798, Tome 3*, Lutry: Commune de Lutry, p.216

page 27

Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco [et al.] (2007), *Lavaux, Vignoble en terrasses*, Lausanne : Editions Favre, p.26

page 34

Idem, p.190

page 35

(en haut) <http://www.lavaux-unesco.ch/fr/N4556/photographie.html> [page consultée le 02.01.2015]

page 36

(en haut à gauche) JEANNERET Charles-Edouard, dit Le Corbusier (1987), *Une petite maison*, Zurich : Editions d'Architecture (première publication en 1954), p.8

(en haut à droite) PERRET Louis-Daniel (2011), *Histoire de Lutry et des Lutriens 1799-1918*, Tome 4, Lutry: Commune de Lutry, p.271

page 40

SALOMON CAVIN Joëlle Salomon, *Menaces sur Lavaux*, hebdo. ch [en ligne] (17.05.2014)

<http://www.hebdo.ch/les-blogs/salomon-cavin-jo%C3%ABlle-soci%C3%A9t%C3%A9-la-ville/menaces-sur-lavaux>, [page consultée le 28.12.2014]

page 41

<http://map.swisstopo.admin.ch>

page 42

Loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux) du 12 février 1979, Plan de protection de Lavaux modifié, août 2010, extrait

pages 46-47

<https://maps.google.ch>, image retravaillée

Un mode de bâtir local

page 51

CAMENZIND Alberto, GEISENDORF Charles-Edouard., H. ESS (1966), *Lavaux Etude d'ambiance, Choix de dessins*, Zurich : Ecole Polytechnique fédérale Zurich, section d'architecture

page 54

<http://www.notrehistoire.ch/group/nelly-petit-jaton/photo/44979/>, [page consultée le 02.01.2015]

page 55

RAYMOND Denyse (2002), *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome 2 : Préalpes – Chablais - Lavaux*, Bâle : Société Suisse des traditions populaires, pp.142-144

Un vignoble en terrasses face au lac et aux Alpes

page 58

JEANNERET Charles-Edouard, dit Le Corbusier (1928), *Une maison - un palais*, Paris : Editions Crès, p.27

page 60

(à droite) <http://vinsconfederes.ch/?p=7931> [page consultée le 02.01.2015], image retravaillée

page 62

<http://www.ps-vd.ch/campagne/votations/en-votation/381-pour-un-nouveau-muscantonal-des-beaux-arts> [page consultée le 02.01.2015]

page 63

<http://www.lavaux-unesco.ch/fr/N4556/photographie.html> [page consultée le 02.01.2015]

page 66

QUARTIER Claude (2008), *Le chasselas*, Lausanne : Editions Favre, p.133

page 67

(en haut) PIDOUX Gil (2012), *Mémoire vigneronne*, Bière : Editions Cabédita, p.23

(en bas) Connaissance des vins suisses, 1994, OFD Communication, Genève

page 68

(en haut à gauche) PIDOUX Gil (2012), *Mémoire vigneronne*, Bière : Editions Cabédita, p.40

(en bas à gauche) RAMUZ Charles Ferdinand (1943), *Pays de Vaud*, Lausanne : Editions Jean Marguerat, p.89

page 69

Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco [et al.] (2007), *Lavaux, Vignoble en terrasses*, Lausanne : Editions Favre, p.199

page 71

Idem, p.82

page 72

PIDOUX Gil (2012), *Mémoire vigneronne*, Bière : Editions Cabédita, p.32

page 73

(à gauche) <http://whc.unesco.org/fr/list/175/gallery/>, [page consultée le 27.12.2014]

(au milieu) http://whc.unesco.org/uploads/thumbs/site_1008_0018-500-375-20140707162231.jpg, [page consultée le 27.12.2014]

(à droite) http://whc.unesco.org/uploads/thumbs/site_1230_0001-500-373-20100728110551.jpg, [page consultée le 27.12.2014]

page 74

<http://www.swissinfo.ch/fre/bataille-pour-l-avenir-du-vignoble-class%C3%A9-%C3%A0-l-unesco/38478970>, [page consultée le 30.11.2014], photo retravaillée

page 75

IMSAND Marcel (1992), *Le Pays de Vaud de Jacques Chessex*, Lausanne : Caisse d'Epargne et de Crédit, p.49

Débats actuels à Lavaux

page 82

Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial

de l'Unesco [et al.] (2006), *Lavaux, Vignoble en terrasses face au lac et aux Alpes*, Dossier de candidature de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO et plan de gestion, Cully, p.355

page 83

BUSS Pierre-Emmanuel, *L'export, le grand défi des vins suisses*, letemps.ch [en ligne] (10.09.2013)

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/a705da34-1982-11e3-ae8e-3b5ad199c46c/Lexport_le_grand_d%C3%A9fi_des_vins_suissees, [page consultée le 28.12.2014]

page 84

http://www.cepdivin.org/images/burki_lavaux_unesco.jpg, [page consultée le 02.01.2015]

page 85

Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco [et al.] (2006), *Lavaux, Vignoble en terrasses face au lac et aux Alpes*, Dossier de candidature de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO et plan de gestion, Cully, p.354

page 86

Idem, p.352

page 88

<http://www.fourniermaccagnan.ch/presentation1.php>, [page consultée le 02.01.2015]

L'Unesco, la notion de patrimoine et la patrimonialisation d'un territoire

page 90

JAKOB Michael (2007), *Paysage et temps*, Gollion : Infolio Editions, p.12

page 92

<http://oceaniecocci.wordpress.com>, [page consultée le 20.11.2014]

Un centre Lavaux Patrimoine mondial

pages 113 à 127

<https://maps.google.ch>, images retravaillées

Conclusion

page 130

RAMUZ Charles Ferdinand (1943), *Pays de Vaud*, Lausanne : Editions Jean Marguerat, p.88

page 132

RAMUZ Charles Ferdinand (1943), *Pays de Vaud*, Lausanne : Editions Jean Marguerat, p.29



LB09/03/2014

REMERCIEMENTS

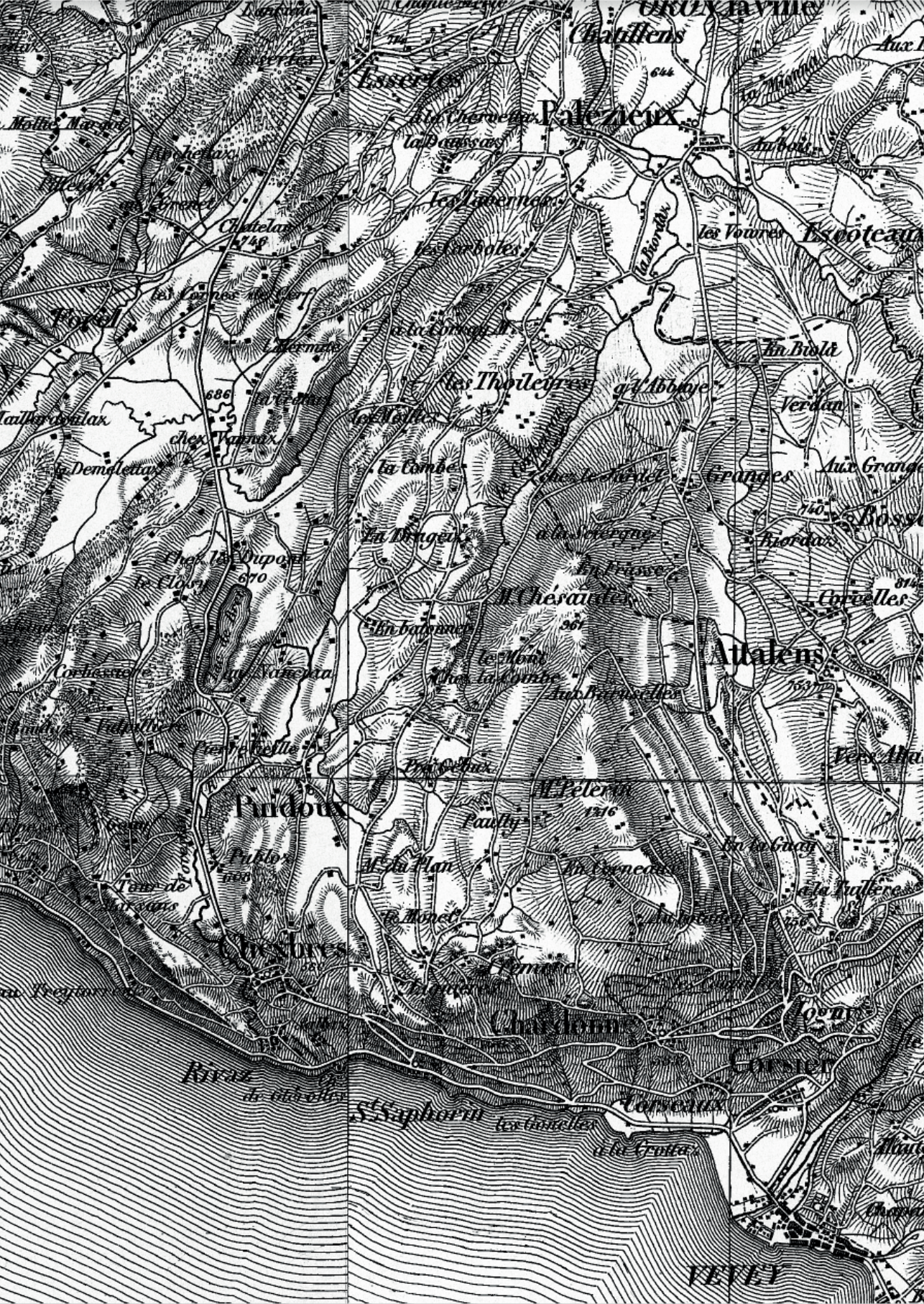
A Luca Ortelli pour le suivi

Aux personnes mentionnées dans «Rencontres» , qui m'ont consacré du temps pour une discussion au sujet de Lavaux

A Emmanuel Estoppey, gestionnaire du site de Lavaux Patrimoine mondial, pour les informations fournies

Au bureau GEA Vallotton et Chanard SA à Lausanne, en particulier à Mélanie Stegmann, pour la généreuse transmission de documents .dwg

A ma soeur Magali pour la relecture très attentive



La région, c'est le lac Léman où s'étagent les vignes en terrasses; la longueur de leurs murs de soutènement alignés bout à bout totaliserait trente mille kilomètres (les trois quarts du tour de la Terre!). Les vigneronns vont fort! Œuvre séculaire, peut-être millénaire.

Le Corbusier, *Une petite maison*, 1954